LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

RAPPORT 2024

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

Les associés

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

SOMMAIRE

INTRODUCTION 4

LES ACTIVITÉS 2024 7

A. Département « Santé » 8

MAISON DE REPOS ET DE SOINS 11

HÔPITAUX 14

B. Département « Enfance » 17

LE SCOLAIRE 21

CENTRES DE VACANCES 39

MILIEUX D'ACCUEIL 40

RESTAURANT FERRER (Haute Ecole Francisco Ferrer) 48

TRAITEUR 48

DIVERS 48

CELLULE QUALITÉ ET HYGIÈNE 49

SUIVI DES ACTIONS DANS LE CADRE DES AXES STRATÉGIQUES 52

RAPPORT DU SERVICE SOCIAL SCOLAIRE - VILLE DE BRUXELLES 57

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES 68

TRANSPARENCE 75

RAPPORT DES COMPTES 2024 80

COMPTES 2024 - SCHÉMA COMPLET BNB 93

RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES 163

INTRODUCTION

Réunion des organes de gestion

Durant l'année 2024, se sont réunis 10 Conseils d'Administration et 2 Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration a traité plus de 150 points allant notamment de la gestion du personnel, des marchés publics, du budget, et la présentation des comptes.

Événements marquants en 2024

Cette année marque les 20 ans de la création de l'association (02/07/2004). Rappelons que le transfert du personnel et la reprise des activités ont débuté le 1er janvier 2005.

Pour marquer les 20 ans de l'association, après un lancement du concours 'Création du nouveau logo de l'association' auprès de l'ARBA et de la HEFF, le Conseil d'Administration a suivi le classement du jury. Le nouveau logo est en usage officiel depuis août 2024.

Logo utilisé jusqu'en juillet 2024

Logo primé et utilisé depuis août 2024

Les travaux de rénovation complète de la cuisine centrale de Haren ont été achevés, la cuisine a été inaugurée après rénovation en septembre 2024. L'ensemble de l'activité de production des repas à destination de l'enfance (crèches et écoles) en liaison froide est effectué sur cette cuisine.

En décembre 2024, l'activité de production du département Santé (repas Hospitalier, MRS et portage à domicile) a été déplacée sur la cuisine centrale d'Anderlecht.

Fermeture du Resto Ferrer en juin 2024.

Est mis en place le projet pilote « maraicher » visant à produire des légumes et fruits sur les terrains de culture de Sterrebeek, ces productions sont destinées dans un premier temps aux crèches de la Ville de Bruxelles.

Les Comités d'Utilisateurs

Département Santé

- *Comité des Utilisateurs Hospitaliers*

Durant l'année 2024, nous avons tenu 4 réunions.

- *Comité de Restauration*

Durant l'année 2024, nous avons tenu 7 réunions.

- *Comité des Utilisateurs Maisons de Repos*

Durant l'année 2024, nous avons tenu 1 réunion. Néanmoins sur les Maisons de repos des CPAS d'Anderlecht, Evere et Jette, nous poursuivons les rencontres avec les responsables des structures et ce plusieurs fois par an.

- *A la demande du CPAS de Bruxelles un Comité Menu est en place*. Durant l'année 2024, nous avons tenu 4 réunions.

- *Comité de Dégustation avec participation des équipes hospitalières*

Durant l'année 2024, nous avons tenu 82 séances de dégustation, soit 1.615 produits dégustés. A partir de décembre 2024, nous avons remplacé le comité de dégustation par le suivi de chariot repas en unité de soins, cela présente l'avantage que le plat est dégusté dans les mêmes conditions que ceux des patients. A cela s'ajoute le fait que 3 patients sont sollicités par rapport à la qualité des plats.

Département Enfance

Depuis la mise en place des référents pour les différentes communes associés, les échanges sont réguliers avec notamment 230 visites aux établissements (scolaires et crèches). Bien évidemment nous continuons à participer aux réunions avec les PO comme par exemple dans le cadre du Comité Diététique de la Ville de Bruxelles, commission des repas de la commune de Jette, réunion avec la commune d'Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean, etc.

LES ACTIVITÉS 2024

L'activité de l'association est toujours basée sur deux départements :

Département Santé

- Hôpitaux
- Maison de repos
- Centralisation des couverts
- Livraison de denrées dans les unités

Département Enfance

- Écoles
- Milieux d'accueil
- Centres de vacances
- Restaurants d'entreprise
- Livraison de denrées dans les écoles, crèches et services administratifs

A. Département « Santé »

Depuis des nombreuses années nous indiquons que notre cuisine centrale de Brugmann, qui est au cœur de l'activité du département, doit subir une rénovation lourde. Dans cette attente nous poursuivons des interventions légères (remplacement de groupe de froid, fermeture de la cuisine de production, analyse pour une rénovation des parties communes, ...). Ceci dans l'attente d'un positionnement définitif sur la rénovation ou nouvelle construction avec le CHU Brugmann (projet parking).

La cuisine de Brugmann a préparé jusqu'au début de décembre 2024 les repas du midi et du soir pour l'ensemble des hôpitaux et des 6 maisons de repos (CPAS de Bruxelles et d'Evere) ainsi que le portage à domicile, restaurants sociaux, resto Saint-Pierre ce qui représente plus de 860.850 repas midi et 766.670 repas soir.

Assemblage (à destination des patients et résidents) :

Site d'assemblage		2023	2024
Brugmann	CHU Brugmann, HUDERF, C.T.R., Résidences Heysel, Églantines hors vrac	1.218.626	1.338.317
Saint-Pierre	CHU Saint-Pierre, Résidences Sainte-Gertrude, Ursulines hors vrac	738.979	586.781
Bordet	Bordet	156.216	186.177
Decamps *	*Decamps*	*77.678*	80.521

Vanhellemont *	*Vanhellemont*	*191.654*	193.840
Viva *	*Viva*	*111.332*	117.173
TOTAL		*2.494.485*	2.502.809
* Les résidents consommant dans le restaurant de la résidence sont servis à table (vrac), les chiffres sont indicatifs.			
Livraison de repas en vrac	*Ursulines (en partie), Vésale (la totalité), Heysel (en partie), Decamps (Resto), Delat (midi), Soleil d'Automne (midi)*		188.209

Nous rappelons que la prestation est basée sur la « Journée Alimentaire » (J.A.) correspondant à un petit-déjeuner (comptabilisé à 22%), un dîner (comptabilisé à 44%) et un souper (comptabilisé à 34%).

D'autres activités comme la livraison de denrées aux unités hospitalières ou maisons de repos sont assurées par nos services, ce que nous identifions comme « ventes directes » (prix d'achat + *fee* couvrant les différentes charges).

Il est important de rappeler que notre volume de Journées Alimentaires est totalement dépendant du taux d'occupation dans les hôpitaux et maisons de repos.

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision rapide des différentes prestations effectuées à partir de Brugmann durant une grande partie de l'année 2024 (jusqu'au début du mois de décembre, par après la production a été déplacée sur la cuisine centrale d'Anderlecht).

La cuisine centrale de Brugmann a assuré la préparation du plat principal du midi, potage et souper pour l'ensemble des destinataires ci-dessous avec les spécificités sur les sites :

(1) Sur le **site de Brugmann** (hors préparation des repas) l'équipe assure la gestion :
- ✓ Du petit-déjeuner
- ✓ Du montage du plateau repas (matin, midi et soir) pour l'ensemble des patients des sites du CHU Brugmann (Horta, Brien et Astrid) ainsi que pour l'HUDERF, CTR et les résidents des maisons de repos du CPAS de Bruxelles (Résidences Heysel et Les Églantines)
- ✓ De la prestation en vrac pour la Maison Vésale, en partie pour les résidences Les Ursulines et une unité du Heysel (CPAS de Bruxelles)
- ✓ De la livraison en interne dans les unités et le transport vers Brien, Astrid et les maisons de repos Heysel et Les Églantines du CPAS de Bruxelles
- ✓ Du traitement de la vaisselle des plateaux repas des patients et résidents.

(2) Sur le **site de Saint-Pierre** l'équipe assure la gestion :
- ✓ Du petit-déjeuner
- ✓ Du montage du plateau repas (matin, midi et soir) pour l'ensemble des patients des sites CHU Saint-Pierre (Sites Porte de Hal et César de Paepe) et des résidents des maisons de repos du CPAS de Bruxelles (Sainte-Gertrude et Aux Ursulines)
- ✓ De la livraison en interne dans les unités et le transport vers César de Paepe, Sainte-Gertrude et Aux Ursulines
- ✓ Du traitement de la vaisselle des plateaux repas des patients et résidents.

(3) Sur le **site de l'Institut Jules Bordet** l'équipe assure la gestion :
- ✓ Du montage du plateau repas (matin, midi et soir) pour l'ensemble des patients du site.

(4) Sur le **site de Decamps** l'équipe assure la gestion :
- ✓ Du petit-déjeuner et tartinage
- ✓ De la régénération des repas du midi et du tartinage du souper ainsi que du montage du plateau repas pour les résidents en chambre
- ✓ De la régénération des restaurants du 'Home', 'Leger' et 'Stukkens'
- ✓ Du traitement de la vaisselle des plateaux repas des patients et résidents.

(5) Préparation et portionnement des repas à destination du portage à domicile des bénéficiaires des **CPAS d'Anderlecht, Evere et Jette** ainsi que pour les **Maisons de Quartier** et des **restaurants sociaux de la commune d'Anderlecht**.

(6) Préparation des repas Resto Saint-Pierre (plat du jour), production du potage pour les services communaux de la commune de Jette (période hivernale) et le personnel de l'HUDERF.

Depuis le déplacement de l'activité de préparation de repas du département Santé sur la cuisine Centrale d'Anderlecht, celle-ci prépare les repas pour l'ensemble des hôpitaux, les maisons de repos du CPAS de Bruxelles, d'Evere, le portage à domicile, restaurant Saint-Pierre et restaurant sociaux. Notons que la préparation des repas pour les écoles en liaison chaude d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Jette et Molenbeek-Saint-Jean ont été maintenues.

L'ensemble des sites de Brugmann, Saint-Pierre, Bordet et Decamps (avec une finalité sur site comme la cuisson des pièces de viande sur site) sont devenus des cuisines de finition.

MAISON DE REPOS ET DE SOINS

Au niveau alimentaire :

Nous proposons une approche diététique comprenant les contraintes diététiques (diabétique, ...) et des textures spécifiques (mou, moulu, ...) ;

Nous maintenons l'offre de la « carte » pour le second menu ;

Nous avons poursuivi l'activité « animation » (photos ci-dessous de différentes animations proposées) :

Buffet de la mer

Lapin à la gueuze

Nos destinataires :

- Résidence Sainte-Gertrude
- Résidence Aux Ursulines
- Résidence G-Heysel
- Résidence Les Eglantines
- Maison Vésale
- Centre du jour Delta

- Home Roger Decamps
- Restaurant Stukkens
- Restaurant Leger
- Restaurant du Home

- Home Van Hellemont
- Centre du Jour Soleil d'Automne

- Home Centre Viva

Le service en chiffres

Durant l'année 2024, 358.769 Journées Alimentaires ou « J.A. » ont été préparées, portionnées et livrées (plateau ou en vrac) pour les résidents des maisons de repos, contre 350.633 Journées Alimentaires en 2023 soit une évolution sur un an de 2% (notons un jour de livraison supplémentaire).

Au niveau des maisons de repos du CPAS de Bruxelles, nous constatons une évolution globale de + 4% (contre 2% en 2023).

Les activités des résidences des CPAS d'Anderlecht, Evere et Jette sont stables.

La répartition entre les établissements :

CPAS - Maisons de repos	2023	2024	Évolution 2024/2023 en nbre de JA	Évolution 2024/2023 en %
Résidence Les Églantines	61.604	63.698	2.093	3%
Résidence Sainte-Gertrude	40.661	42.154	1.493	4%
Centre Heysel-G. Brugmann	43.027	44.646	1.619	4%
Aux Ursulines	46.349	48.964	2.615	6%
Maison Vésale	31.243	31.450	207	1%
Sous-Total Maisons de Repos du CPAS de Bruxelles	222.885	230.911	8.027	4%
Home Roger Decamps - CPAS EVERE	26.684	26.921	237	1%
Résidence VIVA - CPAS JETTE	37.188	37.728	540	1%
Home Vanhellemont - CPAS ANDERLECHT	63.877	63.209	-668	-1%
Total Général	**350.633**	**358.769**	**8.136**	**2%**

La moyenne journalière en 2024 s'est élevée à 980 J.A., contre 961 J.A. en 2023.

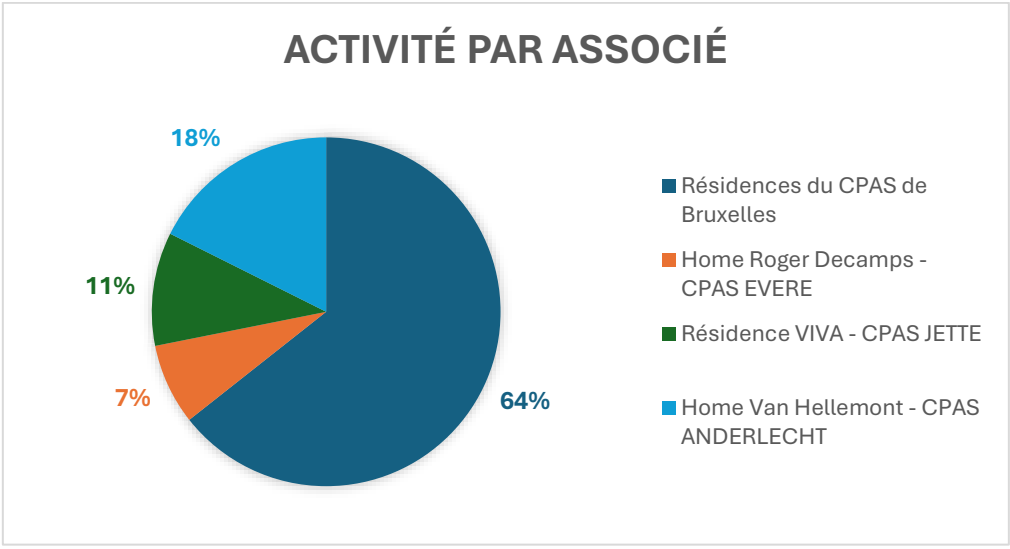

À ces activités, il y a également lieu d'ajouter les prestations suivantes (repas du midi, jour ouvrable) :

Activité	2023	2024	**Évolution 2024/2023 en nbre de repas**	**Évolution 2024/2023 en %**
Centre de jour Delta (CPAS de Bruxelles)	2.806	2.553	-253	-9%
Centre de Jour Le Soleil d'Automne - commune Anderlecht (à partir du Home Vanhellemont - déménagement prévu fin 2025)	3.076	2.785	-291	-9%
Resto Stuckens, Leger et Home CPAS d'Evere (notons que les fermetures des lieux sont prévues en 2025)	3.904	4.660	756	19%

HÔPITAUX

Les menus, renouvelés deux fois par an, suivent un cycle de quatre semaines : « Automne-Hiver» (mi-octobre à mi-avril) et « Printemps-Été » (mi-avril à mi-octobre). Ils sont élaborés en concertation avec les équipes diététiques hospitalières lors des Comités de Restauration.
Sur le site Alexiens du CHU Saint-Pierre, les menus proposés sont ceux du MRS, conformément à la demande de la direction du CHU.

Activités annexes:

- Dotations diverses pour les unités et services des différents hôpitaux (VD)
- Portage à domicile à destination de la Ville de Bruxelles et des bénéficiaires des CPAS d'Anderlecht, Jette et Evere
- Potage à destination des services communaux de Jette
- Restaurants Sociaux d'Anderlecht.

Le service en chiffres

Suivant la situation, en tenant compte que les chiffres présentés pour HUDERF intègrent des repas qui concernent l'année 2023, nous constatons une progression du nombre de JA de 4% par rapport à 2023.

La répartition entre les différents sites est la suivante :

Hôpitaux (J.A.)	2023	2024	Evolution	
			En nbre de JA	En %
CHU - Brugmann (sites Horta-Brien-Astrid)	256.094	270.335	14.241	6%
CHU - Saint-Pierre (site Porte de Hal)	118.887	117.747	-1.140	-1%
CHU - Saint-Pierre (site Alexiens ex César de Paepe)	42.872	34.242	-8.630	-20%
HUDERF*	23.888	35.805	11.917	50%
Institut Jules Bordet	58.090	63.652	5.562	10%
CTR	31.483	32.346	863	3%
TOTAL :	**531.314**	**554.127**	**22.813**	**4%**

La moyenne journalière en 2024 s'est élevée à 1.514 J.A. contre 1.456 J.A. en 2023.

Nous constatons que le nombre de journées sur l'Institut Jules Bordet poursuit sa progression (+10%) ainsi qu'au CHU Brugmann (6%). Nous devons constater que le site Alexiens (ex César de Paepe) du CHU Saint-Pierre est en forte diminution et ce depuis plusieurs années.

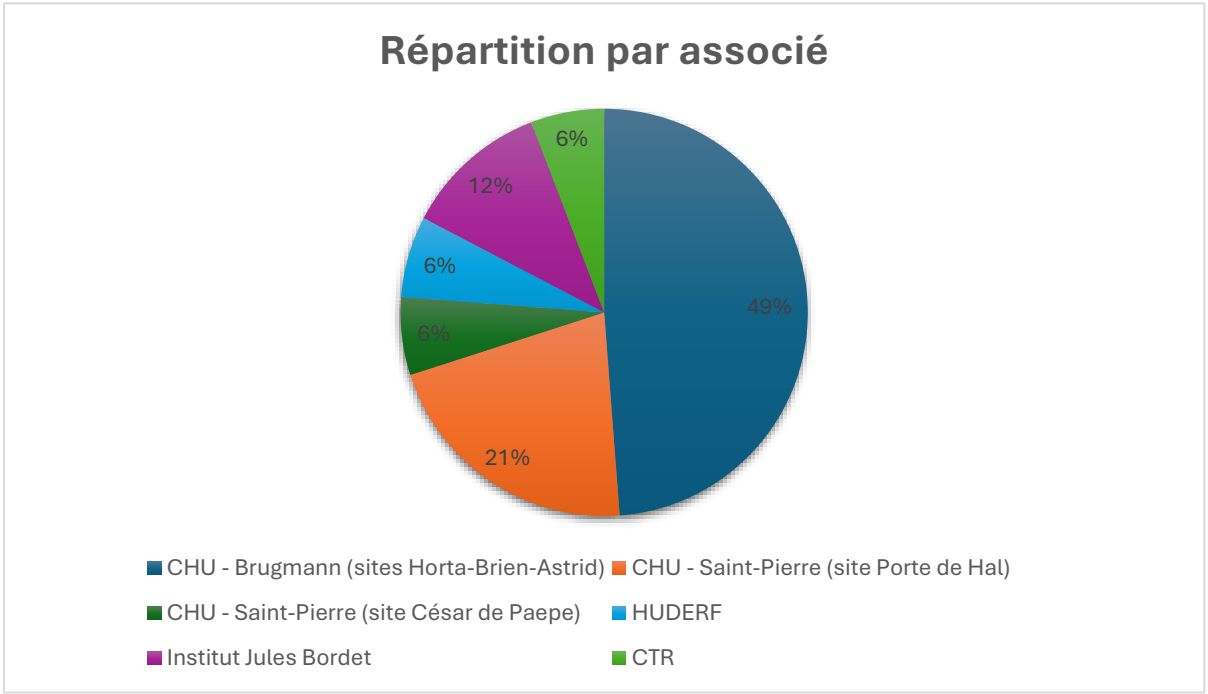

Nous avons également poursuivi les activités annexes suivantes :

Restaurants sociaux d'Anderlecht	2023	2024	Évolution 2024/2023 en repas	Évolution 2024/2023 en %
Livraison en vrac	22.704	21.747	-957	-4%

Nous avons apporté des changements dans la gestion de l'activité en désignant une nouvelle responsable. Le service du portage à domicile doit absolument être revu dans la conception des menus proposés et dans son approche de communication afin d'inverser la tendance.

Portage à domicile bénéficiaires du :	2023	2024	Évolution 2024/2023 en repas	Évolution 2024/2023 en %
CPAS de Bruxelles par l'intermédiaire des Maisons de quartier	9.650	7.010	-2.640	-27%
CPAS de Jette	16.419	14.825	-1.594	-10%
CPAS d'Evere	12.605	12.964	359	3%
CPAS d'Anderlecht	16.227	11.476	-4.751	-29%
Commune d'Ixelles	9.542	19.045	9.503	100%
TOTAL	**64.443**	**65.320**	**877**	**1%**

Service Restaurant à destination du personnel de Saint-Pierre :

Restaurant Saint-Pierre (en chiffre d'affaires)	2023	2024	Évolution 2024/2023 en €	Évolution 2024/2023 en %
Saint-Pierre	348.295,00 €	402.738 €	54.443,00 €	16%

Le chiffre d'affaires du restaurant poursuit une progression pour atteindre 402.738€.

B. Département « Enfance »

© asbl Terra Mater

Notre activité du département Enfance couvre plus de 52% du territoire de la Région bruxelloise, incluant à la fois les repas pour les crèches (repas et vente directe) et les écoles.

Depuis le mois de mars 2024, la production des repas à destination des crèches et écoles en liaison froide et liaison chaude (Evere, Ixelles, Saint-Josse-ten-Noode, Woluwe-Saint-Pierre et le centre de Bruxelles) est centralisée sur la cuisine centrale de Haren. La cuisine centrale d'Anderlecht assurant durant l'année 2024 la préparation des repas à destination des écoles en liaison chaude des écoles d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Jette, Molenbeek-Saint-Jean et quelques écoles situées dans le quartier de la porte d'Anderlecht.

L'ensemble des denrées brutes sont traitées à partir de la cuisine centrale de Haren.

Associés bénéficiant des prestations :

Exemple de menus distribués aux parents :

Le département Enfance et Hors Foyer est réparti en plusieurs services :

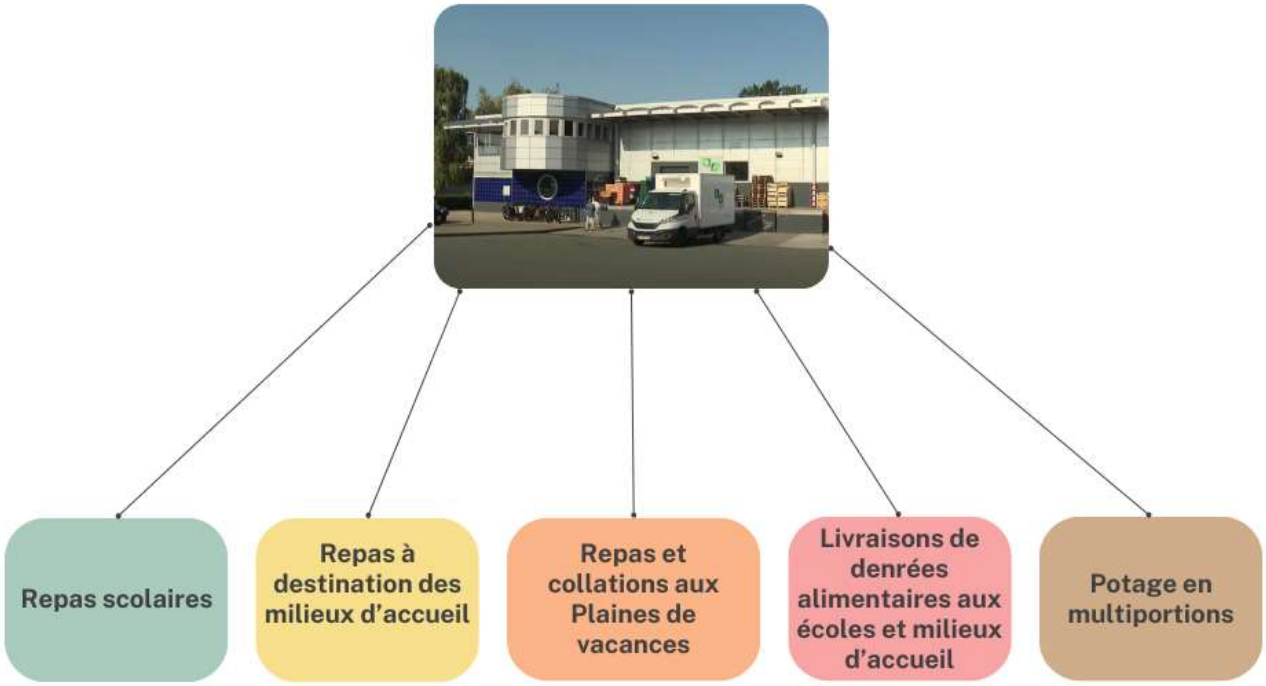

LE SCOLAIRE

L'activité principale du département Enfance et Hors Foyer est la préparation et la livraison du repas du midi aux écoles communales et libres situées sur le territoire de la Ville de Bruxelles mais aussi aux écoles des communes de Saint-Josse-ten-Noode (et libre), Evere, Jette, Berchem-Sainte-Agathe, Anderlecht, Auderghem, Molenbeek-Saint-Jean, Woluwe-Saint-Pierre et Ixelles.

Il s'agit de la deuxième année scolaire où le nouveau système en ligne d'inscription, de commande/décommande à destination des parents a été mis en place.
Le système dématérialise l'ensemble du processus.

Le Service en chiffres

Durant l'année 2024, 1.880.127 repas ont été fournis aux différentes écoles contre 1.842.916 en 2024, soit une progression de 2%.

Ci-dessous, le détail du volume de repas par commune :

	VILLE DE BRUXELLES		SAINT-JOSSE-TEN-NOODE		EVERE		JETTE		BERCHEM-SAINTE-AGATHE		ANDERLECHT		AUDERGHEM		MOLENBEEK		WSP		Ixelles		TOTAL	
	2024	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*	*2024*	*2023*
Volume repas	809.702	731.740	76.319	64.446	49.237	53.416	81.383	105.441	61.113	58.082	206.800	240.250	83.662	90.167	178.781	153.195	92.660	101.924	240.470	244.255	1.880.127	1.842.916
Nombre de jours de livraison	160	162	145	171	163	167	164	170	172	167	146	144	166	168	160	162	167	172	167	159		
Moyenne journalière	5.061	4.517	526	377	302	320	496	620	355	348	1.416	1.668	504	537	1.117	946	555	593	1.440	1.536	11.773	11.461

La gratuité des repas de la FWB a un impact certain sur le volume que nous livrons. La gratuité des repas FWB a été élargie jusqu'à la 6ème primaire (à l'exception de la commune d'Anderlecht où 7 sur 8 établissements ont limité le projet aux sections maternelles). Plusieurs écoles officielles de la Ville de Bruxelles et des communes d'Anderlecht, Berchem-Sainte-Agathe, Ixelles, Molenbeek-Saint-Jean ainsi que certaines écoles libres sur le territoire de la Ville de Bruxelles et de la commune de Saint-Josse-ten-Noode bénéficient de la gratuité des repas FWB.

L'année 2024 a été marquée par des mouvements sociaux ayant entrainé des annulations de repas pour la totalité de plusieurs communes. Nous avons enregistré sur 1 PO jusqu'à 9 jours d'annulation de repas, sur d'autres PO le nombre de suppression de repas variait de 2 à 8 jours.

Notons que l'association ne peut associer les chiffres de repas au nombre d'enfants inscrits dans l'établissement. Les diminutions de repas peuvent aussi être liées à un nombre d'inscriptions moindre dans un établissement. Néanmoins, nos référents sont mobilisés afin de vérifier les causes probables des diminutions de repas dans les différentes écoles.

Répartition du volume par associé :

Associés	Volume repas	Répartition
Ville de Bruxelles	809.702	43%
Saint-Josse-ten-Noode	76.319	4%
Evere	49.237	3%
Jette	81.383	4%
Berchem Sainte Agathe	61.113	3%
Anderlecht	206.800	11%
Auderghem	83.662	4%
Molenbeek	178.781	10%
WSP	92.660	5%
Ixelles	240.470	13%

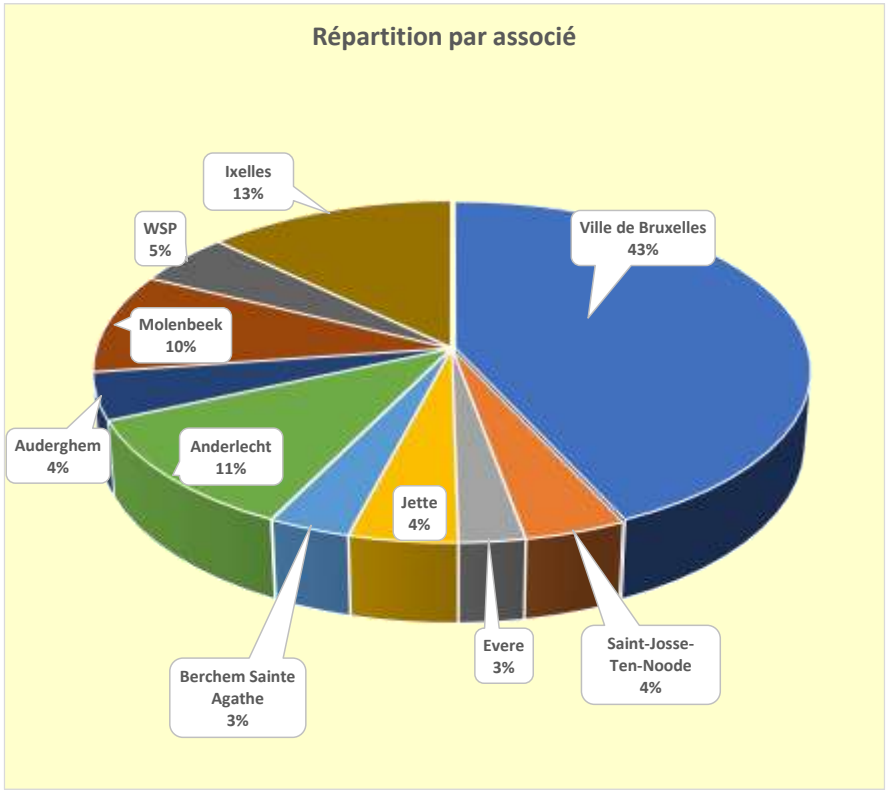

❖ Écoles sur le territoire de la Ville de Bruxelles

Durant l'année 2024, 809.702 repas ont été fournis aux écoles contre 731.740 en 2023, soit une progression de 10,7%.

Au niveau des repas à destination des écoles de la Ville de Bruxelles et du réseau libre situé sur le territoire de la Ville, des tarifications spécifiques, allant jusqu'à la gratuité, sont d'application grâce à l'intervention de la Ville de Bruxelles et de son CPAS.

Depuis juin 2019, plusieurs établissements sont rentrés dans le projet gratuité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dans la rubrique de l'activité du service social, les évolutions ainsi que la situation des tarifications sont commentées.

Le principe de livraison est majoritairement en liaison froide pour les écoles de la Ville de Bruxelles (à l'exception de De Droomboom et la Primaire Bockstael) et en liaison chaude pour les écoles libres (à l'exception de Saint-Roch).

Volume de repas par tarification (écoles communales et libres) :

		Nombre de Repas		
		2024	***2023***	***Evolution***
Tarification	Adulte	1136	1109	2,4%
	Tarif Plein	227.918	293.277	-22,3%
	Famille Nombreuse	52.869	48.035	10,1%
	Tarif Réduit	2.635	988	166,7%
	Tarif minimum	5.376	3.777	42,3%
	Gratuité	55.620	72.155	-22,9%
	Gratuité Fwb	464.148	312.399	48,6%
	TOTAL	**809.702**	**731.740**	**10,7%**
	Nombre de jours	160	162	-1,2%
	Moyenne par jour	**5.061**	**4.517**	**12,0%**

○ Écoles « Ville de Bruxelles »

Durant l'année 2024, 758.392 repas ont été fournis aux écoles de la Ville de Bruxelles contre 692.446 en 2023, soit une progression de 9,5%. La moyenne journalière passant de 4.740 repas en 2024 contre 4.274 repas en 2023 (intégrant les mercredis où la fréquentation est moindre), avec un nombre de journées livrées de 160 jours contre 162 en 2023.

Répartition par section :

		Nombre de Repas		
		2024	***2023***	***Evolution***
Section	Maternelle	342.763	329.558	4,0%
	Primaire	410.989	358.266	14,7%
	Secondaire	3.717	3.750	-0,9%
	Adulte	923	872	5,8%
	TOTAL	**758.392**	**692.446**	**9,5%**
	Nombre de jours	160	162	-1,2%
	Moyenne par jour	**4.740**	**4.274**	**10,9%**

Répartition par tarification :

		Nombre de Repas		
		2024	***2023***	***Evolution***
Tarification	Adulte	923	872	5,8%
	Tarif Plein	204.437	265.310	-22,9%
	Famille Nombreuse	49.397	44.957	9,9%
	Tarif Réduit	2.624	980	167,8%
	Tarif minimum	5.220	3.736	39,7%
	Gratuité	49.975	67.284	-25,7%
	Gratuité FWB	445.816	309.307	44,1%
	TOTAL	**758.392**	**692.446**	**9,5%**
	Nombre de jours	160	162	-1,2%
	Moyenne par jour	**4.740**	**4.274**	**10,9%**

Répartition par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablisssements Ville de Bruxelles	Volume Total	Moyenne Jour (160)	Volume Total	Moyenne Jour (162)	Par an	Par jour (moyenne)
Basisschool De Droomboom	4.278	27	4.478	28	-4,47%	-3,27%
Basisschool De Zennestraal	2.599	16	313	2	730,35%	740,73%
Basisschool Harenheide	6.213	39	5.388	33	15,31%	16,75%
Basisschool Kakelbont	11.135	70	11.589	72	-3,92%	-2,72%
Basisschool Klavertjevier	7.065	44	6.878	42	2,72%	4,00%
Basisschool Peter Benoit	4.601	29	5.222	32	-11,89%	-10,79%
Kleuterschool Koninging Astrid	3.375	21	3.623	22	-6,85%	-5,68%
Lagere school Koningin Astrid	2.497	16	2.199	14	13,55%	14,97%
GBS Leidstarschool	890	6	1.798	11	-50,50%	-49,88%

Centre Pédagogique des Pagodes *	4.453	28	3.408	21	30,66%	32,30%
Centre Pédagogique du Parc Astrid *	3.634	23	2.624	16	38,49%	40,22%
Centre Pédagogique du Parc Astrid (Cureghem) *	131	1	26	0	403,85%	410,14%
Centre Pédagogique Jules Anspach *	5.638	35	5.043	31	11,80%	13,20%
Centre Pédagogique Vlaesendael *	5.551	35	5.166	32	7,45%	8,80%
Ecole Fondamentale Baron Steens *	20.072	125	16.111	99	24,59%	26,14%
Ecole Fondamentale Congrès-Dachsbeck	14.144	88	14.860	92	-4,82%	-3,63%
Ecole Fondamentale De Haren *	19.986	125	16.827	104	18,77%	20,26%
Ecole Fondamentale de l'Heliport *	29.176	182	23.910	148	22,02%	23,55%
Ecole Fondamentale du Canal *	25.203	158	21.437	132	17,57%	19,04%
Ecole Fondamentale du Tivoli *	36.506	228	28.726	177	27,08%	28,67%
Ecole Fondamentale Emile André	23.090	144	21.785	134	5,99%	7,32%
Ecole Fondamentale Emile Jacqmain	35.727	223	35.416	219	0,88%	2,14%
Ecole Maternelle A la Croisée des Chemins	13.186	82	13.488	83	-2,24%	-1,02%
Ecole Maternelle Adolphe Max *	20.297	127	18.901	117	7,39%	8,73%
Ecole Maternelle Catteau-Aurore	14.243	89	15.991	99	-10,93%	-9,82%
Ecole Maternelle Catteau-Victor Horta	3.289	21	4.651	29	-29,28%	-28,40%
Ecole Maternelle Christian Merveille Buanderie *	10.073	63	11.499	71	-12,40%	-11,31%
Ecole Maternelle de Heembeek	11.856	74	11.397	70	4,03%	5,33%
Ecole Maternelle de la Marolle *	9.363	59	7.996	49	17,10%	18,56%
Ecole Maternelle de l'Eclusier Cogge *	11.310	71	11.299	70	0,10%	1,35%
Ecole Maternelle des Eburons *	22.934	143	18.455	114	24,27%	25,82%
Ecole Maternelle des Magnolias *	17.112	107	16.667	103	2,67%	3,95%
Ecole Maternelle des Pagodes (+Donderberg)	11.669	73	12.568	78	-7,15%	-5,99%
Ecole Maternelle du Jardin Aux Fleurs *	18.395	115	17.860	110	3,00%	4,28%
Ecole Maternelle Emile Bockstael *	15.762	99	9.641	60	63,49%	65,53%
Ecole Maternelle Henriette Dachsbeck *	16.463	103	19.157	118	-14,06%	-12,99%
Ecole Maternelle La Clé des Champs	8.738	55	8.794	54	-0,64%	0,61%
Ecole Maternelle Léopold 1er *	27.652	173	25.706	159	7,57%	8,91%
Ecole Maternelle Reine Astrid	11.956	75	11.765	73	1,62%	2,89%
Ecole Primaire A La Croisée des Chemins	17.801	111	19.383	120	-8,16%	-7,01%
Ecole Primaire Adolphe Max *	19.698	123	14.072	87	39,98%	41,73%
Ecole Primaire Catteau-Aurore	20.841	130	22.895	141	-8,97%	-7,83%
Ecole Primaire de l'Allée Verte *	6.004	38	4.401	27	36,42%	38,13%
Ecole Primaire des Eburons *	20.000	125	13.471	83	48,47%	50,32%
Ecole Primaire des Magnolias *	27.631	173	18.942	117	45,87%	47,70%
Ecole Primaire des Pagodes	16.130	101	18.334	113	-12,02%	-10,92%
Ecole Primaire des Six Jetons *	15.052	94	10.374	64	45,09%	46,91%
Ecole Primaire Emile Bockstael (pas de repas depuis la rentrée 2024/2025)	5.238	33	9.427	58	-44,44%	-43,74%

Ecole Primaire Heembeek	13.025	81	13.572	84	-4,03%	-2,83%
Ecole Primaire Henriette Dachsbeck	9.342	58	11.860	73	-21,23%	-20,25%
Ecole Primaire Léon Lepage *	16.667	104	10.992	68	51,63%	53,52%
Ecole Primaire Reine Astrid	12.898	81	13.629	84	-5,36%	-4,18%
Ecole Primaire Robert Catteau	9.670	60	11.146	69	-13,24%	-12,16%
Ecole Primaire Steyls *	34.382	215	23.522	145	46,17%	48,00%
Institut Paul Henri Spaak	1.356	8	1.130	7	20,00%	21,50%
Athénée Adolphe Max	1.684	11	1.941	12	-13,24%	-12,16%
Athénée Buls-Catteau	711	4	693	4	2,60%	3,88%
TOTAL :	**758.392**	**4.740**	**692.446**	**4.274**	**9,52%**	**10,89%**

* *Etablissement rentrant dans la gratuité de la FWB*

Constat

L'application des tarifications est, à l'exception des tarifications famille nombreuse et minimum, en diminution. Le dispositif de distribution de repas gratuits financé par la Fédération Wallonie Bruxelles élargi à la totalité du primaire en est la cause.

A noter que pour l'année scolaire 2024, le « Potage pour Tous » a été proposé à l'ensemble des écoles y compris une partie du secondaire.

o Écoles du réseau libre sur le territoire de la Ville de Bruxelles

Établissements scolaires du réseau libre sur le territoire de la Ville de Bruxelles :

Encaissement	***Écoles FR***	CP	Commune
RESCO	L'école de l'Enfant Jésus	1000	BRUXELLES
Par l'école	École Magellan uniquement soupe	1000	BRUXELLES
Par l'école	École Saint Thomas uniquement soupe	1000	BRUXELLES
Par l'école	La Retraite du Sacré-Cœur	1000	BRUXELLES
RESCO	Institut Saint-Louis 2	1000	BRUXELLES
RESCO	Institut Saint-Louis 1	1000	BRUXELLES
RESCO	Institut Saint-Roch	1000	BRUXELLES
RESCO	Ecole Sainte-Ursule	1020	BRUXELLES

Un total de 51.310 repas a été fourni en 2024 aux écoles du réseau libre sur le territoire de la Ville de Bruxelles contre 39.294 en 2023, soit une augmentation de 30,6%.

Répartition par section :

		Nombre de Repas		
		2024	***2023***	***Evolution***
Section	Maternelle	20.586	18.416	11,8%
	Primaire	30.511	20.641	47,8%
	Adulte	213	237	-10,1%
	TOTAL	**51.310**	**39.294**	**30,6%**
	Nombre de jours	160	162	-1,2%
	Moyenne par jour	**321**	**243**	**32,2%**

Répartition par tarification :

		Nombre de Repas		
		2024	***2023***	***Evolution***
Tarification	Adulte	213	237	-10,1%
	Tarif Plein	23.481	27.967	-16,0%
	Famille Nombreuse	3.472	3.078	12,8%
	Tarif Réduit	11	8	37,5%
	Tarif minimum	156	41	280,5%
	Gratuité	5.645	4.871	15,9%
	Gratuité FWB	18.332	3.092	492,9%
	TOTAL	**51.310**	**39.294**	**30,6%**
	Nombre de jours	160	162	-1,2%
	Moyenne par jour	**321**	**243**	**32,2%**

Constat

Les école Saint-Louis 2 et Saint-Roch bénéficient de la gratuité des repas de la FWB.

❖ Écoles de la commune de Saint-Josse-ten-Noode

En 2024, nous avons livré au niveau des écoles communales et une libre sur la commune 76.319 repas contre 64.446 repas en 2023 soit une augmentation de plus de 18% de l'activité.

	2024		2023		Evolution	
Etablissements SJTN	*Volume total*	*Moyenne Jour (145)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (171)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Ecole Arc-en-Ciel (mat+prim)	10.312	71	8.837	52	16,69%	37,62%
Ecole Henri Frick (mat+prim)	6.937	48	6.771	40	2,45%	20,82%
Ecole Joseph Delclef (mat+prim)	15.442	106	13.342	78	15,74%	36,49%
Ecole la Nouvelle Ecole	14.570	100	12.982	76	12,23%	32,36%
Ecole les Tournesols (mat+prim)	5.586	39	7.071	41	-21,00%	-6,84%
School Sint-Joost-aan-Zee (kleuter+lager)	7.304	50	7.164	42	1,95%	20,24%
TOTAL :	**60.151**	**415**	**56.167**	**328**	7,09%	**26,30%**

	2024		2023		Evolution	
Etablissement Libre SJTN	*Volume total*	*Moyenne Jour (130)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (134)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Institut Saint Louis 3	16.168	124	8.279	62	95,29%	101,30%
TOTAL :	**16.168**	124	**8.279**	62	95,29%	**101,30%**

Constat

L'augmentation du volume de repas livrés à l'école Saint Louis 3 par rapport à 2023 est liée à l'application de la gratuité FWB.

❖ Écoles de la commune d'Evere

En 2024, nous avons livré 49.237 repas contre 53.416 en 2023, soit une diminution de 7,82% de l'activité.

Notons que les repas sont livrés le jour même de consommation en liaison froide et le potage en liaison chaude avant 10h00 (potage pour tous durant l'ensemble de l'année scolaire).

Il n'y a pas d'établissement enregistré en gratuité FWB.

Situation par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablissements Evere	*Volume total*	*Moyenne Jour (163)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (167)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Ecole l'Aubier (mat+prim)	4.369	27	6.170	37	-29,19%	-27,45%
Ecole Clair Vivre Germinal (mat+prim)	8.553	52	8.356	50	2,36%	4,87%
Ecole Clair Vivre Centre (mat+prim)	16.279	100	15.906	95	2,35%	4,86%
Ecole La Source (mat+prim)	1.849	11	2.356	14	-21,52%	-19,59%
Ecole Marie-Popelin (mat+prim)	8.099	50	9.689	58	-16,41%	-14,36%
Everheide	10.088	62	10.939	66	-7,78%	-5,52%
TOTAL :	**49.237**	**302**	**53.416**	**320**	-7,82%	**-5,56%**

Constat

Nous devons constater que le volume total ainsi que le volume quotidien diminuent.

❖ Écoles de la commune de Jette

En 2024, nous avons livré au niveau des écoles communales 81.383 repas contre 105.441 en 2023, soit une diminution de 22,82% de l'activité.

Les repas sont livrés en liaison chaude à l'exception de l'école du Champs des Tournesols qui est en liaison froide.

Situation par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablissements Jette	*Volume total*	*Moyenne Jour (164)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (170)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Maternelle Aurore	8.325	51	9.825	58	-15,27%	-12,17%
Primaire Aurore	11.798	72	13.217	78	-10,74%	-7,47%
Maternelle Jacques Brel	464		6.316	37	-92,65%	
Primaire Jacques Brel	435		5.068	30	-91,42%	
Ecole Clarté Simone Blangchard (mat+prim)	9.385	57	10.430	61	-10,02%	-6,73%
Maternelle Arbre Ballon-Florair	2.581	16	2.455	14	5,13%	8,98%
Maternelle Arbre Ballon-Dieleghem	5.102	31	6.374	37	-19,96%	-17,03%
Maternelle Arbre Ballon-Les chatons	3.001	18	3.398	20	-11,68%	-8,45%
Primaire Arbre Ballon	7.005	43	7.823	46	-10,46%	-7,18%
Kleuter Poelbos	4.224	26	4.439	26	-4,84%	-1,36%
Kleuter Poelbos - Dielegem	295	2	217	1	35,94%	40,92%
Kleuter Poelbos -Blangchard	651	4	400	2	62,75%	68,70%
Kleuter Poelbos - Florair	0	0	40	0	-100,00%	-100,00%
Lager Poelbos	1.896	12	0	0		
Enseignement Spécial du Champ Des Tournesols	2.026	12	2.384	14	-15,02%	-11,91%
Maternelle Van Asbroeck	4.328	26	5.313	31	-18,54%	-15,56%
Primaire Van Asbroeck	3.378	21	3.602	21	-6,22%	-2,79%
Kleuter Van Asbroeck	2.298	14	2.088	12	10,06%	14,08%
Kleuter Van Asbroeck "Blangchard"	0	0	1.071	6	-100,00%	-100,00%
Kleuter Van Asbroeck "Dageraad"	2.244	14	837	5	168,10%	177,91%
Lager Van Asbroeck	3.621	22	3.351	20	8,06%	12,01%
Kleuter Vande Borne	32	0	1310	8	-97,56%	-97,47%
Kleuter Vande Borne-Florair	0	0	673	4	-100,00%	-100,00%
Kleuter Vande Borne-Dageraad	0	0	1.749	10	-100,00%	-100,00%
Kleuter Vande Borne-Dielegem	0	0	573	3	-100,00%	-100,00%
Lager Vande Borne	16	0	740	4	-97,84%	-97,76%
Ecole Maternelle Van Helmont	3.966	24	5.716	34	-30,62%	-28,08%
Ecole Primaire Van Helmont	4.312	26	6.032	35	-28,51%	-25,90%
TOTAL :	**81.383**	**496**	**105.441**	**620**	-22,82%	**-19,99%**

Constat

Nous devons constater une diminution importante sur l'ensemble des établissements avec aussi l'absence de repas aux écoles Poelbos - implantation Florair, Van Asbroeck - implantation Blanchard et Vande Borne - sections Maternelle et Primaire. Et Jacques Brel dont les repas ont repris le 2 décembre 2024.
Il n'y a pas d'établissement enregistré en gratuité FWB.

❖ Écoles de la commune de Berchem-Sainte-Agathe

En 2024, le volume de repas est passé à 61.113 contre 58.082 en 2023, soit une augmentation du volume total de plus de 5,22%.

L'école maternelle Openveld est en gratuité FWB.

Situation par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablissements Berchem	*Volume total*	*Moyenne Jour (172)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (167)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Maternelle 7 étoiles	11.897	69	13.783	83	-13,68%	-16,19%
Primaire Les Glycines	15.992	93	12.688	76	26,04%	22,38%
Kleuter De Knapzak	683	4	836	5	-18,30%	-20,68%
Lager De Knapzak	806	5	1.120	7	-28,04%	-30,13%
Primaire Les Lilas	9.862	57	10.076	60	-2,12%	-4,97%
Maternelle Openveld	21.873	127	19.579	117	11,72%	8,47%
TOTAL :	**61.113**	**355**	**58.082**	**348**	5,22%	**2,16%**

Constat

La commune a souhaité débuter les livraisons de repas au premier jour d'ouverture des écoles (26 août 2024 pour les écoles francophones et au 2 septembre 2024 pour les écoles néerlandophones).

Notons qu'à la demande de la commune, durant la période hivernale, la commune offre le potage aux enfants et demande une modification de l'offre alimentaire et de la tarification durant cette période (repas et dessert uniquement).

❖ Écoles de la commune d'Anderlecht

En 2024, le volume de repas livrés aux écoles communales est passé à 203.295 repas contre 240.250 en 2023, soit une diminution de 14,69% de l'activité.
Le volume de repas livrés à l'école libre Athénée Royal Léonard de Vinci – implantation Deswaef est passé à 3.505 contre 1.953 repas en 2023 (débuté en septembre 2023).

Dans le cadre de la gratuité des repas FWB, 8 sur 9 écoles retenues par la FWB limitent la gratuité des repas à la section maternelle.
Nous comptons sur l'année 2024 neuf établissements de la commune d'Anderlecht (Clair Soleil, La Roue, Les Asters, Le Tilleul, Les Marronniers, Les Tourterelles, Les Petits Goujons, Moortebeek et Maurice Carême) qui sont inscrits à la gratuité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Situation par établissement :

Etablissements Anderlecht	2024		2023		Evolution	
	Volume total	*Moyenne Jour (146)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (144)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
De Beverboom (kleuter + lager)	8.471	58	6.514	45	30,04%	28,26%
Enseignement spécial les Acacias	1.624	11	2.200	15	-26,18%	-27,19%
Maternelle et Primaire Les Asters (M21 - P19)	8.492	58	10.162	71	-16,43%	-17,58%
Lager De Asters	856	6	639	4	33,96%	32,12%
Kleuter Dertien	1.274	9	1.203	8	5,90%	4,45%
Lager Dertien	810	6	689	5	17,56%	15,95%
Maternelle et Primaire Maurice Carême (M20 - P22)	17.872	122	21.126	147	-15,40%	-16,56%
Primaire Carrefour (P9/10)	5.590	38	6.843	48	-18,31%	-19,43%
Maternelle Clair Soleil (M8)	6.108	42	7.060	49	-13,48%	-14,67%
Primaire Clair Soleil (P1)	7.139	49	9.419	65	-24,21%	-25,24%
Maternelle Les Petits Goujons (M6)	13.916	95	15.404	107	-9,66%	-10,90%
Maternelle Les Goélands (M19)	8.127	56	12.767	89	-36,34%	-37,22%
Primaire Pierre Lairin (P17)	9.985	68	13.138	91	-24,00%	-25,04%
Maternelle et Primaire Les Marronniers (M1 - P6/13)	7.640	52	11.131	77	-31,36%	-32,30%
Maternelle et Primaire Moortebeek (M9 - P15)	6.796	47	7.906	55	-14,04%	-15,22%
Maternelle Les Peupliers (M15)	3.894	27	4.182	29	-6,89%	-8,16%
Primaire Les Peupliers (P16)	6.401	44	7.822	54	-18,17%	-19,29%
Maternelle Les Pinsons (M16)	5.265	36	4.054	28	29,87%	28,09%
Maternelle et Primaire Les Pommiers (M24 - P24)	14.819	102	16.346	114	-9,34%	-10,58%
Maternelle Les Rainettes (M3)	5.547	38	6.479	45	-14,38%	-15,56%
Maternelle et Primaire La Roue (M7 - P21)	9.478	65	10.806	75	-12,29%	-13,49%
Maternelle le Petit Scherdemael (M22)	6.125	42	6.250	43	-2,00%	-3,34%
Primaire Scherdemael (P14)	8.207	56	7.903	55	3,85%	2,42%
Enseignement spécial les Sureaux	2.327	16	3.165	22	-26,48%	-27,48%
Maternelle et Primaire Le Tilleul (M12 - P12)	6.347	43	8.064	56	-21,29%	-22,37%
Maternelle Les Tourterelles (M5)	3.564	24	4.372	30	-18,48%	-19,60%
Primaire Les Tourterelles (P8)	2.239	15	3.671	25	-39,01%	-39,84%
Maternelle Les Petits Trèfles (M23)	7.777	53	9.401	65	-17,27%	-18,41%
Primaire Les Trèfles (P23)	7.989	55	10.081	70	-20,75%	-21,84%
Kleuter Veeweide	1.210	8	1.517	11	-20,24%	-21,33%
Lager Veeweide	517	4	441	3	17,23%	15,63%
Kleuter De Vijvers	3.318	23	3.130	22	6,01%	4,55%
Lager De Vijvers	3.571	24	4.412	31	-19,06%	-20,17%
TOTAL :	**203.295**	**1.392**	**238.297**	**1.655**	-14,69%	**-15,86%**

	2024		2023		Evolution	
Etablissement Libre Anderlecht	*Volume total*	*Moyenne Jour (128)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (45)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Athénée Royal Léonard De Vinci Deswaef (mat+prim)	3.505	24	1.953	43	79,47%	
TOTAL :	**3.505**	**24**	**1.953**	**43**	79,47%	

Constat

Le volume de repas livrés à la majorité des écoles francophones a fortement diminué.

❖ Écoles de la commune d'Auderghem

En 2024, le volume de repas est passé à 83.662 contre 90.167 en 2023, soit une diminution de 7,21% de l'activité. Les repas sont livrés en liaison froide le jour de consommation.

Situation par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablissements Auderghem	*Volume total*	*Moyenne Jour (166)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (168)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Maternelle Centre Scolaire du Blankedelle	10.276	62	11.365	68	-9,58%	-8,49%
Primaire Centre Scolaire du Blankedelle	7.263	44	6.270	37	15,84%	17,23%
Maternelle Centre Scolaire du Pré des Agneaux	2.324	14	2.989	18	-22,25%	-21,31%
Primaire Centre Scolaire du Pré des Agneaux	11.934	72	11.989	71	-0,46%	0,74%
Centre Scolaire du Pré des Agneaux Annexe (Arums)	7.434	45	7.352	44	1,12%	2,33%
Maternelle Centre Scolaire du Souverain	12.195	73	13.248	79	-7,95%	-6,84%
Primaire Centre Scolaire du Souverain	15.338	92	17.449	104	-12,10%	-11,04%
Maternelle Centre Scolaire Les Marronniers	8.564	52	10.511	63	-18,52%	-17,54%
Primaire Centre Scolaire Les Marronniers	8.334	50	8.994	54	-7,34%	-6,22%
TOTAL :	**83.662**	**504**	**90.167**	**537**	-7,21%	**-6,10%**

Constat

L'activité est en diminution.
Il n'y a pas d'établissement enregistré en gratuité FWB.

❖ Écoles de la commune de Molenbeek-Saint-Jean

En 2024, le volume de repas est passé à 178.781 contre 153.195 en 2023, soit une augmentation de 16,70% de l'activité.
Les repas sont livrés en liaison chaude.

Neuf établissements des sections maternelle et primaire (jusqu'à la 6ème année à partir de la rentrée de septembre 2023) de la commune de Molenbeek-Saint-Jean : La Rose des vents (N°1), Emeraude (N°2), École Chouette (N°5), École Arc-en-Ciel (N°7), Les P'Tits Marcoux (N°8), Augusta Marcoux (N°9), La Cité des Enfants (N°10), Aux Petites Sources du Gai Savoir (N°12) et École qui bouge (N°13) sont inscrits au projet gratuité de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Situation par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablissements Molenbeek	*Volume total*	*Moyenne Jour (160)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (162)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Ecole Arc-en-Ciel (mat+prim)	25.335	158	14.134	87	79,25%	81,49%
Ecole Les P'tits Marcoux	10.831	68	11.396	70	-4,96%	-3,77%
Ecole Augusta Marcoux	14.444	90	6.785	42	112,88%	115,54%
Ecole Aux Petites Sources du Gai Savoir	17.504	109	18.360	113	-4,66%	-3,47%
Ecole Aux Sources du Gai Savoir	2.963	19	4.178	26	-29,08%	-28,19%
Ecole Les Lutins du Petit Bois	4.875	30	6.933	43	-29,68%	-28,81%
Ecole du Petit Bois	7.750	48	10.509	65	-26,25%	-25,33%
Ecole Emeraude (mat+prim)	13.950	87	12.725	79	9,63%	11,00%
Ecole La Cité des Enfants (mat+prim)	6.345	40	3.381	21	87,67%	90,01%
Ecole Petite Flûte Enchantée	2.340	15	3.296	20	-29,00%	-28,12%
Ecole La Flûte Enchantée	2.046	13	3.384	21	-39,54%	-38,78%
Ecole la Nouvelle Vague (mat+prim)	21.280	133	18.777	116	13,33%	14,75%
Ecole La Rose Des Vents (mat+prim)	9.366	59	6.389	39	46,60%	48,43%
Ecole Les Tamaris (mat+prim)	9.463	59	10.368	64	-8,73%	-7,59%
L'Ecole Chouette (mat+prim)	6.991	44	4.437	27	57,56%	59,53%
L'Ecole qui bouge (mat+prim)	19.661	123	14.701	91	33,74%	35,41%
School Paloke (lager)	720	5	1.024	6	-29,69%	-28,81%
School Regenboog (kleuter+lager)	1.123	7	1.081	7	3,89%	5,18%
School ket&Co (kleuter+lager)	1794	11	1337	8	34,18%	35,86%
TOTAL :	**178.781**	**1117**	**153.195**	**946**	16,70%	**18,16%**

Constat

L'évolution de l'activité a été importante et ce par l'impact des repas gratuits FWB.

❖ Écoles de la commune de Woluwe-Saint-Pierre

En 2024, le volume de repas est passé à 92.660 contre 101.924 en 2023 soit une diminution de 9,09% de l'activité.

Les repas sont livrés en liaison chaude.
Il n'y a pas d'établissement enregistré en gratuité FWB.

Situation par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablissements WSP	*Volume total*	*Moyenne Jour (167)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (172)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Ecole Fondamentale de Stockel (mat+prim)	21.480	129	20.546	119	4,55%	7,68%
Ecole Fondamentale du centre (mat+prim)	13.750	82	13.008	76	5,70%	8,87%
Ecole Fondamentale du Chant d'Oiseau (mat+prim)	16.963	102	18.568	108	-8,64%	-5,91%
Ecole Maternelle Joli-Bois	8.488	51	11.159	65	-23,94%	-21,66%
Ecole Primaire Joli-Bois	10.783	65	12.645	74	-14,73%	-12,17%
Ecole Primaire spécialisé Joli-bois individualisé	2.524	15	2.391	14	5,56%	8,72%
Centre scolaire Eddy Merckx – site ICMES	0	0	79	0	-100,00%	-100,00%
Gemeenteschool Mooi-Bos (kl+lag) *	6.162	37	11.138	65	-44,68%	-43,02%
Gemeenteschool Stokkel (kl+lag) *	12.510	75	12.390	72	0,97%	3,99%
TOTAL :	**92.660**	**555**	**101.924**	**593**	-9,09%	**-6,37%**

Constat

L'arrêt de distribution de repas en secondaire et à l'école Mooi-Bos qui est en travaux depuis septembre 2024 a un impact sur la volume global de repas.

❖ Écoles de la commune d'Ixelles

En 2024, le volume de repas est passé à 240.470 contre 244.255 en 2023, soit une sensible diminution de 1,55% de l'activité.

Deux établissements bénéficient de la gratuité FWB à savoir : École maternelle et primaire n°2 Sans Souci et École n°4 Eugène Flagey.

Les repas sont livrés en majorité en liaison froide et quelques écoles en liaison chaude (intervention sur matériel).

Situation par établissement :

	2024		2023		Evolution	
Etablissements Ixelles	*Volume total*	*Moyenne Jour (167)*	*Volume total*	*Moyenne Jour (159)*	*Par an*	*Par jour (moyenne)*
Ecole N°14	0	0	1.266	8	-100,00%	-100,00%
Ecole N°12 (mat+prim)	35.805	214	35.135	221	1,91%	-2,97%
Ecole N°4 (mat+prim)	27.260	163	27.465	173	-0,75%	-5,50%
Ecole N°5 (mat+prim)	28.066	168	29.296	184	-4,20%	-8,79%
Ecole N°7 (mat+prim)	21.102	126	21.324	134	-1,04%	-5,78%
Ecole N°8 (mat+prim)	35.887	215	39.678	250	-9,55%	-13,89%
Ecole Maternelle N°10	23.010	138	20.751	131	10,89%	5,57%
Ecole Maternelle N°15	5.275	32	5.899	37	-10,58%	-14,86%
Ecole Maternelle N°23	4.658	28	7.084	45	-34,25%	-37,40%
Ecole Primaire N°25	3.847	23	2.790	18	37,89%	31,28%
Ecole Primaire N°9	21.788	130	23.454	148	-7,10%	-11,55%
Ecole N°2/14 (mat+prim)	33.772	202	30.113	189	12,15%	6,78%
TOTAL :	**240.470**	**1440**	**244.255**	**1536**	-1,55%	**-6,27%**

Constat

L'école n°14 a fusionné avec l'école n°2, ce qui explique l'absence de repas livrés à l'école n°14. Nous constatons que la tendance est à une diminution du nombre moyen de repas journalier sur la majorité des établissements.

CENTRES DE VACANCES

Pour la deuxième année consécutive, en raison de la réforme des rythmes scolaires, les congés (détente, printemps et automne) diffèrent entre les réseaux francophone et néerlandophone. Notons que durant plusieurs périodes des congés scolaires nous avons livré des repas au Royal Union Auderghem sur le territoire de la commune d'Auderghem.

Associés	2023	2024	Evolution
Ville de Bruxelles	70.805	74.727	6%
Auderghem (avec RUA)	9.667	9.956	3%
Ixelles	4.021	3.721	-7%
TOTAL	**84.493**	**88.404**	**5%**

© asbl Terra Mater

Pour les plaines de vacances de la Ville de Bruxelles, l'offre alimentaire comprend : un potage (hors période estivale), un plat principal (ou une lunch-box en cas de sortie), un dessert, une collation (en période estivale) et une boisson. Nous assurons des prestations en liaison froide et en liaison chaude. La prestation des plaines d'Auderghem est composée d'un potage, un plat principal et un dessert (en liaison chaude).
Au niveau de la commune d'Ixelles l'offre est similaire à la période scolaire.

Associés	2023	2024	Evolution
Evere	143	666	366%
Ixelles	1.988	1.084	-45%
Molenbeek	784	1.567	100%
TOTAL	**2.915**	**3.317**	14%

Nous assurons durant les plaines de vacances organisées par la Ville de Bruxelles la livraison de denrées (fruits, laitiers, ...). Nous assurons des prestations de livraisons de potage et/ou de denrées alimentaires (fruits, laitiers, ...) aux plaines de Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Evere et Ixelles.

MILIEUX D'ACCUEIL

Exemple de menus à destination des milieux d'accueil :

❖ Ville de Bruxelles

Depuis plusieurs années les milieux d'accueil passent les commandes des composantes des repas en conditionnement de 100g ou pour le potage en litre.

Les crèches de la Ville sont éco-crèche, cela signifie que les matières alimentaires utilisées sont 100% Bio (hors poissons certifiés MSC ou ASC).

Comme sur l'ensemble des activités, nous avons connu des mouvements sociaux avec pour conséquences des fermetures des crèches.

Ville de Bruxelles - Aliment en conditionnement par 100 g	2023	2024	Évolution 2024/2023 en nbre	Évolution 2024/2023 en %
BB-BIO - Viande Mixée/Poisson écrasé (100g) - Bio	23.787	22.453	-1.334	-6%
Grand-BIO - Viande Coupée/Poisson écrasé (100g) - Bio	51.606	43.294	-8.312	-16%
BB-BIO - Potée lisse (100g) - Bio	334.394	286.288	-48.106	-14%
Grand-BIO - Potée morceaux (100g) - Bio	103.102	118.794	15.692	15%
Grand-BIO - Féculent (100g) - Bio	309.996	259.424	-50.572	-16%
Grand-BIO - Légume seul (100g) - Bio	301.570	244.337	-57.233	-19%
Grand-BIO - plat végétarien (100g) - Bio	16.168	16.916	748	5%
Grand-BIO - Légumineuse	6.527	13.692	7.165	110%
Total Bio en portion de 100 g	**1.147.150**	**1.005.198**	**-141.952**	**-12%**
TOTAL EN TONNE	**114**	**100**	**-14**	**-12%**
TOTAL EN LITRE (potage) BIO	**27.432**	**23.156**	-4.276	-16%

Nous avons poursuivi la livraison de denrées brutes (pain, laitiers, fruits, ...).

❖ Crèche du CHU Brugmann

La crèche du CHU Brugmann passe commande en portion d'aliment (100g) et est en éco-crèche.

CHUB - Repas Conditionnements : 100 g	2023	2024	Évolution 2024/2023 en nbre	Évolution 2024/2023 en %
BB-BIO - Viande Mixée/Poisson écrasé	700	729	29	4%
BB-BIO - Potée lisse	10.052	9485	-567	-6%
Grand-BIO - Viande Coupée/Poisson écrasé	1.199	1207	8	1%
Grand-BIO - Potée morceaux	3.512	5024	1512	43%
Grand-BIO - Féculent	13.837	15144	1307	9%
Grand-BIO - Légume seul	12.013	12489	476	4%
Grand-BIO - plat végétarien	611	733	122	20%
Grand BIO - Légumineuse	113	290	177	157%
Total	42.037	**45101**	**3064**	**7%**
Potage BIO 1L	475	**569**	**94**	**20%**

Nous avons poursuivi la livraison de denrées brutes (pain, laitiers, fruits, ...).

© E. Fletcher

❖ Commune de Saint-Josse-ten-Noode

En 2024,18.372 repas ont été livrés contre 19.537 en 2023, soit une diminution de 6%.

Saint-Josse-ten-Noode	2023			2024			Evolution 2024/2023	
	Repas -1 an	Repas +1 an	Total	Repas -1 an	Repas +1 an	Total	En nombre de repas (hors sevrage)	En %
Cometes	4.377	2.942	7.319	3.670	3.881	7.551	232	**3%**
Joost-E-Fien*	120	35	155	117	141	258	103	**66%**
P'Tit Boule	5.445	2.826	8.271	2.116	5.361	7.477	-794	**-10%**
Madeliefje*	195	138	333	0	0	0	-333	**-100%**
Nenuphars	2.915	531	3.459	434	2.652	3.086	-373	**-11%**
Total général	13.052	6.472	19.537	6.337	12.035	18.372	-1.165	**-6%**

**En dépannage*

A cela s'ajoute la livraison de fruits, pain et autre aliment pour les crèches livrées en repas et l'ensemble des ingrédients pour les autres crèches préparant les repas en interne. Nous retrouvons dans la rubrique « Vente Directe » un résumé de cette activité.

❖ Commune d'Evere

La collaboration avec la crèche communale Ronde-Fleurie est maintenue. Par l'intermédiaire de l'Association, la crèche s'approvisionne en denrées alimentaires (fruits, légumes, viandes, poissons frais, produits laitiers, etc.). En rubrique « Vente Directe », nous trouverons les denrées livrées.

❖ Commune de Jette

L'approche pour le milieu de la petite enfance de la commune de Jette est différente puisque nous préparons et livrons des repas complets avec collations (pain, confiture, eau, etc.).

En 2024, nous avons livré 44.382 repas contre 46.439 repas en 2023, soit une diminution de 4 % :

Commune de Jette	2023			2024			Evolution 2024/2023	
	Repas -1 an	Repas +1 an	Total 2023	Repas -1 an	Repas +1 an	Total 2023	En nombre de repas	En %
Reine Fabiola	2.824	13.001	15.825	2.214	13.118	15.332	**-493**	**-3%**
Boule & Bill	0	4.815	4.815	0	4.398	4.398	**-417**	**-9%**
Dorémiroir	2.003	5.290	7.293	2.468	4.326	6.794	**-499**	**-7%**
Pouf & Caroline	1.803	4.634	6.437	1.503	4.559	6.062	**-375**	**-6%**
Ribambelle	0	4.051	4.051	0	3.827	3.827	**-224**	**-6%**
Graine d'Artiste	1.042	2.495	3.537	1.051	2.352	3.403	**-134**	**-4%**
L'Ylo Jardin	1.736	2.745	4.481	1.734	2.832	4.566	**85**	**2%**
Total général	9.408	37.031	46.439	8.970	35.412	44.382	**-2.057**	**-4%**

❖ Commune de Berchem-Sainte-Agathe

Nous maintenons la livraison des matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.). Nous retrouvons dans la rubrique « Vente Directe » un résumé de cette activité.

Dans le cadre de dépannage, nous avons livré des repas aux crèches suivantes :

Commune de Berchem-Sainte-Agathe	2023			**2024**		
	Repas +1 an	Repas -1 an	Total	Repas +1 an	Repas -1 an	Total
Courte Echelle	3.411	1993	5.404	2.569	871	3.440
Les Marmots	367	246	613	117	98	215
Les Petits Dauphins	453		453	518	10	528
Les Petits loups	626	196	822	1.399	407	1.806
Les Alcyons	804	15	819	0	0	0
Total général	5.661	2.450	8.111	4.603	1.386	5.989

❖ Commune d'Anderlecht

Nous avons livré des repas aux milieux d'accueil dans le cadre de dépannage.

Commune d'Anderlecht	2023			**2024**		
	Repas +1 an	Repas -1 an	Total	Repas +1 an	Repas -1 an	Total
Les Capucines	442	234	676	1709	143	1852
Les Muguets	168	57	225	0	0	0
Les Perce-Neige	29	7	36	150	46	196
Les Roseaux	1.026	443	1.469	0	0	0
DE VIOOLTJES	0	0	0	65	19	84
Total général	1.665	741	2.406	1924	208	2132

Nous assurons la livraison, 3 fois/semaine, des matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.). Nous retrouvons dans la rubrique « Vente Directe » un résumé de cette activité.

❖ Commune de Molenbeek-Saint-Jean

En 2024, 26.868 repas ou sevrage ont été préparés et livrés contre 30.491 en 2023, soit une diminution de 13%.
Nous assurons les livraisons en liaison froide.

Commune de Molenbeek-Saint-Jean	2023				2024				Evolution 2024/2023	
	Repas -1 an	Repas +1 an	Sevrage	Total	Repas -1 an	Repas +1 an	Sevrage	Total	En nombre de repas (hors sevrage)	En %
Alouettes	927	4.778		5.705	1087	4.904		5.991	286	**5%**
Fabiola	3.032	5.151	205	8.388	1.857	5.417	108	7.382	-909	**-11%**
Lumen	3.834	6.182	506	10.522	2.591	5.164	991	8.746	-2.261	**-23%**
Poucets	2.837	2.898	141	5.876	2.042	2.593	114	4.749	-1.100	**-19%**
Total général	10.630	19.009	852	30.491	7.577	18.078	1213	26.868	-3.984	**-13%**

Nous assurons également la livraison des matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.). Nous retrouvons dans la rubrique « Vente Directe » un résumé de cette activité.

❖ Commune d'Auderghem

Nous assurons la livraison des matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.) Nous retrouvons dans la rubrique « Vente Directe » un résumé de cette activité.

❖ Commune de Woluwe-Saint-Pierre

Nous assurons la livraison des matières premières (viandes, poissons, fruits, produits laitiers et dérivés, eau, conserves, biscuits, céréales, etc.) Nous retrouvons dans la rubrique « Vente Directe » un résumé de cette activité.

Une partie de l'activité consiste à la livraison en liaison froide de portions de repas à destination des crèches.

❖ Commune d'Ixelles

Une partie de l'activité consiste à livrer, en liaison froide, des portions de repas à destination des crèches de la Commune. A cela s'ajoute la livraison pour d'autres crèches de denrées brutes ainsi qu'au service de l'Administration.

Au niveau des repas en portion, le volume est le suivant :

Commune d'Ixelles - Crèches en portion de 100g	2024
BB - Viande Mixée/Poisson écrasé (100g)	167
BB BIO - Potée lisse (100g)	6.207
Grand Viande Coupée/Poisson écrasé (100g)	9.029
Grand BIO - Légume seul (100g)	34.700
Grand BIO - Potée morceaux (100g)	13.485
Grand BIO - Féculent (100g)	36.547
Grand BIO - Végétarien (100g)	1.978
Grand BIO - Légumineuse (100g)	3.724
Total par 100 g	105.837
Potage en poche de 2 Litres BIO	1.716
Potage en poche de 5 Litres BIO	81

❖ asbl A.R.B.RE de la Ville de Bruxelles

L'activité est reprise par la Ville de Bruxelles dans sa totalité à partir du 1er mars 2024.

ARBRE - Repas Conditionnements : 100 g - BIO	2023	2024	Évolution 2023/2022 en nbre	Évolution 2023/2022 en %
BB - Viande Mixée/Poisson écrasé (100g)	413	70	-343	-64%
BB - Potée lisse (100g)	3.428	320	-2.937	-46%
Grand BIO- Viande Coupée/Poisson écrasé (100g)	572	12	-1.233	-68%
Grand BIO - Légume seul (100g)	-3.865	260	-11.893	-148%
Grand BIO - Potée morceaux (100g)	977	90	-2.583	-73%
Grand BIO - Féculent (100g)	3.808	312	-5.799	-60%
Grand BIO - Végétarien (100g)	168	20	12	8%
Grand BIO - Légumineuse (100g)	74	7	74	
Total par 100 g	5.575	1.091	-26.101	-82%
Potage au litre BIO	751	32	-402	-35%

❖ Arbre de Vie de la Commune de Jette

Nous avons poursuivi la collaboration avec le milieu d'accueil ASBL Arbre de Vie qui se situe sur la commune de Jette.

2023			2024			Evolution 2024/2023	
Repas +1 an	Repas -1 an	Total	Repas +1 an	Repas -1 an	Total	En nombre de repas (hors sevrage)	En %
3.176	566	4.042	1.628	893	2.521	-1.521	62%

❖ Vente directe aux milieux d'accueil, écoles et administration

Dans cette rubrique sont reprises les activités de livraisons de denrées et boissons aux milieux d'accueil (majoritairement), écoles et services communaux.
Suivant les associés, nous livrons 2, 3 ou 4 fois par semaine les milieux d'accueil.
Les autres services sont livrés suivant la demande.

Associés	Montant
Ville de Bruxelles	584.797,72 €
Saint-Josse-ten-Noode	102.601,14 €
Evere	129.399,74 €
Jette	629,66 €
Berchem-Sainte-Agathe	73.103,43 €
Anderlecht	258.117,17 €
Auderghem	124.630,52 €
Molenbeek-Saint-Jean	65.347,10 €
Woluwe-Saint-Pierre	202.144,63 €
Ixelles	174.254,01 €
Total général	**1.715.025,12 €**

RESTAURANT FERRER (Haute Ecole Francisco Ferrer)

L'activité de restauration sur le Resto Ferrer a été arrêtée en juin 2024. Le chiffre d'affaires réalisé en 2024 est de 46.064€ contre 54.323€ 2023.

TRAITEUR

Comme depuis la crise sanitaire, l'activité du service Traiteur reste limitée à la livraison de denrées alimentaires et boissons. Le chiffre d'affaires 2024 est de 239.179€ contre 312.359€ en 2023.

DIVERS

La collaboration avec l'asbl Transit n'a pas changé, livrant deux fois par semaine des aliments crus (viande, légumes, etc.). Le chiffre d'affaires 2024 est de 64.458 € contre 51.514,12 € en 2023.

CELLULE QUALITÉ ET HYGIÈNE

Audits internes, audits AFSCA et certification SAC

Le nombre d'audits internes enregistrés ont diminué de 2 unités car le nombre de visites préparatoires aux certification SAC de Saint-Pierre et Haren ont été importantes. Le résultat moyen pour l'ensemble des Cuisines Bruxelloises reste stable (+1%). On constate que les « plus petits sites » obtiennent de meilleurs résultats car plus faciles à gérer.

L'objectif minimum de 85% n'a pas été atteint par les sites suivants :

- Brugmann : cela est essentiellement dû à son infrastructure vieillissante qui le pénalise lors des audits.

- Haren : la relance après le renouvellement du site n'a pas été facile, il a fallu un certain temps afin que le personnel s'habitue au site et optimise les process.
  Cependant le personnel a effectué les efforts nécessaires afin de pouvoir passer la certification de son Système d'Auto Contrôle durant le mois de décembre 2024.

- Saint-Pierre : ici aussi l'infrastructure fait l'objet de nombreuses remarques. Notre service technique a apporté les solutions et les projets de solutions permettant pour Saint-Pierre d'également faire certifier son Système d'Auto Contrôle.

- Anderlecht : les résultats sont plus faibles en début d'année car la production de notre département « Enfance » se faisait encore sur ce site qui disposait d'une superficie exploitable très limitée. Cela engendrait des problèmes logistiques qui les pénalisaient.
  En décembre 2024, le site a obtenu les autorisations et agréments de l'AFSCA dans le cadre de son passage au statut « transformateur ». Ce passage étant obligatoire lors du regroupement de nos productions « Enfance » et « Hospitalier ». Ce changement de statut impose des règles beaucoup plus strictes basées sur les maîtrises des contaminations physiques, chimiques, allergiques et microbiologiques et plus seulement sur les bonnes pratiques d'hygiène.

Les différents passages de l'AFSCA font partie des inspections de routine sauf 3 passages. Un sur Saint-Pierre suite à une notification obligatoire, ce passage s'étant clôturé avec un avis favorable. Et les deux autres sur Anderlecht concernant l'infrastructure en vue d'obtenir les autorisations et agréments, ces 2 passages se sont clôturés avec un avis favorable avec remarques. Ces remarques ont fait l'objet d'interventions de notre service technique.

Analyses, tests de surface et ATP métrie

296 échantillons ont été prélevés sur nos sites pour garantir la fiabilité de nos méthodes de travail via les analyses microbiologiques effectuées par Brulabo. Nous avons plus de 95% d'échantillons conformes, les autres bien que non conformes ne présentaient pas de risques pour la santé. Un de ces échantillons a entraîné la notification obligatoire à l'AFSCA mais la réactivité, l'identification du problème et sa résolution ont permis d'avoir un avis de clôture favorable donné par l'AFSCA.

Les tests de surface permettent de contrôler l'efficacité des process de désinfection. 790 tests ont été réalisés sur différentes surfaces comme les plans de travail, les poignées du matériel, les mains du personnel, les vêtements de travail, la vaisselle, etc. Le nombre de résultats satisfaisants ont progressé de 3,6% en 2024. Il y a eu un point faible, c'est le site de Vanhellemont. Le problème a été identifié et résolu suite aux formations données au personnel. Nous n'avons plus que 2 sites en dessous de 80% en 2024 contre 4 en 2023. Cette progression est encourageante et montre combien les formations et les contrôles sont importants et portent leurs fruits quand les suivis sont assidus. Lors des tests, 139 tests ont été réalisés sur les mains du personnel avec une progression de résultats satisfaisants de 5,7%. Bien que la progression soit meilleure, le résultat (75,5% de résultats satisfaisants) fera l'objet de mise en place d'un plan de suivi en 2025.

Tests de vieillissement

Les 298 tests de vieillissement sont le reflet de la volonté des Cuisines d'offrir de nouveaux plats en toute sécurité. Lors de la réalisation des tests, nous prenons en compte une déviance possible de la température de stockage chez nous ou chez les destinataires. Cela permet de garantir une grande stabilité microbiologique de nos plats.

TIAC (toxy infection alimentaire collective) et plaintes

Toutes les informations reçues qui font mention d'une ou plusieurs personnes malades sont traitées comme TIAC possible. En aucun cas nous ne pouvons nous permettre de porter un jugement sur la recevabilité de l'information, nous ouvrons donc un dossier pour chaque cas même si cela ne concerne qu'une seule personne.

Nous avons eu 7 informations nous faisant part d'une ou plusieurs personnes malades. Après analyse de chaque cas, nous avons pu conclure que la nourriture ou les process n'étaient pas en cause. Cependant les équipes ont chaque fois été informées afin de les sensibiliser à cette possibilité.

Les plaintes reçues sont réceptionnées de la même façon que les TIAC, chaque plainte grave ou non, fondée ou non fait l'objet d'un enregistrement et d'un suivi éventuel. Par conséquent ce nombre semble important mais en relativisant par rapport au nombre de repas servis, nous sommes à moins de 0,1% de plaintes ce qui est très peu. Il faut remarquer que la majorité des plaintes concerne notre activité la moins importante à savoir les ventes directes.

Notification AFSCA

Nous avons effectué une notification à l'AFSCA dans le cadre d'un dépassement d'une limite après analyse bactériologique.

Après analyse des fait, le problème a été identifié et solutionné. L'ensemble du dossier a été transmis à notre auditeur AFSCA. Ce dernier nous a transmis ses félicitations pour la gestion du dossier.

Objectifs 2025

Le premier objectif est de repasser en-dessous de 1000 plaintes annuelles. Cela se fera en utilisant divers moyens :

- La communication des fournisseurs afin que les problèmes qualitatifs des matières premières soient résolus plus rapidement. Si nécessaire une évaluation est faite et transmise à notre DG.

- La formation continue du personnel tout en liant cette formation aux plaintes reçues

- Le contrôle sur le terrain de la qualité des matière premières, du suivi des consignes et de l'application des formations.

Le second objectif sera les certifications de nos sites Viva et Anderlecht. Il faut noter que la certification du site d'Anderlecht sera plus contraignante que les autres car ce site a le statut de transformateur. Pour ce site il faudra également définir le type de certification souhaitée.

Le troisième objectif est la continuité des formations.

SUIVI DES ACTIONS DANS LE CADRE DES AXES STRATÉGIQUES

Axe 1 : Une entreprise publique qui propose un service et des produits « Good Food »

- Par autorisation du Conseil d'Administration mais aussi des communes, nous avons poursuivi nos engagements Good Food au département Enfance en :
    - maintenant le grammage suivant les recommandations ;
    - proposant des légumes de saison suivant le critère du Good Food (55% par année) pour le scolaire et crèches ;
    - proposant au dessert des écoles 3 fruits par semaine dont deux de saison (suivant le calendrier de BE) et ce 100% BIO ;
    - proposant des produits laitiers 100% Bio ;
    - Certification Bio maintenue. Néanmoins l'approche a été modifiée puisque nous certifions les matières premières entrant dans la préparation des repas du département Enfance et depuis décembre dans les repas à destination de l'hospitalier et maisons de repos dont la production est effectuée sur Anderlecht ;
    - 2 repas végétariens pour tous par semaine depuis la rentrée scolaire 2022-2023 ;
    - Maintien du poisson certifié durable (MSC ou ASC) ;
    - Les produits de 5ème gamme ne sont plus utilisés pour les repas scolaires et crèches. Les lasagnes préconçues ont par exemple été remplacées par des lasagnes réalisées par nos cuisiniers.

- L'objectif étant 2025 est d'obtenir l'attestation Good Food Cuisine Centrale.

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

Certificat

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

115057/167/06/0352

I.2 Type d'opérateur

[X] Opérateur
[ ] Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

Les Cuisines Bruxelloises - Siège administratif
Avenue Jean Sobieski 13
1020 Bruxelles
BE0867322926

Site contrôlé

Les Cuisines Bruxelloises (Haren)
Rue Arthur Maes, 129
1130 Haren
BE 0867 322 926

I.4 Organisme de contrôle

FOODCHAIN ID
Certification
Rue Hayeneux 62 - B 4040 Herstal
Tél. +32 (0)4 240 75 00 Fax. +32 (0)4 240 75 10
N° Entreprise. BE0879 540 166
N° Agrément. BE-BIO-03

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

* Restauration
  - Certification par ingrédient/produit biologique acheté
* BtoC
* l'opérateur manipule physiquement les produits

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

- (A) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux
  + production biologique avec une production non biologique
- (D) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine
  + production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Abricots	Biologique
Bananes	Biologique
Carottes cube	Biologique
Carottes rondelle	Biologique
Clémentine	Biologique
Concentré tomates	Biologique
Courgettes cube	Biologique
Couscous blanc	Biologique
Cumin moulu	Biologique
Curcuma	Biologique

I.7 Date et lieu

05-02-2025 - Herstal
Organic Operation Manager
Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 05-02-2025 au 31-03-2026

Page 1/2

FOODCHAIN ID

Certificat

Haricots rouges kidney	Biologique
Huile d'olive vierge extra	Biologique
Kiwis	Biologique
Laurier moulu (poudre)	Biologique
Lentilles vertes	Biologique
Mandarines	Biologique
Nectarines	Biologique
Noix de muscade moulue	Biologique
Oignon poudre	Biologique
Oranges	Biologique
Origan	Biologique
Paprika doux poudre	Biologique
Pâtes fusillis blancs	Biologique
Pâtes grecques	Biologique
Pâtes pennes blanches	Biologique
Pêches	Biologique
Poireaux	Biologique
Pois chiches	Biologique
Pommes	Biologique
Pommes de terre en cube	Biologique
Princessebonen gebroken	Biologique
Prune rouge	Biologique
Pulpe de tomate	Biologique
Romarin poudre	Biologique
Tempeh	Biologique
Tofu nature	Biologique
Tomates cube	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

05-02-2025 - Herstal
Organic Operation Manager
Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 05-02-2025 au 31-03-2026

Page 2/2

Certificat

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

I.1 Numéro de document

125262/167/06/0322

I.2 Type d'opérateur

[X] Opérateur
[ ] Groupe d'opérateurs

I.3 Opérateur

Les Cuisines Bruxelloises - Siège administratif
Avenue Jean Sobieski 13
1020 Bruxelles
BE0867322926

Site contrôlé

Les Cuisines Bruxelloises (Anderlecht)
rue Saint-Guidon, 79
1070 Anderlecht
BE 0867 322 926

I.4 Organisme de contrôle

FOODCHAIN ID
Certification
Rue Hayeneux 62 - B 4040 Herstal
Tél. +32 (04) 240 75 00 Fax. +32 (0)4 240 75 10
N° Entreprise. BE0679 546 566
N° Agrément. BE-BIO-03

I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs

I.6 Catégorie ou catégories de produits visés à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du conseil et méthodes de production

II.1 Répertoire des produits

Abricots	Biologique
Bananes	Biologique
Carottes cube	Biologique
Clémentines / mandarines	Biologique
Concentré de tomates	Biologique
Courgettes cube	Biologique
Couscous blanc	Biologique
Cumin moulu	Biologique
Curcuma	Biologique
Haricots rouges kidney	Biologique
Huile d'olive extra vierge	Biologique
Kiwis	Biologique
Laurier moulu	Biologique
Lentilles vertes	Biologique
Nectarines	Biologique
Noix de muscade poudre	Biologique
Oignons poudre	Biologique
Oranges	Biologique
Origan	Biologique

I.7 Date et lieu

05-02-2025 - Herstal
Organic Operation Manager
Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 05-02-2025 au 31-03-2026

Page 1/2

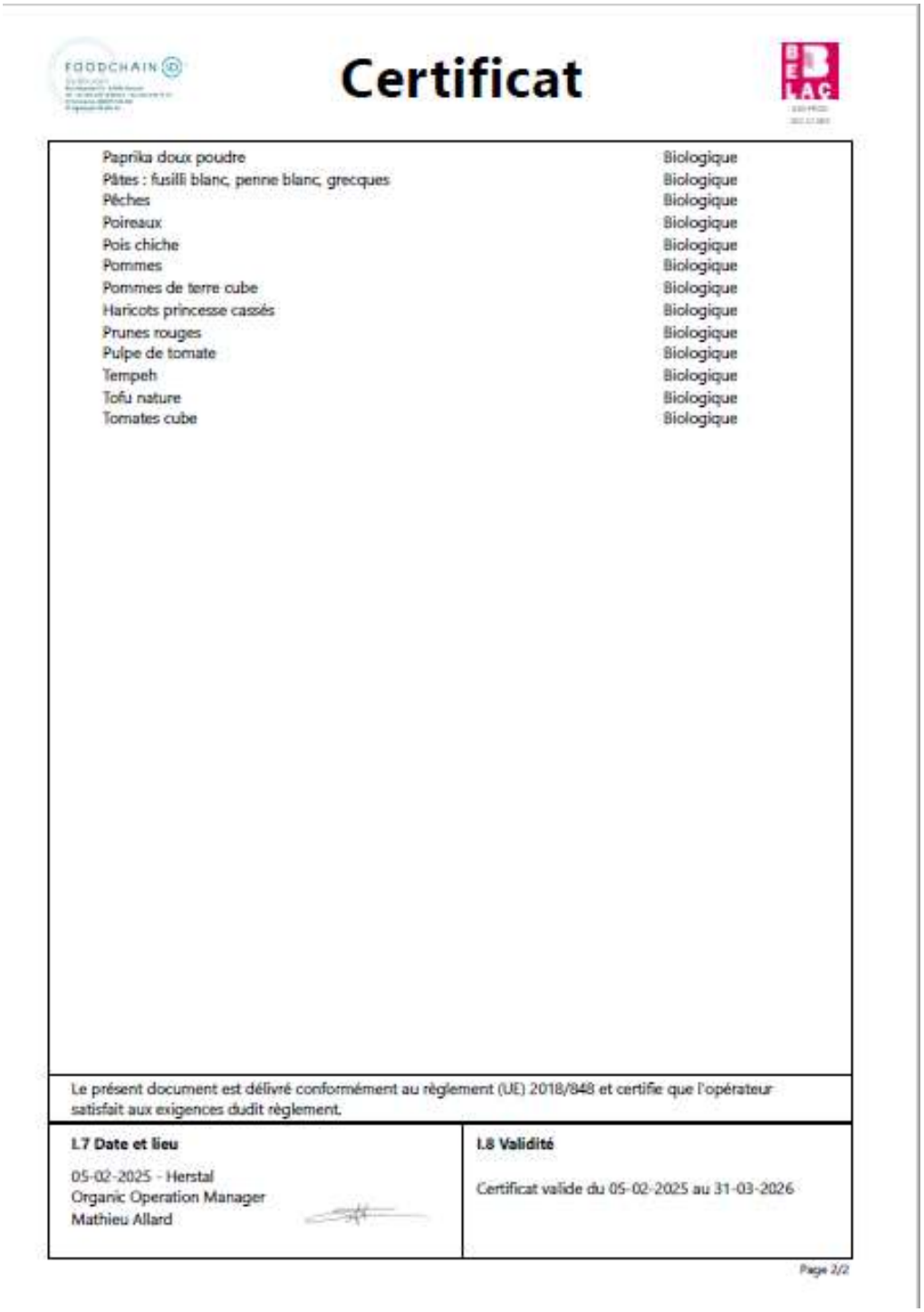

FOODCHAIN ID

Certificat

BELAC

Paprika doux poudre	Biologique
Pâtes : fusilli blanc, penne blanc, grecques	Biologique
Pêches	Biologique
Poireaux	Biologique
Pois chiche	Biologique
Pommes	Biologique
Pommes de terre cube	Biologique
Haricots princesse cassés	Biologique
Prunes rouges	Biologique
Pulpe de tomate	Biologique
Tempeh	Biologique
Tofu nature	Biologique
Tomates cube	Biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7 Date et lieu

05-02-2025 - Herstal
Organic Operation Manager
Mathieu Allard

I.8 Validité

Certificat valide du 05-02-2025 au 31-03-2026

Page 2/2

Zéro déchet :

- Malgré les difficultés rencontrées dans la poursuite de l'utilisation de bols à potage en porcelaine pour l'hospitalier et MRS, nous continuons dans l'objectif de supprimer l'usage unique dans nos prestations (à l'exception du département Santé à la demande des unités).

RAPPORT DU SERVICE SOCIAL SCOLAIRE - VILLE DE BRUXELLES

Rapport établi par Madame Saloua TIJARTI, assistante sociale - application des tarifications scolaires - Ville de Bruxelles (écoles officielles et libres)

Sommaire

1. Avant-propos
2. Service social en chiffres
3. Profil des familles
4. Mode d'introduction des demandes
5. Analyse des chiffres

Conclusion

1. Avant-propos

L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des efforts amorcés en 2023, notamment avec la deuxième année d'utilisation de la plateforme en ligne.

Nous avons profité de cette continuité pour améliorer la visibilité des aides tarifaires destinées aux familles susceptibles d'y avoir droit, et ce dès le processus d'inscription. Chaque année, nous poursuivons notre objectif : rendre l'information plus claire et plus accessible pour faciliter les démarches des parents.

L'année a aussi été marquée par un élargissement du nombre d'écoles bénéficiant de la gratuité des repas, grâce au soutien renforcé de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette évolution, bien que significative, n'a en rien diminué la pertinence de notre action : notre service social reste un relais essentiel pour accompagner les familles en difficulté, notamment face aux défis du numérique ou dans les situations de précarité.

Notre engagement reste inchangé : garantir à chaque enfant un accès équitable à une alimentation saine, durable et de qualité, en apportant un soutien ciblé aux familles vulnérables.

Le service social contribue à assurer une alimentation durable et de qualité pour les enfants en situation de précarité et joue ainsi un rôle dans la lutte contre les inégalités alimentaires.

2. Service social en chiffres

398

dossiers

En 2024, notre service social a accordé une prise en charge des repas à 398 familles, marquant une diminution par rapport à 2023 (504 dossiers). Cette tendance s'explique principalement par l'extension du dispositif de gratuité financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui couvre désormais un nombre plus important d'écoles.

Ci-dessous, la répartition de ces dossiers en fonction du type d'établissement avec un comparatif avec 2023.

37.472

repas

En 2024, 37.742 repas ont été accordés en gratuité (contre 51.166 en 2023), tandis que 5.376 repas ont été attribués au tarif minimum (contre 3.777 en 2023).

Par ailleurs, la prise en charge par la Fédération Wallonie-Bruxelles a connu une forte progression, atteignant 464.148 repas en 2024, contre 312.399 en 2023.

En effet, 9 établissements supplémentaires ont intégré le dispositif depuis la rentrée scolaire 2024-2025, portant à 31 le nombre total d'écoles de la Ville de Bruxelles bénéficiant de cette mesure, contre 22 l'année précédente.

Notre rôle reste néanmoins crucial pour les familles ne répondant pas aux critères de ces aides élargies.

Les parents dont les enfants sont scolarisés dans les établissements bénéficiant de la gratuité automatique des repas n'ont plus besoin de solliciter notre aide. Toutefois, notre intervention demeure essentielle pour les écoles de la Ville de Bruxelles qui ne sont pas couvertes par ce dispositif. En complément de la gratuité offerte par la Fédération Wallonie-Bruxelles, notre service a soutenu 22 familles en situation de vulnérabilité, en accordant la gratuité des repas à leurs enfants. Cette aide a permis à l'ensemble de la fratrie de bénéficier de repas scolaires gratuits, contribuant ainsi à alléger leur charge financière.

Il faut préciser que les tarifs réduits ne sont pas pris en compte dans nos chiffres. L'application de ce tarif ne nécessite pas d'enquête sociale et repose uniquement sur la présentation de justificatifs de ressources. Il concerne principalement les familles percevant un revenu d'intégration sociale ou des allocations de chômage.

Toutefois, quatre familles ont obtenu ce tarif à la suite d'une enquête sociale. Il s'agissait de parents travailleurs dont la situation budgétaire justifiait cette aide. L'application du tarif réduit a ainsi contribué à préserver leur équilibre financier tout en garantissant l'accès de leurs enfants aux repas scolaires.

Les gratuités accordées par nos partenaires

En 2024, d'autres services et institutions ont octroyé des gratuités pour les repas scolaires. Au cours de l'année 2024, plusieurs services et institutions publiques ont renforcé leur soutien en matière d'accès aux repas scolaires. Le Service de l'Aide à la Jeunesse, par exemple, a pris en charge les frais de repas de quatre familles, contribuant ainsi à lutter contre la précarité alimentaire.

Notre principal partenaire en matière de soutien aux repas scolaires, le CPAS de Bruxelles, a quant à lui financé un total de 17.878 repas.

BXL CPAS OCMW	17.878 repas

Ce chiffre est en baisse par rapport à 2023, où 20.989 repas avaient été pris en charge. Cette diminution s'explique principalement par l'élargissement des gratuités octroyées via les subsides de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il est important de rappeler que l'intervention du CPAS est strictement limitée au territoire de la Ville de Bruxelles, et ne concerne que les familles résidant dans cette zone.

À l'inverse, notre service ne se limite pas à un critère géographique : toute famille dont l'enfant est scolarisé dans une école desservie par nos cuisines peut bénéficier d'un soutien, même si elle ne réside pas sur le territoire de la Ville de Bruxelles. Cela explique pourquoi le nombre de gratuités accordées par notre service reste plus élevé.

Les aides exceptionnelles

À l'année 2024, une annulation de dette a été accordée. Cette mesure concernait une famille dont les enfants ne pouvaient plus accéder aux repas en raison d'une dette en récupération chez l'avocat. Après évaluation sociale approfondie, il est apparu que la famille se trouvait dans une situation de précarité rendant impossible le remboursement. L'annulation de la dette a permis aux enfants de bénéficier des repas scolaires et d'adapter l'aide qui leur était attribuée.

3. PROFIL DES FAMILLES

Profils	2024	2023	Evolution
Familles Monoparentales	48%	46%	2%
Revenus insuffisants	29%	26%	3%
Surendettement	15%	18%	-3%
Situations critiques	5%	4%	-1%
Sans-papiers	3%	6%	-3%

48%

Familles monoparentales

Cette catégorie continue d'enregistrer une croissance annuelle, atteignant 48%. Ces familles, composées en grande majorité de mères isolées, éprouvent de plus en plus de difficultés à boucler les fins de mois, ce qui représente une source d'angoisse permanente. Avec un seul revenu, souvent un revenu de remplacement, elles peinent à couvrir leurs dépenses courantes. Fragilisées par cette pression financière et le poids des responsabilités, ces familles se retrouvent fréquemment en situation de grande vulnérabilité.

29%

Revenus insuffisants

Le nombre de familles aux revenus insuffisants continue d'augmenter (+3%). Cette situation concerne principalement des couples ne disposant que d'un seul revenu (chômage, mutuelle) ou des travailleurs aux salaires modestes. Dans la majorité des cas, une part importante du budget familial est consacrée au logement, réduisant considérablement la marge financière disponible pour les autres besoins essentiels, dont l'alimentation.

15%

Familles surendettées

En 2024, la part des familles surendettées diminue, passant de 18% à 15%. Le budget alimentaire est fortement réduit au profit des plans de remboursement qui s'accumulent au point de complètement bousculer les priorités. Les enfants en subissent les conséquences, leurs besoins alimentaires n'étant plus assurés correctement, ce qui entrave leur épanouissement aussi bien physique que psychologique.

5%

Situations critiques

Cette catégorie, qui regroupe les situations d'urgence mettant en péril l'épanouissement des enfants, enregistre une légère diminution (-1%). Derrière ces chiffres se cachent des réalités particulièrement difficiles : familles sans domicile ni revenus, victimes de violences conjugales, expulsions du logement, ... ces cas nécessitent des interventions rapides et adaptées pour garantir la sécurité et le bien-être des enfants concernés.

3%

Sans-papiers

Nous enregistrons une légère diminution de cette catégorie qui peut s'expliquer par la régularisation administrative de certaines familles. De plus, le projet de gratuité de la Fédération a également profité à certains enfants et fait baisser les chiffres.

4. MODE D'INTRODUCTION DES DEMANDES

Ci-dessous la répartition des principaux acteurs suivant le type d'école :

ECOLES DE LA VILLE DE BRUXELLES

ECOLES DE LA VILLE DE BRUXELLES	2024	2023	Evolution
FAMILLE	54%	45%	9%
DIRECTION	4%	6%	-2%
CPMS	24%	29%	-5%
CPAS	1%	1%	
LCB	15%	17%	-3%
SERVICES SOCIAUX	2%	2%	

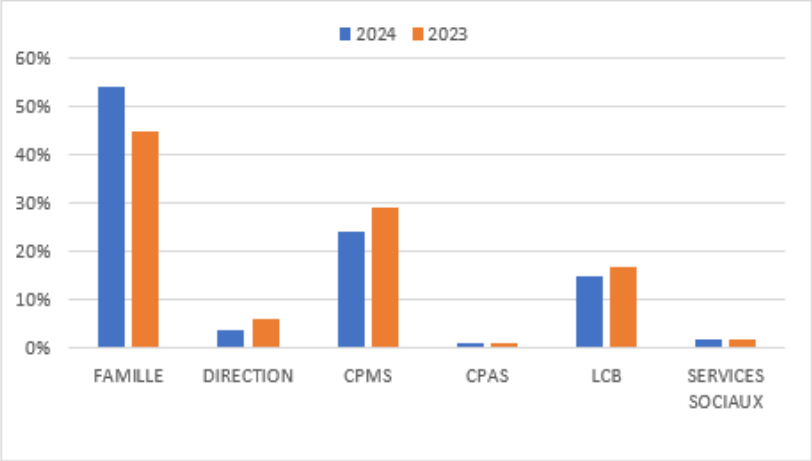

ECOLES LIBRES DE LA VILLE DE BRUXELLES

ECOLES LIBRES DE LA VILLE DE BRUXELLES	2024	2023	Evolution
FAMILLE	70%	65%	5%
DIRECTION	18%	21%	-3%
CPAS	1%	1%	
LCB	10%	12%	-2%
SERVICES SOCIAUX	1%	1%	

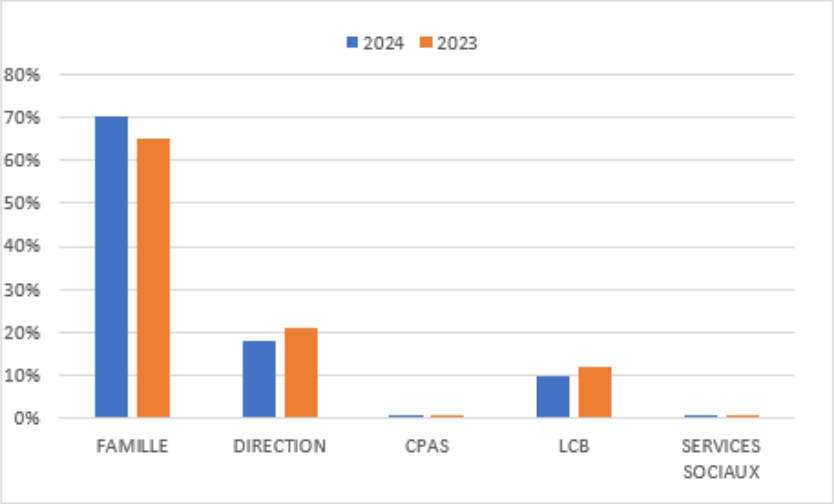

Les familles

Les demandes introduites par les familles sont en forte augmentation, avec une hausse de 9% pour les écoles de la Ville de Bruxelles et de 5% pour les écoles libres. Cette progression est notamment due à l'inscription en ligne, en place depuis deux ans, qui permet aux parents de créer un compte et d'accéder directement aux informations sur les différents tarifs et aux coordonnées du service social. Grâce à cet accès facilité, les familles sollicitent notre service sans intermédiaire.

Autre tarification sociale

Prendre contact avec le service social afin d'évaluer votre situation (02/545.13.83).

Les CPMS

Les Centres psycho-médico sociaux (CPMS) restent des acteurs clés dans l'orientation des familles vers notre service. Cependant, leur implication diminue une nouvelle fois, avec une baisse de 5% en 2024. Cette tendance s'explique par l'élargissement du dispositif de la gratuité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui réduit le nombre de familles nécessitant une intervention sociale.

Le CPAS de la Ville de BXL et les services sociaux

Le CPAS de la Ville de Bruxelles ainsi que d'autres services sociaux continuent à réorienter certaines familles vers notre service (5%). Toutefois, l'élargissement du dispositif de gratuité permet désormais à un plus grand nombre de familles de bénéficier directement d'un soutien alimentaire, ce qui limite l'intervention de ces services.

Les directions

Les demandes introduites par les directions des écoles de la Ville de Bruxelles continuent à diminuer, enregistrant une baisse de 2% en 2024, confirmant la tendance des années précédentes. L'extension du dispositif de gratuité et l'inscription en ligne permettent aux familles d'effectuer leurs démarches de manière autonome, réduisant ainsi la nécessité pour les directions de jouer un rôle d'intermédiaire.

A l'inverse, pour les écoles libres, la situation évolue différemment. Après une hausse des demandes en 2023, les interventions des directions connaissent une diminution de 3% en 2024. Ce recul est principalement lié à l'intégration de l'école Saint-Roch dans le système de gratuité de la Fédération Wallonie-Bruxelles, diminuant ainsi leur rôle dans l'accompagnement des familles pour ces démarches.

Le service social des Cuisines Bruxelloises

Le service social des Cuisines Bruxelloises continue d'apporter un soutien aux familles, mais son champ d'action se voit progressivement réduit en raison de l'extension du dispositif de gratuité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Avec un nombre croissant d'écoles intégrant ce système, les demandes d'aide ont diminué de 4% au total, pour l'ensemble des écoles de la Ville de Bruxelles et des écoles libres.

Par ailleurs, la mise en place des inscriptions en ligne a profondément modifié la manière dont les familles interagissent avec notre service. Avant la création du site, les parents recevaient une facture provisionnelle, leur inscription aux repas étant valable pour toute l'année scolaire. Un système de rappels était en place, et en cas d'impayés, notre service social pouvait prendre contact avec les familles concernées afin d'évaluer leurs éventuelles difficultés financières et leur proposer un soutien adapté.

Ce mode de fonctionnement a changé. Désormais, les parents doivent payer avant de pouvoir réserver les repas, ce qui permet d'éviter les situations d'impayés. Pour celles qui rencontrent des difficultés financières, ce nouveau système les incite à contacter directement notre service social dès qu'elles rencontrent un obstacle lors du processus de paiement, inversant ainsi la dynamique : c'est désormais le parent qui prend l'initiative de solliciter notre aide, ce qui favorise une démarche plus volontaire.

5. ANALYSES DES CHIFFRES

En 2024, nous constatons une nouvelle diminution des demandes de gratuité LCB. Cette tendance s'explique par l'extension du dispositif des repas gratuits financé par la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'est encore élargie avec l'intégration de neuf écoles supplémentaires depuis septembre 2024. Cette évolution réduit progressivement le champ de nos interventions en matière de gratuité.

Cependant, en parallèle, nous observons une augmentation des demandes pour les autres catégories tarifaires.

Ecoles Ville de Bruxelles + Réseau Libre			
Tarifs	***Nombre de Repas en 2024***	***Nombre de Repas en 2023***	***Evolution***
Famille Nombreuse	52.869	48.035	10,1%
Tarif Réduit	2635	988	166,7%
Tarif minimum	5.376	3.777	42,3%
Gratuité	55.620	72.155	-22,9%
Gratuité Fwb	312.399	312.399	48,6%

Familles Nombreuses

Une augmentation significative est observée, passant de 48.035 en 2023 à 52.869 en 2024. Cette hausse s'explique notamment par l'amélioration du processus d'inscription en ligne, où les différentes réductions tarifaires sont désormais clairement indiquées. Cette meilleure visibilité permet aux familles concernées de prendre plus facilement connaissance de la possibilité de bénéficier de cette réduction et d'en faire la demande via la case dédiée lors de l'inscription.

Tarif réduit

Le nombre de bénéficiaires a plus que doublé, passant de 988 en 2023 à 2.635 en 2024. Cette progression s'explique notamment par une meilleure visibilité de ce tarif lors du processus d'inscription en ligne. En effet, depuis septembre 2024, l'information relative à ce tarif est clairement indiquée, au même titre que le tarif famille nombreuse, permettant ainsi aux parents de mieux en prendre connaissance et de faire leur demande plus facilement.

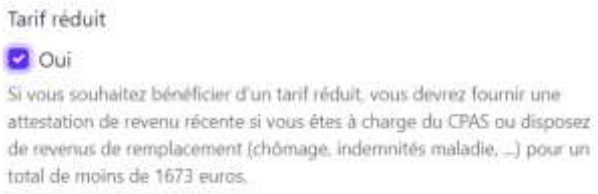

Tarif minimum

Ce tarif, en hausse, demeure une source de soutien importante pour les bénéficiaires, offrant un coup de pouce financier précieux. Il s'agit souvent de parents qui initialement, ont introduit une demande de tarif réduit via le site mais après analyse de leur situation, un tarif plus adapté, tel que le tarif minimum, a pu leur être proposé.

CONCLUSION

En 2024, l'élargissement du dispositif de gratuité des repas scolaires, soutenu par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a eu un impact significatif sur l'activité de notre service. Si cette évolution s'est traduite par une diminution du nombre de dossiers traités, elle représente avant tout une avancée majeure en matière d'inclusion sociale.

Malgré cette baisse, notre service continue à jouer un rôle essentiel pour les écoles qui ne bénéficient pas encore de la gratuité. Nous contribuons ainsi à garantir une forme d'égalité pour les enfants qui, autrement, n'auraient pas accès à une alimentation suffisante.

Notamment avec les écoles néerlandophones qui ne bénéficient pas du dispositif de gratuité, des efforts ont été déployés afin de renforcer les liens avec notre service social. Cette approche proactive a entraîné une augmentation des demandes en 2024 👉 Le nombre de repas livrés dans les écoles néerlandophones ayant bénéficié d'une tarification sociale a connu une augmentation de 19,94% entre 2023 et 2024.

Nous envisageons, en début d'année scolaire 2025-2026, d'envoyer un rappel des aides proposées à l'ensemble des écoles, francophones et néerlandophones, qui ne bénéficient pas de la gratuité, afin de garantir un meilleur accès à nos soutiens.

En 2025, nous poursuivrons notre engagement avec la même volonté : agir comme un levier d'égalité, en veillant à ce qu'aucun enfant ne soit privé d'un repas pour des raisons financières.

DÉPARTEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

En 2024, l'Association a pu compter sur l'engagement de 320 collaboratrices et collaborateurs. Chacun et chacune d'eux contribue avec fierté, jour après jour, à offrir un repas à des milliers de convives.

Nos effectifs

Le nombre moyen d'équivalents temps plein (ETP) en 2024 est de 293,1, contre 292,5 en 2023, ce qui témoigne d'une stabilité globale des effectifs.

- Agents mis à disposition par les CPAS associés

Durant l'année 2024 nous avons continué à mettre tout en œuvre pour accompagner les travailleurs mis à disposition en vertu de l'article 60 §7 dans leur (ré)insertion professionnelle en leur permettant d'apprendre et d'améliorer leurs compétences professionnelles, en vue de leur insertion durable sur le marché de l'emploi.
L'occupation et la répartition se présentent comme suit :

CPAS associé	Lieu d'occupation	Nombre ETP 2024	Nombre ETP 2023
Bruxelles	Brugmann, Saint Pierre et Anderlecht	12,5	27
Jette	Viva	6	6
Anderlecht	Vanhellemont et Anderlecht	2	4

Comme nous pouvons le constater le quota d'agents mis à disposition par les CPAS de Bruxelles et d'Anderlecht a connu une diminution en 2024.
A noter que 8 travailleurs dont la mise à disposition s'est déroulée entre 2023-2024 font partie intégrante de nos équipes actuelles.

Nouvelle activité et nouveau profil de fonction aux Cuisines

En décembre 2024, l'Association a débuté une nouvelle activité : un projet pilote de maraîchage, prévu pour une durée initiale d'un an. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une convention tripartite signée entre la Ville de Bruxelles, Les Cuisines Bruxelloises et la Ferme du Parc Maximilien, visant à développer une production locale de fruits et légumes sur le site de Sterrebeek.
Pour assurer l'exploitation du terrain et la production, deux maraîchers ont rejoint les équipes de l'Association le 1er décembre.

Mouvements du personnel

➢ Entrées :

Comme nous pouvons le lire dans le bilan social de l'exercice 2024, nous avons enregistré un total de 125 entrées dont 102 sont liées aux engagements de jobistes effectuant des prestations les weekends et durant les périodes de congés.

➢ Sorties :

Le nombre total de sorties s'élève à 114, dont 92 concernent également des étudiants. Les motifs de fin de collaboration (hors fins de contrats à durée déterminée) sont répartis comme suit :

- 2 départs en pension
- 3 ruptures de commun accord
- 2 licenciements pour faute grave
- 9 démissions

Quelques chiffres

- Heures prestées

Bien que le nombre de collaboratrices et collaborateurs ait légèrement augmenté en 2024, le volume total d'heures prestées a connu une baisse : **416 578 heures en 2024**, contre **422 782,3 heures en 2023**.
Cette diminution s'explique par l'ajustement du temps de travail, entré en vigueur le 1er janvier 2024, ramenant la durée hebdomadaire de 38 à **37,5 heures**.

- Occupation

81% des travailleurs sont occupés à temps plein.

- Répartition de travailleurs par unité d'établissement

La répartition des effectifs par site reste globalement stable par rapport à 2023.
On note toutefois un **glissement des effectifs d'Anderlecht vers Haren**, en raison de la réintégration de la production à Haren à la suite de la fin des travaux de rénovation de la cuisine début du mois de mars 2024.
La majorité de l'équipe de cuisiniers et ouvriers polyvalents d'Anderlecht a ainsi été réaffectée sur Haren, seule une petite équipe de cuisine étant restée sur place pour assurer la production des repas scolaires en liaison chaude.

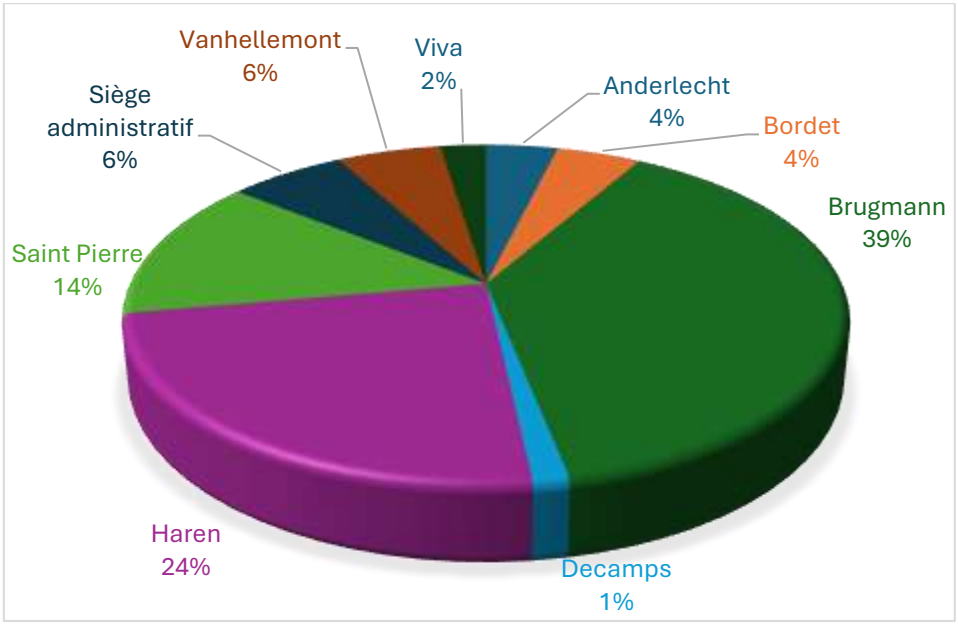

Une nouvelle réorganisation de l'activité a eu lieu début **décembre 2024**, avec le **transfert de la production de repas du département Santé,** jusqu'ici réalisée sur Brugmann, **vers la cuisine d'Anderlecht** :

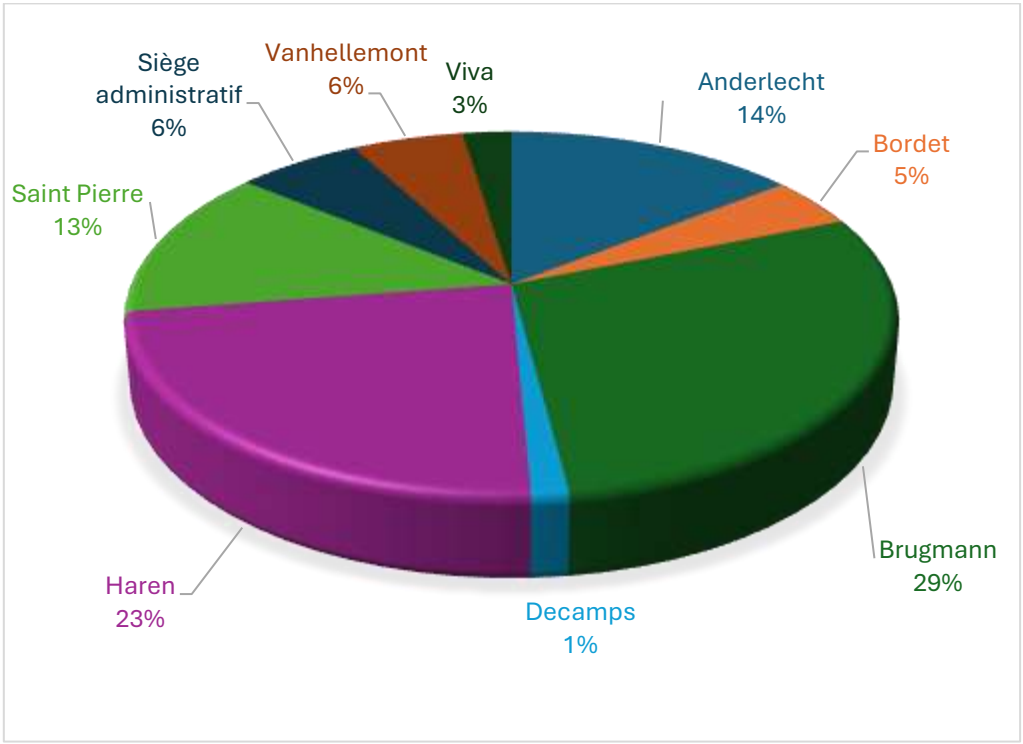

- Age moyen

L'âge moyen des collaborateurs (hors étudiants) reste stable à **44,3 ans**, de même que la répartition par tranches d'âge.

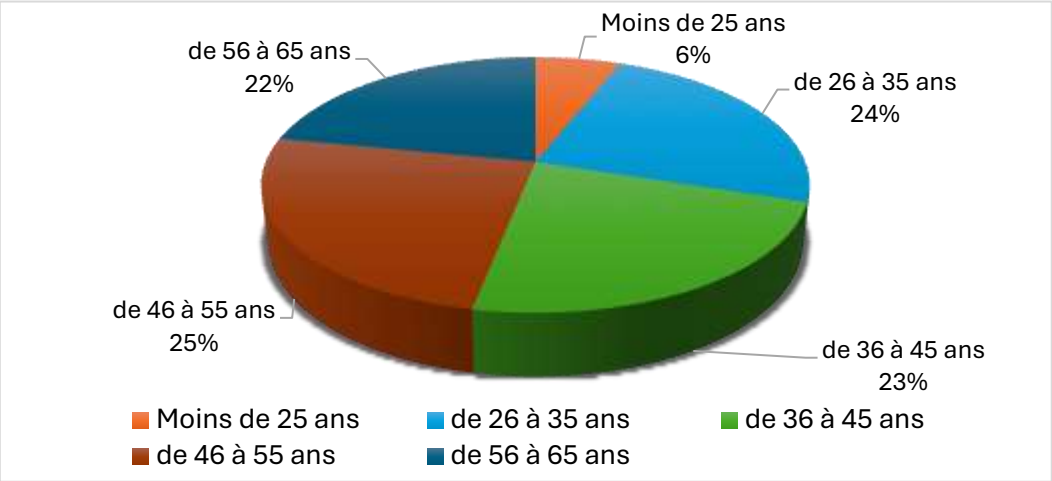

Absences

1. Incapacité de travail pour des raisons médicales

De janvier à août 2024 le taux d'absentéisme atteint une moyenne de 6,9% marquant une amélioration par rapport à 2023 (8 %). Cependant, une hausse a été observée à partir de septembre où l'on a atteint 10% de collaborateurs absents, culminant à 12 % en décembre.

Le graphique, ci-après, détaille les jours d'absence de maladie de janvier à décembre, sur les années 2022, 2023 et 2024 :

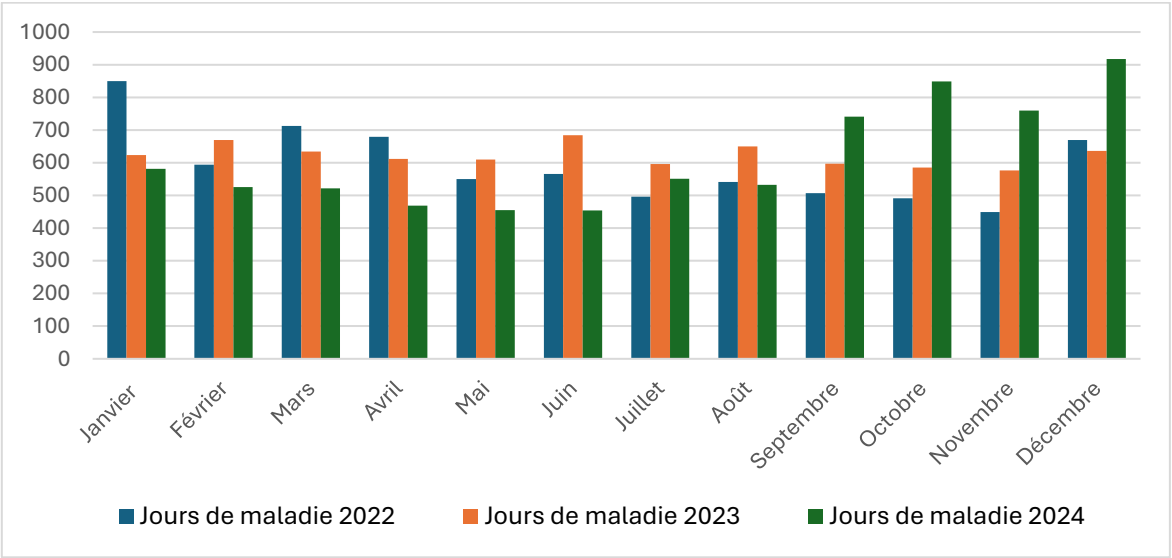

Le nombre de travailleurs en absence de longue durée reste identique à celui de l'année précédente. Voici la situation à la clôture de l'exercice :

Statut/contrat	Lieu de travail	Age du travailleur	Durée de l'absence
Ouvrier contractuel	Brugmann	58	6,1 ans
Ouvrier contractuel	Haren	62	5,2 ans
Ouvrier contractuel	Haren	38	5,2 ans
Employé contractuel	Brugmann	50	4,9 ans
Ouvrier contractuel	Brugmann	42	4,8 ans
Ouvrier contractuel	Haren	45	3,9 ans
Ouvrier statutaire	Brugmann	55	3,1 ans
Ouvrier contractuel	Brugmann	57	3,0 ans
Ouvrier contractuel	Haren	59	2,7 ans
Ouvrier contractuel	Haren	55	1,6 ans

2. Absences suite à un accident du travail ou sur le chemin du travail

En 2024, 32 sinistres ont été déclarés et sont répartis comme suit :

- 18 déclarations d'accident sur le lieu du travail dont deux sans incapacité de travail temporaire, ce qui ramène à un total de **16 accidents du travail** sur l'année. Le nombre de journées de travail réellement perdues s'élève à 210 jour, en baisse par rapport à l'année 2023.
- **9 accidents sur le chemin du travail** représentant **122 journées de travail perdues**. En comparaison, 7 accidents avaient été enregistrés en 2023 mais avec un plus grand nombre de journées perdues (252). La majorité des cas sont dus à de chutes souvent liées à l'usage des vélos ou trottinettes.
- **4 accidents ont été refusés**, en raison de l'absence de collaboration des travailleurs concernés par les sinistres qui n'ont pas fourni les éléments probants pour établir le lien de causalité et ce malgré les différents rappels et invitations de Medex, du médecin conseil de l'assurance ou émanant de notre part. En 2023, 6 refus avaient été enregistrés.
- 1 bris de lunettes, comme en 2023.

Le comparatif du nombre d'accidents sur le lieu de travail ayant entrainé une incapacité temporaire sur les dernières 4 années, confirme la tendance à la baisse, bien qu'il reste essentiel de poursuivre les campagnes de sensibilisation à la sécurité sur les lieux de travail :

Année	Accidents du travail	Journées de travail perdues
2024	16	210
2023	18	275
2022	15	308
2021	25	485

Les lésions les plus fréquentes étant les contusions, élongations des membres supérieurs et blessures superficielles notamment aux mains et doigts dues au coincement entre chariots et portes.

Conclusion

L'année 2024 a été marquée par la stabilité globale des effectifs avec un engagement des équipes qui ont contribué au quotidien à l'accomplissement de la mission de l'Association. Dans un contexte de réorganisations et de mobilité interne, l'Association continue à faire preuve d'adaptabilité et d'engagement, des atouts essentiels pour relever les défis à venir.

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

ORGANIGRAMME AU 31.12.2024

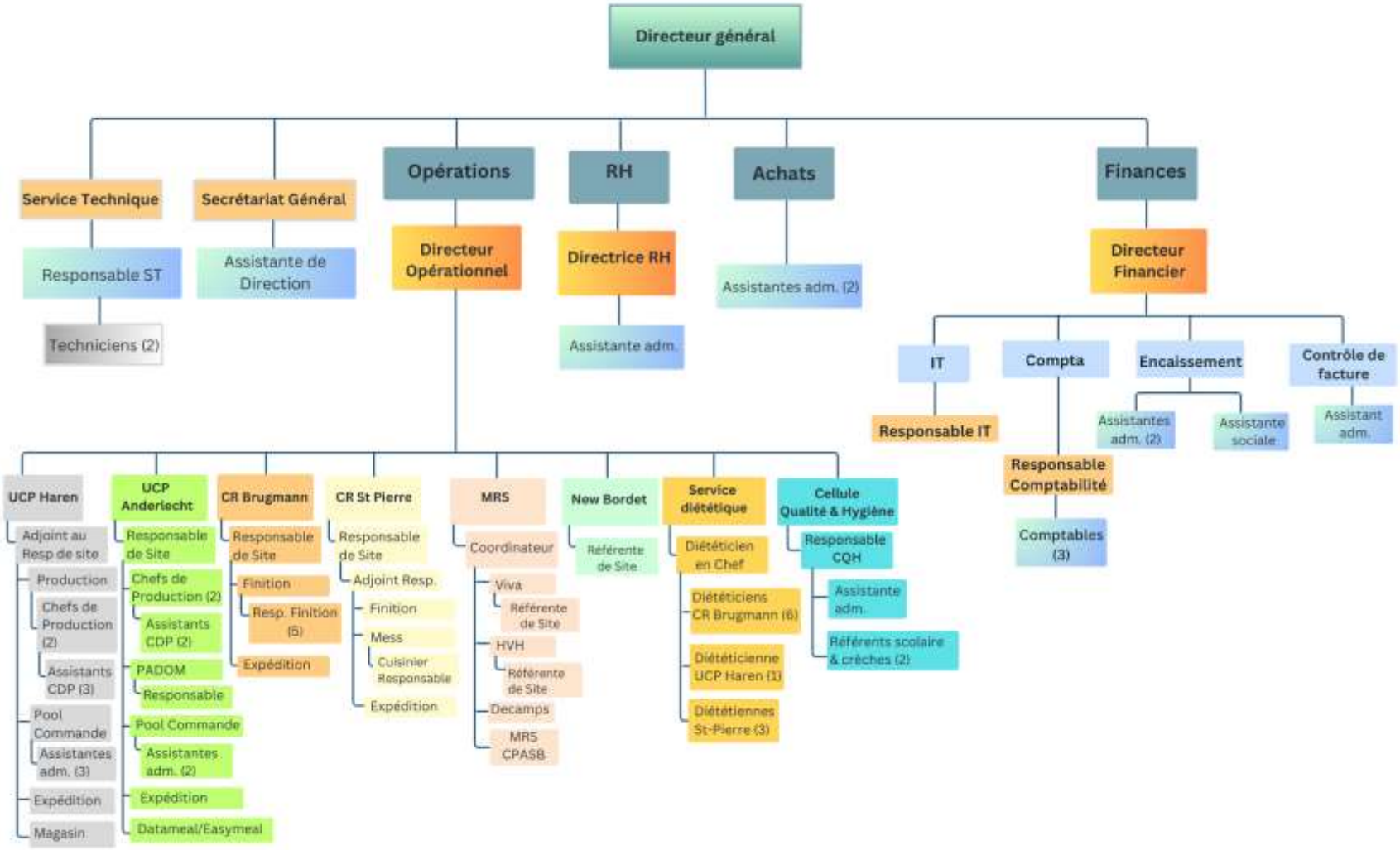

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

TRANSPARENCE

En exécution de l'article 7, § 1er, de l'ordonnance conjointe du 14 décembre 2017 à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.
Arrêté d'exécution du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 4 octobre 2018 portant exécution de l'article 7 de l'ordonnance conjointe à la Région de Bruxelles-Capitale et à la Commission communautaire commune du 14 décembre 2017 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois.

Rémunérations (jetons de présence) :

NOM	Prénom	Type de mandat ou fonction	Jetons de présence	Frais de représentation	Avantages
ABID	Fatima	Administrateur	840,00 €	- €	- €
ALAMAT	Faten	Membre de l'Assemblée Générale	240,00 €	- €	- €
AZDAD	Abderrachid	Administrateur	1.320,00 €	- €	- €
BEOZIERE	Christian	Administrateur	960,00 €	- €	- €
BUISSERET	Laurence	Administrateur	- €	- €	- €
DE CALLATAY-HERBIET	Françoise	Administrateur	120,00 €	- €	- €
DROUART	Jérémie	Administrateur	- €	- €	- €
EL GHOUL	Saïd	Administrateur	1.440,00 €	- €	- €
GUILIZ	Aziza	Administrateur	1.440,00 €	- €	- €
HARICHE	Faouzia	Vice-Présidente	3.300,00 €	- €	- €
HELLINGS	Benoit	Président	- €	- €	- €
HOORENS	José	Administrateur	1.440,00 €	- €	- €
HOORNAERT	Chantal	Administrateur	840,00 €	- €	- €
LEMAITRE	Catherine	Administrateur	1.200,00 €	- €	- €
LEPOIVRE	Sébastien	Administrateur	1.080,00 €	- €	- €
LHOEST	Audrey	Administrateur	1.080,00 €	- €	- €
LOUYEST	Geneviève	Administrateur	1.200,00 €	- €	- €
LUAHABI	Ismail	Administrateur	- €	- €	- €
MALENGREAU	Nicole	Administrateur	240,00 €	- €	- €
MYAUX	Georges	Membre de l'Assemblée Générale	120,00 €	- €	- €
OURIAGHLI	Mohamed	Administrateur	1.440,00 €	- €	- €

PAPADOPOULOS	Anastasia	Administrateur	1.200,00 €	- €	- €
SALENGROS	Jean-Corentin	Administrateur	- €	- €	- €
SEDDOUK	Sofia	Administrateur	840,00 €	- €	- €
TAYENNE	Brigitte	Administrateur	600,00 €	- €	- €
TENOUTASSE	Sylvie	Administrateur	- €	- €	- €
VANDE WAYER	Marc	Administrateur	1.440,00 €	- €	- €
VUCKOVIC	Aline	Administrateur	- €	- €	- €
WAUCQUEZ	Frédéric	Administrateur	720,00 €	- €	- €
WAUTERS	Didier	Administrateur	720,00 €	- €	- €
WILLAME	Elise	Administrateur	840,00 €	- €	- €
ZIAN	Khalid	Administrateur	840,00 €	- €	- €
Pas de frais de représentation, ni d'indemnité, ni de voyage organisé					

Présence des membres aux séances :

NOM	Prénom	Type de mandat ou fonction	Réunion	Nombre de séances en 2024	Participation des mandataires aux séances
ABID	Fatima	Administrateur	AG, CA	12	7
ALAMAT	Faten	Membre de l'Assemblée Générale	AG	2	2
AZDAD	Abderrachid	Administrateur	AG, CA	12	11
BEOZIERE	Christian	Administrateur	AG, CA	12	8
BUISSERET	Laurence	Administrateur	AG, CA	12	0
DE CALLATAY-HERBIET	Françoise	Administrateur	AG, CA	12	1
DROUART	Jérémie	Administrateur	AG, CA	4	0
EL GHOUL	Saïd	Administrateur	AG, CA	12	12
GUILIZ	Aziza	Administrateur	AG, CA	12	12
HARICHE	Faouzia	Vice-Présidente	AG, CA	12	11
HELLINGS	Benoit	Président	AG, CA	12	12
HOORENS	José	Administrateur	AG, CA	12	12
HOORNAERT	Chantal	Administrateur	AG, CA	12	7
LEMAITRE	Catherine	Administrateur	AG, CA	12	10
LEPOIVRE	Sébastien	Administrateur	AG, CA	12	9

LHOEST	Audrey	Administrateur	AG, CA	12	9
LOUYEST	Geneviève	Administrateur	AG, CA	12	10
LUAHABI	Ismail	Administrateur	AG, CA	12	0
MALENGREAU	Nicole	Administrateur	AG, CA	2	2
MYAUX	Georges	Membre de l'Assemblée Générale	AG	2	1
OURIAGHLI	Mohamed	Administrateur	AG, CA	12	12
PAPADOPOULOS	Anastasia	Administrateur	AG, CA	12	10
SALENGROS	Jean-Corentin	Administrateur	AG, CA	8	0
SEDDOUK	Sofia	Administrateur	AG, CA	8	7
TAYENNE	Brigitte	Administrateur	AG, CA	12	5
TENOUTASSE	Sylvie	Administrateur	AG, CA	4	0
VANDE WAYER	Marc	Administrateur	AG, CA	12	12
VUCKOVIC	Aline	Administrateur	AG, CA	8	0
WAUCQUEZ	Frédéric	Administrateur	AG, CA	8	6
WAUTERS	Didier	Administrateur	AG, CA	12	6
WILLAME	Elise	Administrateur	AG, CA	12	7
ZIAN	Khalid	Administrateur	AG, CA	12	7

AG = Assemblée générale
CA = Conseil d'Administration

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

Marchés publics 2024 - inventaire des marchés attribués de plus de 30.000 euros HTVA ou durée plus que 1 an

Art. 7, § 1er Ordonnance Transparence 14/12/2017 - art. 6, § 1er, 4° Ordonnance Publicité 16/05/2019

Nom du marché	Type de marché	Référence	Procédure	Année d'attribution	Lot éventuel	Société	Adresse	Montant TVAC
Accord-cadre sur 60 mois ayant pour but la fourniture de consommables alimentaires (café, cacao, thé, soupe) ainsi que la mise à disposition, l'installation et l'entretien de machines à café	Fournitures	LCB-DBK-2023-009	Procédure Ouverte	2024	Non	COFEO SERVICES SA	Rue de l'Innovation 20 – Zoning Ecolys, 5020 Suarlée (NAMUR)	2.539.522,90 €
Fourniture de produits nutritionnels divers : ENTERALES – CNO – EAUX GELIFIEES- EPAISSISSANTS - POUDRES	Fournitures	LCB-DBK-2023-004	Procédure Ouverte	2024	Lot 1 : Alimentation par sonde avec mise à disposition de pompes	NUTRICIA BELGIE NV	Quai des Usines 159-160, 1000 Bruxelles	477.344,95 €
					Lot 2 : Alimentation buvable de complémentation ou de supplémentation	NUTRICIA BELGIE NV	Quai des Usines 159-160, 1000 Bruxelles	1.361.361,32 €
					Lot 3 : Alimentation buvable de complémentation ou de supplémentation spécifique à une pathologie	NUTRICIA BELGIE NV	Quai des Usines 159-160, 1000 Bruxelles	235.812,06 €
					Lot 4 : Alimentation à consistance semi-épaisse de complémentation ou de supplémentation	FRESENIUS KABI NV	Brandekensweg 9, 2627 Scelle	83.248,00 €
					Lot 6 : Alimentation par sonde et mise à disposition de pompes (2kal/ml)	NUTRICIA BELGIE NV	Quai des Usines 159-160, 1000 Bruxelles	124.388,00 €

Liste des voyages des mandataires publics – Art. 7, § 1er Ordonnance Transparence 14/12/2017						
Voyage	Date du Voyage	Montant	Organisateur	Mandataire concerné	Date de décision motivée de l'organe compétent	Date d'approbation par le Gouvernement Collège réuni ou tutelle générale
Pas de voyage organisé						

Liste des subsides octroyés Art. 7, § 1er Ordonnance Transparence 14/12/2017 - art. 6, § 1er, 4° Ordonnance Publicité 16/05/2019			
Subside	Date	Montant	Destinataire
Pas de subsides octroyés			

RAPPORT DES COMPTES 2024

Les « comptes annuels » soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale de ce 24 juin 2025 seront édités sous forme du schéma complet de la Banque Nationale de Belgique.

Ces comptes annuels seront composés du bilan, du tableau de résultats et de ses annexes, en ce compris le bilan social.

Nous commentons ci-dessous les principaux postes du bilan et des comptes de résultats.

A. COMPTE DE RÉSULTATS

Le compte de résultats se solde, avant toute affectation, par un résultat de 578.534 euros.

Le compte de résultats comparatif 2024/2023 se présente dès lors comme suit :

	2022	2023	2024*	24/23 %
Journées Alimentaires	19.122.494	19.918.427	22.038.044	111%
Repas Padom	122.173	633.213	572.747	90%
Repas Accueil	2.554.580	1.692.712	1.685.192	100%
Repas Scolaires	4.754.677	5.993.930	6.565.057	110%
Repas Plaines	0	292.072	327.881	112%
Ventes Marchandises	1.442.269	3.574.195	3.493.917	98%
Ventes	**27.996.193**	**32.104.550**	**34.682.839**	**108%**
Marchandises Food	10.698.958,59	12.995.415	13.229.361	102%
Marchandises Non Food	507.587,59	620.762	543.709	88%
Marchandises Divers	51.489	61.554	38.538	63%
TVA non déductible marchandises	673.272	594.634	633.713	107%
Variations de stock	41.462	-97.897	-91.574	94%
Coût des ventes	**11.972.769**	**14.174.467**	**14.353.745**	**101%**
Ratio COS/Ventes	*43%*	*44%*	*41%*	
Personnel - Salaire	12.866.312	14.000.213	14.608.716	104%
MO extérieure	347.773	436.739	280.714	64%
Main d'Œuvre	**13.214.085**	**14.436.951**	**14.889.430**	**103%**
Ratio MO/Ventes	*54%*	*52%*	*49%*	
Contribution	2.809.340	3.493.131	5.439.664	**156%**
Autres coûts et recettes	3.088.161	3.817.989	4.861.130	127%
Résultat net	**-278.821**	**-324.858**	**578.534**	

En ce qui concerne les **VENTES & PRESTATIONS** : le chiffre d'affaires est en augmentation de 8% par rapport à 2023 (comprenant une indexation de 5% entre les deux exercices, soit une progression réelle de 3%).

Département Santé

Pour le département Santé Hôpitaux, nous avons une stabilisation du nombre de JA et une augmentation du chiffre d'affaires de 5,5% par rapport à 2023. Nous constatons comme en 2022 un fort recul des JA pour l'activité sur César De Paepe (-20%, à ajouter au -14% de 2023 par rapport à 2022).

Pour le département Santé MRS, nous continuons de progresser, avec une augmentation de 2,3% en nombre de JA et de 8,2% en chiffre d'affaires. La progression en 2023 était également de 2%, avec des variations très inégales selon les homes.

Notons que nous avons facturé en 2024 des activités concernant 2023, pour un total de 17.673 JA et 362.559 euros. Pour éviter des conclusions hasardeuses, nous n'avons pas intégré ces activités dans les tableaux ci-dessous (les postes modifiés sont notés en bleu).

SANTE #	JA	JA Bdgt	JA	Ecart compte 2023	
JA & JAM	2023	2024	2024	#	%
BORDET	58.090	57.500	63.652	5.562	10%
CHUB	256.094	260.000	258.317	2.223	1%
CHUSP	118.887	119.000	117.747	-1.140	-1%
CDP	42.872	40.500	34.242	-8.630	-20%
CTR	31.483	31.500	32.346	863	3%
HUDERF	29.543	24.300	30.150	607	2%
Total JA hôpitaux	**531.314**	**532.800**	**554.127**	**-515**	**-0,1%**
LES EGLANTINES	61.604	61.800	63.698	2.094	3%
STE GERTRUDE	40.661	41.500	42.154	1.493	4%
HEYSEL	43.027	43.150	44.646	1.619	4%
URSULINES	46.349	46.000	48.964	2.615	6%
VESALE	31.243	31.700	31.450	207	1%
CPAS EVERE	26.684	27.500	26.828	144	1%
CPAS JETTE	37.188	37.500	37.728	540	1%
CPAS ANDERLECHT	63.877	64.000	63.209	-668	-1%
Total JA MRS	**350.633**	**353.150**	**358.676**	**8.043**	**2,3%**

En euros:

SANTE € JA & JAM	CA 2023	CA Bdgt 2024	CA 2024	Ecart compte 2023 €	Ecart compte 2023 %
BORDET	1.435.778	1.494.000	1.653.438	217.660	15%
CHUB	6.236.186	6.657.000	6.643.764	407.578	7%
CHUSP	2.944.930	3.100.000	3.056.906	111.976	4%
CDP	912.503	906.000	766.457	-146.046	-16%
CTR	677.295	713.000	731.726	54.431	8%
HUDERF	700.947	633.000	761.541	60.593	9%
Total JA hôpitaux	**12.798.534**	**13.503.000**	**13.976.391**	**706.193**	**5,5%**
LES EGLANTINES	1.304.622	1.384.000	1.425.644	121.022	9%
STE GERTRUDE	860.733	929.000	943.462	82.729	10%
HEYSEL	856.238	908.000	937.955	81.717	10%
URSULINES	822.603	863.000	928.160	105.557	13%
VESALE	435.104	467.000	463.124	28.020	6%
CPAS EVERE	557.466	568.000	551.610	-5.856	-1%
CPAS JETTE	820.027	863.000	859.604	39.577	5%
CPAS ANDERLECHT	1.232.741	1.296.000	1.280.290	47.549	4%
Total JA MRS	**6.889.534**	**7.278.000**	**7.389.848**	**500.314**	**7,3%**

Les activités de restauration progressent de 23,9% (en euros). Comme le montre le tableau ci-dessous, cette progression est surtout emmenée par les activités du mess Saint-Pierre :

SANTE € RESTO	CA 2023	CA Bdgt 2024	CA 2024	Ecart compte 2023 €	Ecart compte 2023 %
Centre de jour Delta	18.974	20.000	19.894	920	5%
Centre de jour Soleil d'Automne	26.512	28.000	25.220	-1.292	-5%
CPAS Evere - Resto Home & Stuckens	33.540	35.000	42.101	8.561	26%
CPAS Anderlecht - Flat & Personnel	2.738	4.000	4.761	2.023	74%
CPAS Jette - Repas pers.& ext., potages	6.255	6.000	13.605	7.350	117%
Les Eglantines - Potage		0	296	296	-
Admininstrations Anderlecht - Potage		0	6.178	6.178	-
Admininstrations Jette - Potage		0	885	885	-
Huderf - Potage		0	15.048	15.048	-
Mess Saint-Pierre	348.295	368.000	402.738	54.443	16%
Activités diverses - MRS			10.074	10.074	-
Total activités RESTO	**436.314**	**461.000**	**540.801**	**104.487**	**23,9%**

Le chiffre d'affaires des activités PADOM progresse également de 9,3%. La progression est ici surtout le fait d'une année complète de l'activité d'Ixelles en 2024. Les restaurants sociaux d'Anderlecht et le portage pour Evere progressent également, alors que les activités de portage pour Bruxelles et pour Anderlecht continuent de décroître :

SANTE € PADOM	CA 2023	CA Bdgt 2024	CA 2024	Ecart compte 2023 €	Ecart compte 2023 %
Restaurants sociaux Anderlecht	124.014	120.000	137.933	13.919	11%
Portage à domicile - Anderlecht	140.491	147.000	114.767	-25.724	-18%
Portage à domicile - Bruxelles	72.419	80.000	67.909	-4.510	-6%
Portage à domicile - Evere	105.339	110.000	115.299	9.960	9%
Portage à domicile - Ixelles	68.225	163.000	136.172	67.947	100%
Portage à domicile - Jette	132.609	137.000	131.535	-1.074	-1%
Autres activités PADOM	900	0	-26	-926	-103%
Total activités PADOM	**643.997**	**757.000**	**703.590**	**59.593**	**9,3%**

Enfin, les ventes directes sont en retrait de 15,2% :

SANTE € VENTES	CA 2023	CA Bdgt 2024	CA 2024	Ecart compte 2023 €	Ecart compte 2023 %
Ventes directes - Hospitalier	1.483.831	1.486.000	1.205.607	-278.224	-19%
Ventes directes - MRS	155.938	185.000	173.551	17.613	11%
Commandes traiteur - Hospitalier		0	800	800	-
Commandes traiteur - MRS		0	11.079	11.079	-
Total Ventes Santé	**1.639.769**	**1.671.000**	**1.391.037**	**-248.732**	**-15,2%**

Département Enfance & Hors Foyer

Dans ce département, le chiffre d'affaires est distribué comme suit :

ENFANCE €	CA 2023	CA Bdgt 2024	CA 2024	Ecart compte 2023 €	Ecart compte 2023 %
Repas - Crèches	1.678.168	1.788.000	1.685.587	7.419	0%
Repas - Ecoles	5.926.422	6.285.000	6.664.209	737.787	12%
Repas - Plaines	292.072	287.000	335.937	43.865	15%
Ventes directes - Crèches	1.492.044	1.560.500	1.602.861	110.817	7%
Ventes directes - Ecoles	66.899	62.000	141.776	74.877	112%
Ventes directes - Plaines	41.061	60.000	63.908	22.847	56%
Commandes traiteur	81.044	61.000	239.179	158.135	195%
Total Département Enfance	**9.577.710**	**10.103.500**	**10.733.458**	**1.155.748**	**12,1%**

Le scolaire et les plaines continuent de progresser, alors que les repas pour les crèches sont en recul (-5% hors index), recul compensé par une nette augmentation des ventes directes.

En résumé :

SYNTHESE €	CA 2023	CA Bdgt 2024	CA 2024	Ecart compte 2023 €	Ecart compte 2023 %
JA	12.798.534	13.503.000	13.976.391	1.177.857	9%
JAM	6.889.534	7.278.000	7.389.848	500.314	7%
RESTO	436.314	461.000	540.801	104.487	24%
PADOM	643.997	757.000	703.590	59.593	9%
VENTES	1.639.769	1.671.000	1.391.037	-248.732	-15%
Total Département Santé	**22.408.148**	**23.670.000**	**24.001.667**	**1.593.519**	**7,1%**
REPAS	7.896.662	8.360.000	8.685.733	789.071	10%
VENTES	1.681.048	1.743.500	2.047.724	366.676	22%
Total Département Enfance	**9.577.710**	**10.103.500**	**10.733.458**	**1.155.748**	**12,1%**
Ventes machines	13.909	15.000	29.228	15.319	110%
Refacturation Personnel	90.706	93.000	92.055	1.348	1%
Refacturation Diverses	0	0	1.136	1.136	-
Total LCB	**32.090.473**	**33.881.500**	**34.857.544**	**2.767.071**	**8,6%**

En ce qui concerne le **COÛT DES VENTES & MAIN D'OEUVRE** :

1) Les approvisionnements et marchandises sont en augmentation de 1% à comparer à une augmentation du chiffre d'affaires de 7 à 8% (selon que l'on considère ou non les ventes relatives à l'exercice 2023). Pour la première fois depuis quatre ans, la part de ces matières premières dans le chiffre d'affaires diminue.

   Cette diminution est la conséquence de plusieurs actions :

   - Toute augmentation passe par la direction générale et d'autorisation de la poursuite des chats
   - Planification précise des besoins
   - Analyse des menus

2) La main d'œuvre est composée des salaires (uniquement la partie mensuelle, ne comprend donc pas le double-pécule de vacances ni la prime de fin d'année) et du coût de la main d'œuvre externe (intérimaires et article 60). Ces charges sont en augmentation de 3% par rapport à 2023, mais ne représentent plus pour 2024 que 48,6% du chiffre d'affaires.

Au final, nous observons une importante progression de la contribution (+56%) alors que les autres coûts et recettes de fonctionnement n'augmentent « que » de 27% :

	2022	2023	2024*	24/23 %
Ventes	27.996.193	32.104.550	34.682.839	108%
Coût des ventes	11.972.769	14.174.467	14.353.745	101%
Main d'Œuvre	13.214.085	14.436.951	14.889.430	103%
Contribution	**2.809.340**	**3.493.131**	**5.439.664**	**156%**
Autres coûts et recettes	3.088.161	3.817.989	4.861.130	127%
Résultat net	**-278.821**	**-324.858**	**578.534**	

Analysons plus en détail ce dernier poste **AUTRES COUTS ET RECETTES** :

	2022	2023	2024*	24/23 %
Immeubles	103.094	114.101	139.353	122%
Equipements	503.380	563.346	508.210	90%
Transport	558.223	578.626	534.639	92%
ICT	507.996	240.888	408.001	169%
Bureau	84.877	101.598	83.332	82%
Consommations EGE	410.844	785.839	1.025.530	131%
Services	303.273	310.018	376.220	121%
Services - Personnel	74.780	77.079	81.615	106%
Assurances	74.520	78.032	81.317	104%
SB Divers	40.692	41.947	81.927	195%
Services et Biens Divers	**2.661.678**	**2.891.474**	**3.320.142**	**115%**
Personnel - DPV & PS	1.458.875	1.685.759	1.436.631	85%
Personnel - Transport	60.017	63.118	76.199	121%
Personnel - Divers	452.564	569.799	648.346	114%
Récupérations personnel	-159.829	-210.026	-186.232	89%
Divers personnel	**1.811.628**	**2.108.650**	**1.974.944**	**94%**
Amortissements	667.004	787.235	1.137.045	144%
Réductions de valeur	-69.326	33.310	-974	-3%
Subsides sociaux	-897.100	-971.440	-673.300	69%
Subsides spécifiques	1.674	0	-9.313	-
Subside insertion	-200.943	-239.079	-210.289	88%
Subside revalorisation	-321.894	-348.965	-364.182	104%
Subside pension	-388.905	-375.373	-464.159	124%
Subside Maribel	-143.248	-82.425	-150.181	182%
Produits divers	-87.298	-33.300	-25.806	77%
Autres produits d'exploitation	**-2.037.714**	**-2.050.582**	**-1.897.231**	**93%**
Charges diverses	79.796	71.763	120.875	168%
Produits financiers	-30.621	-49.069	-19.126	39%
Charges financières	3.796	11.511	104.279	906%
Produits exceptionnels	0	0	-178	-
Charges exceptionnelles	0	0	117.204	-
Impôts	1.920	13.698	4.150	30%
Total autres coûts et recettes	**3.088.161**	**3.817.989**	**4.861.130**	**127%**

3) Les <u>services et biens divers</u> sont en augmentation de 13% :

Notons en particulier :

- Immeubles : grosse augmentation du poste Entretien & réparations (+28k€)
- Equipements : grosse diminution du poste Petit matériel (-69k€)
- ICT : grosse augmentation des prestations informatiques (319 k€ contre 175 k€ en 2023, soit +144k€), dont 70 k€ prestations projet déménagement serveur i-City
- Consommation EGE :
  - Diminution de la consommation eau (après quelques contrôles successifs du compteur du siège social, la seule hypothèse est une fuite les deux années précédentes, entretemps résolue)
  - Augmentation de la consommation de gaz (330k€ contre 200k en 2023, soit +130k€)
  - Augmentation de la consommation électrique (600k€ contre 468k€ en 2023, soit +132k€)
- Services :
  - Augmentation des services d'enlèvements et traitement des déchets (151k€ contre 118k€, soit +33k€)
  - Augmentation des services de nettoyage (95k€ contre 75 k€ soit +20k€)
  - Augmentation des honoraires bureau d'études et experts (17k€ pour un audit du bâtiment à front de rue Arthur Maes à Haren pour créer un espace de stockage et une cuisine de finition, et 11k€ pour accompagnement des marchés publics en l'absence de la direction des achats)
  - Diminution des services de gardiennage (30k€ contre 40k€ en 2023, soit -10k€)
- SB Divers :
  - Augmentation du poste Animations (33k€ contre 16k€ en 2023, soit +17k€)

Notons aussi une dépense de 17k€ (prospectus RESCO), dépense reprise en 2023 dans la rubrique bureau.

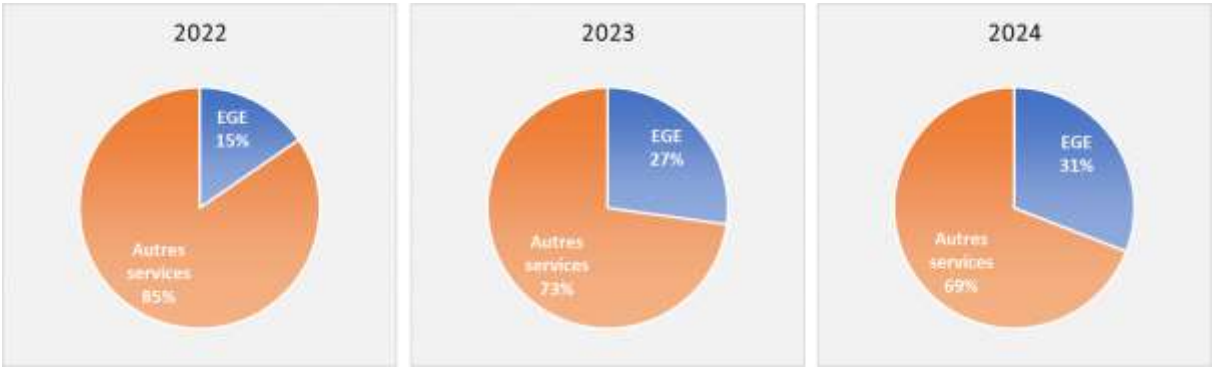

4) Les dotations aux <u>amortissements</u> sont en augmentation de 44% à la suite de la rénovation de la cuisine centrale de Haren.

5) Les subsides sont en diminution de 7%, avec en particulier la diminution de 30% des subsides sociaux octroyés par la Ville de Bruxelles, diminution partiellement compensée par un alignement du prix des repas scolaires pour les écoles en gratuité FWB.

6) Nous avons enregistré des moins-values sur réalisation des immobilisations pour un montant de 36k€.

7) Forte diminution de nos produits financiers notamment à la suite de l'utilisation d'une partie significative de nos avoirs financiers pour le financement de nos investissements

8) Importante augmentation de nos charges financières liée à l'emprunt bancaire contracté pour financer le solde de nos travaux de rénovation sur le site de Haren

9) Nous avons enfin pris en charge exceptionnelle :
   - Un montant de 17,2k€ pour le déclassement de matériel à la suite de l'arrêt de notre cuisine de Brugmann
   - Une provision informatique de 100k€ pour le financement des suites de l'étude actuelle en vue de remplacer notre système ERP Datameal, qui ne correspond plus à nos besoins.

En ce qui concerne l'**AFFECTATION DU RESULTAT** :

Nous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

1) Nous allons devoir planifier une rénovation légère au niveau des communs (vestiaires, sanitaires), suppression de l'ancienne centrale de froid et amélioration de la zone de portionnement avec comme objectif de poursuivre les activités sur Brugmann (finition). Nous proposons dès lors d'affecter un montant de 150.000 euros pour une réserve à cet effet.

2) Nous devons renouveler le parc des chariots repas pour CHUB. Nous proposons d'affecter à cet effet un montant de 400.000 euros.

3) Nous proposons d'affecter le solde de 28.533,88 euros au résultat reporté.

4) En vue des futurs travaux de rénovation de la cuisine sur le site de Brugmann, nous proposons également de transférer le solde de la réserve pour Haren (733.389,90 euros) vers la réserve pour les travaux d'aménagement de Brugmann.

Après ces affectations, la situation des réserves sera la suivante :

Projets	Situation au 31/12/2023	Modifications des réserves au 31/12/2024	Situation Finale après reprises au 31/12/2024
Cuisine Brugmann LCB - Travaux d'aménagements	1.756.780,23 €	733.389,90 €	2.490.170,13 €
Cuisine Brugmann LCB - Equipements			
Cuisine Brugmann LCB - Rénovation légère		150.000,00 €	150.000,00 €
CHUSP - Chariots technique embarquée	315.686,96 €		315.686,96 €
CPAS de Bruxelles - Cuisines relais et chariots repas	586.064,90 €		586.064,90 €
CPAS d'Anderlecht - Chariots technique embarquée	136.584,80 €		136.584,80 €
Haren - Adaptation bâtiment existant partie "techniques spéciales"	733.389,90 €	-733.389,90 €	- €
CHU Brugmann - Chariots technique avec borne	130.000,00 €	400.000,00 €	530.000,00 €
IMPACT COVID 19 / Augmentations de prix	101.870,45 €		101.870,45 €
Total du montant constitué en réserve	**3.760.377,24 €**	**550.000,00 €**	**4.310.377,24 €**

B. BILAN

Le bilan comparatif entre 2023 et 2024 se présente comme suit :

Catégorie de compte		Libellé de compte	2023	2024	2024 vs 2023
		ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	**21**	Immobilisations incorporelles	273.994,24	238.596,85	-35.397,39
	22/27	Immobilisations corporelles	7.595.987,84	9.357.543,36	1.761.555,52
	28	Immobilisations financières	10,00	10,00	0,00
ACTIFS CIRCULANTS	**30**	Stocks et commandes en cours	411.826,50	503.400,86	91.574,36
	40/41	Créances à un an au plus	10.725.487,77	10.088.203,82	-637.283,95
	50/53	Placements de trésorerie	0,00	0,00	0,00
	54/58	Valeurs disponibles	1.968.620,01	4.397.397,91	2.428.777,90
	490/491	Comptes de régularisation	241.866,32	253.680,22	11.813,90
		Total Actif	**21.217.792,68**	**24.838.833,02**	**3.621.040,34**
		PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	**10**	Capital	1.300.700,00	1.300.700,00	0,00
	13	Réserves	3.760.377,24	3.760.377,24	0,00
	14	Résultat reporté	6.462.336,94	6.462.336,94	0,00
				578.533,88	
	15	Subsides en capital	84.974,34	79.080,62	-5.893,72
PROVISIONS	**16**	Provisions pour risques et charges	0,00	123.000,00	123.000,00
DETTES	**17**	Dettes à plus d'un an	12.000,00	3.206.438,91	3.194.438,91
	42/48	Dettes à un an au plus	9.524.937,39	9.193.951,78	-330.985,61
	492/493	Comptes de régularisation	72.466,77	134.413,65	61.946,88
		Total Passif	**21.217.792,68**	**24.838.833,02**	**3.621.040,34**

Les éléments les plus marquants de 2024 par rapport à la situation de 2023 sont :

A l'Actif :

		Au 01/01/2024							Au 31/12/2024		
		VA	Amort.	VRC	ACHIM	AM	Sortie	Sortie AM	VA	Amort.	VRC
200000	Frais de constitution	25.281,27	25.281,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25.281,27	25.281,27	0,00
210100	Frais de R&D	218.830,07	218.830,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218.830,07	218.830,07	0,00
215000	Logiciels standard d'application	333.606,05	298.532,34	35.073,71	0,00	25.250,00	0,00	0,00	333.606,05	323.782,34	9.823,71
215100	Développement logiciels propres	627.351,83	529.328,49	98.023,34	32.224,59	33.634,07	0,00	0,00	659.576,42	562.962,56	96.613,86
216000	Frais d'etudes Architecte	174.758,37	33.861,20	140.897,17	0,00	8.737,91	0,00	0,00	174.758,37	42.599,11	132.159,26
IMMOB INCORPORELLES		**1.379.827,59**	**1.105.833,37**	**273.994,22**	**32.224,59**	**67.621,98**	**0,00**	**0,00**	**1.412.052,18**	**1.173.455,35**	**238.596,83**
221000	Construction Rénovation bâtiments	3.855.248,66	491.462,94	3.363.785,72	1.318.175,81	292.895,36	0,00	0,00	5.173.424,47	784.358,30	4.389.066,17
221010	Construction Achat bâtiments	730.000,00	51.120,00	678.880,00	0,00	21.900,00	0,00	0,00	730.000,00	73.020,00	656.980,00
230000	Install. techn.& machines	6.191.991,35	3.341.326,10	2.850.665,25	979.615,99	501.486,81	0,00	0,00	7.171.607,34	3.842.812,91	3.328.794,43
230050	Install. techn. & machines subsidiées	1.031.129,25	1.010.992,49	20.136,76	0,00	5.893,72	0,00	0,00	1.031.129,25	1.016.886,21	14.243,04
232000	Outillage	848.541,65	670.209,63	178.332,02	504.444,66	189.351,42	0,00	0,00	1.352.986,31	859.561,05	493.425,26
232050	Outillage subsidié	2.013,44	2.013,44	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2.013,44	2.013,44	0,00
233000	Pièces de rechange	77.337,46	54.303,94	23.033,52	29.792,76	9.767,98	0,00	0,00	107.130,22	64.071,92	43.058,30
235000	Emb. récupérables	51.246,17	51.246,17	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51.246,17	51.246,17	0,00
240000	Mob. & Mat. de bureau	154.914,58	119.437,71	35.476,87	20.476,55	6.573,53	0,00	0,00	175.391,13	126.011,24	49.379,89
241000	Matériel roulant	109.357,15	96.445,34	12.911,81	0,00	6.689,34	-39.893,14	-39.893,14	69.464,01	63.241,54	6.222,47
242000	Mat.informat.& bureaut.	209.397,35	172.331,11	37.066,24	17.706,20	13.609,87	0,00	0,00	227.103,55	185.940,98	41.162,57
242100	Frais de mise en état	484,00	484,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	484,00	484,00	0,00
263000	Autres immobilisations	531.363,94	148.781,92	382.582,02	0,00	21.254,56	0,00	0,00	531.363,94	170.036,48	361.327,46
270000	Immobilisations en cours	182.539,84	0,00	182.539,84	-182.539,84	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
IMMOB CORPORELLES		**13.975.564,84**	**6.210.154,79**	**7.765.410,05**	**2.687.672,13**	**1.069.422,59**	**-39.893,14**	**-39.893,14**	**16.623.343,83**	**7.239.684,24**	**9.383.659,59**

1) Les immobilisations incorporelles diminuent de 35k€ dont +32k€ en acquisition (poursuite des développements New RESCO) et -67k€ en amortissement annuel.

2) Les <u>immobilisations corporelles</u> augmentent de 1.762k€ dont +2.688k€ en acquisition et -1069 k€ en amortissement annuel. Les acquisitions portent principalement sur :
   - la rénovation du bâtiment de l'UCP Haren pour 2.568k€
   - différents travaux sur l'UCP Anderlecht pour 65k€

3) Le niveau du stock augmente de 91k€. Les stocks ont été évalués par comptage.

4) Bien qu'en légère diminution, le poste des créances commerciales est toujours particulièrement élevé.

   Plus de la moitié (57%) de ces créances sont échues :

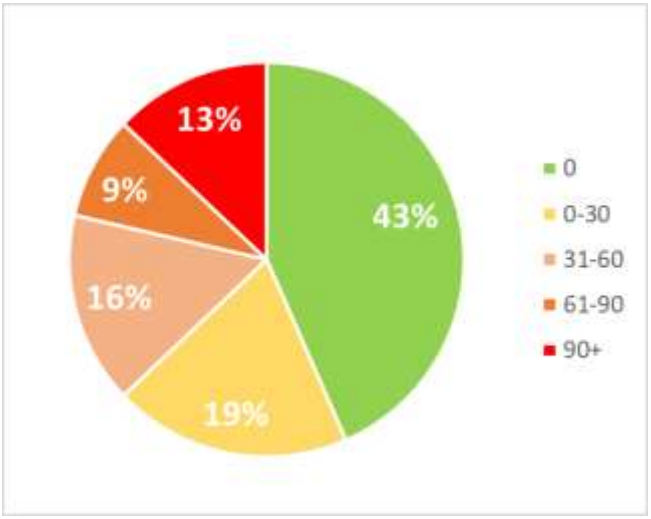

5) La trésorerie est revenue à un niveau correct, du fait de l'emprunt contracté pour financer les travaux rénovation de l'UCP Haren d'une part.

6) Les comptes de régularisation sont en augmentation de 12k€.

Au Passif :

1) Le compte Subside en capital diminue 6k€, ce qui correspond à la quotité amortissable pour 2024 des investissements subsidiés.

2) Des provisions pour risques et charges ont été prises à concurrence de 23k€ pour deux litiges en cours concernant des anciens membres du personnel et de 100k€ pour une étude en cours pour le remplacement de notre ERP.

3) Les dettes à plus d'un an sont en augmentation de 3.194k€ : on voit ici notre emprunt pour le financement des travaux de rénovation de Haren.

4) Les dettes à un an au plus sont en diminution de 331k€. En particulier, le poste des factures fournisseurs passe de 5.185k€ à 4.475k€, soit un rattrapage de 710k€ dans le traitement de ces factures.

5) Les comptes de régularisation sont en augmentation de 61k€, augmentation provenant essentiellement du report de 90% du subside Maraichages.

6) Dans le cas où l'affectation du résultat est approuvée, les réserves et le résultat reporté se présentent comme suit :
   - Les réserves indisponibles en augmentation de 550k€
   - Le résultat reporté corrigé du solde de 28.533,88 €.

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

COMPTES 2024 - SCHÉMA COMPLET BNB

BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Centrale des bilans

FORMULAIRE DE DÉPÔT:

Modèle complet pour sociétés à capital

en euros (EUR)

Version 2025

Des informations concernant le dépôt des formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Centrale des bilans: www.centraledesbilans.be

Copie de la situation

Ne peut être rendu à la BNB

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

CONTENU

Le présent document constitue le modèle complet du formulaire de dépôt pour sociétés à capital. Il est composé:

- des éléments d'identification de la société et des comptes annuels (section C-cap 1);
- de la liste complète des administrateurs, gérants et commissaires (section C-cap 2.1) et de l'identité des experts-comptables externes, des réviseurs, des comptables agréés ou des comptables-fiscalistes agréés auxquels une mission concernant les comptes annuels a été confiée (section C-cap 2.2);
- des comptes annuels reprenant:
  - le bilan (sections C-cap 3.1 et C-cap 3.2);
  - le compte de résultats (section C-cap 4);
  - le tableau des affectations et prélèvements (section C-cap 5);
  - l'annexe (section C-cap 6);
- des autres documents à déposer en vertu du Code des sociétés et des associations:
  - le rapport de gestion (section C-cap 7);
  - le rapport des commissaires (section C-cap 8);
  - le cas échéant,
    - le rapport sur les paiements aux gouvernements (section C-cap 9);
    - le bilan social (section C-cap 10);
    - le rapport de rémunération (section C-cap 11);
    - le procès-verbal ou les rapports concernant des conflits d'intérêts et/ou contrats (section C-cap 12);
    - le rapport du conseil de surveillance (section C-cap 13);
    - les comptes annuels de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée (section C-cap 14);
    - autres documents (section C-cap 15).

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

C-cap 1

COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: Les Cuisines Bruxelloises

Forme juridique[1]: 420 Association de Centres publics d'aide sociale

Adresse: Avenue Jean Sobieski N°: 13 Boîte: 34

Code postal: 1020 Commune: Laeken

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet[2]: http://www.

Adresse e-mail[2]:

Numéro d'entreprise 0867322926

DATE 12/07/2022 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne[3]:

☐ les COMPTES ANNUELS en EUROS[4] approuvés par l'assemblée générale du 24/06/2025

☐ les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024

l'exercice précédent des comptes annuels du 01/01/2023 au 31/12/2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~**ne sont pas**~~[5] identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

Nom
Qualité
Signature
(nom et qualité)

Nom ORRICO José
Qualité
Signature
(nom et qualité)

José ORRICO
Les Cuisines Bruxelloises / De Brusselse Keukens
Directeur Général / Algemene Directeur

1 Le cas échéant, la mention 'en liquidation' est ajoutée à la forme juridique.
2 Mention facultative.
3 Cocher les cases ad-hoc.
4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.
5 Biffer la mention inutile.

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 2.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

ABID, Fatima
Rue des Tanneurs 52 bte 1 1000 Bruxelles Belgique
Administrateur [13] (06/05/2013 - 30/06/2025)

ALAMAT, Faten
Rue du Chapeau 34 1070 Anderlecht Belgique
Administrateur [13] (02/09/2019 - 30/06/2025)

BEOZIERE, Christian
Avenue Jules Bordet 122 1140 Evere Belgique
Administrateur [13] (23/04/2008 - 30/06/2025)

HARICHE, Faouzia
Rue Masui 86 1000 Bruxelles Belgique
Vice-président du Conseil d'Administration [11] (02/09/2019 - 30/06/2025)

HOORENS, Jose
Spechtlaan 21 1800 Vilvoorde Belgique
Administrateur [13] (01/01/2005 - 30/06/2025)

TENOUTASSE, Sylvie
Avenue de Haveskercke 28 1190 Forest Belgique
Administrateur [13] (12/11/2018 - 30/05/2024)

WAUCQUEZ, Frederic
Square Ambiorix 23 bte 93 1000 Bruxelles Belgique
Administrateur [13] (21/06/2021 - 30/09/2024)

WILLAME, Elise
Avenue Jean Van Haelen 26 1160 Auderghem Belgique
Administrateur [13] (10/12/2018 - 30/06/2025)

GROUPE AUDIT BELGIUM SPRL, (0434720148)
Avenue du Bourgmestre E. Demunter 5 bte 10 1090 Jette Belgique
Commissaire [61] (29/06/2023 - 30/06/2026)
» TISON, Julien, Réviseur d'entreprises
Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5 bte 10 1090 Jette Belgique

DROUART, Jérémie
Rue Joseph Kelchtermans 48 1070 Anderlecht Belgique
Administrateur [13] (24/06/2019 - 30/06/2025)

GUILIZ, Aziza
Avenue de Lévis Mirepoix 3 1090 Jette Belgique

HELLINGS, Benoit
Rue du Houblon 47 bte 20 1000 Bruxelles Belgique
Administrateur [13] (02/09/2019 - 30/06/2025)

HOORNAERT, Chantal
Rue Drootbeek 30 bte 10 1020 Laeken Belgique
Administrateur [13] (02/09/2019 - 30/06/2025)

LEMAITRE, Catherine
Rue du Tivoli 10 bte 2.1 1020 Laeken Belgique
Administrateur [13] (24/06/2019 - 30/06/2025)

=> C 16

N°	0867322926	C-cap 2.2

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels **ont / n'ont pas*** été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

A. La tenue des comptes de la société**,
B. L'établissement des comptes annuels**,
C. La vérification des comptes annuels et/ou
D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.
** Mention facultative.

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 3.1

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	0	0
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	9.596.150	7.869.992
Immobilisations incorporelles	6.2	21	238.597	273.994
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	9.357.543	7.595.988
Terrains et constructions		22	5.046.046	4.042.666
Installations, machines et outillage		23	3.864.502	3.085.285
Mobilier et matériel roulant		24	85.668	85.455
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	361.327	382.582
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0	0
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	10	10
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	10	10
Actions et parts		284	10	10
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 3.1

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	15.242.683	13.347.801
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	503.401	411.826
Stocks		30/36	503.401	411.826
Approvisionnements		30/31	503.401	411.826
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.088.204	10.725.488
Créances commerciales		40	9.634.048	10.069.577
Autres créances		41	454.155	655.911
Placements de trésorerie	6.5.1/ 6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	4.397.398	1.968.620
Comptes de régularisation	6.6	490/1	253.680	241.866
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	24.838.833	21.217.793

N°	0867322926	C-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	12.181.029	11.608.389
Apport	6.7.1	10/11	1.300.700	1.300.700
Capital		10	1.300.700	1.300.700
Capital souscrit		100	1.300.700	1.300.700
Capital non appelé[4]		101		
En dehors du capital		11		
Primes d'émission		1100/10		
Autres		1109/19		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	4.310.377	3.760.377
Réserves indisponibles		130/1	0	3.760.377
Réserve légale		130		
Réserves statutairement indisponibles		1311	0	3.760.377
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	4.310.377	
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	6.490.871	6.462.337
Subsides en capital		15	79.081	84.974
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net[5]		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	123.000	
Provisions pour risques et charges		160/5	100.000	
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	100.000	
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés		168	23.000	

4 Montant venant en déduction du capital souscrit.
5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

N°	0867322926	C-cap 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	12.534.804	9.609.404
Dettes à plus d'un an	6.9	17	3.206.439	12.000
Dettes financières		170/4	3.194.439	
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	3.194.439	
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	12.000	12.000
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	9.193.952	9.524.937
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	185.442	
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.698.497	7.028.388
Fournisseurs		440/4	6.698.497	7.028.388
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.310.013	2.496.549
Impôts		450/3	150.611	300.028
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.159.402	2.196.521
Autres dettes		47/48		
Comptes de régularisation	6.9	492/3	134.414	72.467
TOTAL DU PASSIF		10/49	24.838.833	21.217.793

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	36.766.480	34.365.237
Chiffre d'affaires	6.10	70	34.682.839	32.090.473
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	2.083.463	2.274.764
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	178	
Coût des ventes et des prestations		60/66A	36.098.643	34.713.900
Approvisionnements et marchandises		60	13.720.032	13.579.833
Achats		600/8	13.811.607	13.677.730
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-91.574	-97.897
Services et biens divers		61	3.600.857	3.348.290
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	16.769.892	16.302.417
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.137.045	787.235
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	-974	33.310
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8		
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	754.588	662.816
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	117.204	
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	667.837	-348.664

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 4

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	19.126	48.990
Produits financiers récurrents		75	19.126	48.990
Produits des immobilisations financières		750	3.403	4.420
Produits des actifs circulants		751	9.410	34.941
Autres produits financiers	6.11	752/9	6.313	9.629
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	104.279	11.486
Charges financières récurrentes	6.11	65	104.279	11.486
Charges des dettes		650	79.319	115
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651		
Autres charges financières		652/9	24.960	11.371
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	582.684	-311.160
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	6.13	67/77	4.150	13.698
Impôts		670/3	4.150	13.698
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	578.534	-324.858
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	578.534	-324.858

N°	0867322926	C-cap 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter (+)/(-)	9906	7.040.871	5.394.128
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)	(9905)	578.534	-324.858
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent (+)/(-)	14P	6.462.337	5.718.985
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		1.068.209
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		1.068.209
Affectation aux capitaux propres	691/2	550.000	
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921	550.000	
Bénéfice (Perte) à reporter (+)/(-)	(14)	6.490.871	6.462.337
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

N°	0867322926	C-cap 6.1

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE CAPITAL OU D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003		
Autres (+)/(-)	8004		
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	0	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de capital ou d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2		
Frais de restructuration	204		

N°	0867322926	C-cap 6.2.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	218.830
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	218.830	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	218.830
Mutations de l'exercice			
Actés	8071		
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	218.830	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	0	

N°	0867322926	C-cap 6.2.2

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT AVANT LE 1ER JANVIER 2016	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8055P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8025	.....	
Cessions et désaffectations	8035	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8045	.....	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8055	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8125P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
Mutations de l'exercice			
Actés	8075	.....	
Repris	8085	.....	
Acquis de tiers	8095	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8105	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8115	.....	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8125	.....	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81312	.....	

FRAIS DE RECHERCHE ENGAGÉS AU COURS D'UN EXERCICE DÉBUTANT APRÈS LE 31 DÉCEMBRE 2015	Codes	Exercice
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8056	.....
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8126	.....
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81313	.....

N°	0867322926	C-cap 6.2.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	1.136.710
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8022	32.225	
Cessions et désaffectations	8032		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8042		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8052	1.168.935	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	862.716
Mutations de l'exercice			
Actés	8072	67.622	
Repris	8082		
Acquis de tiers	8092		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8102		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8112		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8122	930.338	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	211	238.597	

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 6.2.4

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023		
Cessions et désaffectations	8033		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8043		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8073		
Repris	8083		
Acquis de tiers	8093		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8113		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212		

N°	0867322926	C-cap 6.2.5

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8024		
Cessions et désaffectations	8034		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8044		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8054		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8074		
Repris	8084		
Acquis de tiers	8094		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8104		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8114		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8124		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	213		

N°	0867322926	C-cap 6.3.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	4.585.249
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.318.176	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	5.903.424	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	542.583
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	314.795	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	857.378	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	5.046.046	

N°	0867322926	C-cap 6.3.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	8.215.377
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	1.459.561	
Cessions et désaffectations	8172		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	9.674.938	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.130.092
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	680.344	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	5.810.436	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	3.864.502	

N°	0867322926	C-cap 6.3.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	474.153
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	27.086	
Cessions et désaffectations	8173	39.893	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	461.346	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	388.698
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	26.873	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	39.893	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	375.678	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	85.668	

N° 0867322926 C-cap 6.3.4

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164		
Cessions et désaffectations	8174		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194		
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	8234		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8274		
Repris	8284		
Acquis de tiers	8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)		
Dont			
Terrains et constructions	250		
Installations, machines et outillage	251		
Mobilier et matériel roulant	252		

N° 0867322926 C-cap 6.3.5

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	531.364
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	531.364	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx	148.782
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	21.255	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	170.036	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	361.327	

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 6.3.6

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	0	
Cessions et désaffectations	8176		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8216		
Acquises de tiers	8226		
Annulées	8236		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246		
Plus-values au terme de l'exercice	8256		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actés	8276		
Repris	8286		
Acquis de tiers	8296		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	0	

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 6.4.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)		
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change (+)/(-)	8621		
Autres (+)/(-)	8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

N° 0867322926 C-cap 6.4.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	0
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	0	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)		
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change (+)/(-)	8622		
Autres (+)/(-)	8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652		

N° 0867322926 | C-cap 6.4.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	10
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	10	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice (+)/(-)	8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	10	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593	0	
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change (+)/(-)	8623		
Autres (+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	0867322926	C-cap 6.5.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) *(en unités)*	

N°	0867322926	C-cap 6.5.2

LISTE DES ENTREPRISES DONT LA SOCIÉTÉ RÉPOND DE MANIÈRE ILLIMITÉE EN QUALITÉ D'ASSOCIÉ OU DE MEMBRE INDÉFINIMENT RESPONSABLE

Les comptes annuels de chacune des entreprises pour lesquelles la société est indéfiniment responsable sont joints aux présents comptes annuels pour être publiés en même temps que ceux-ci, sauf si dans la deuxième colonne du tableau ci-après, la société précise la raison pour laquelle il n'en est pas ainsi. Cette précision est fournie par la mention du code (A, B, C ou D) défini ci-après.

Les comptes annuels de l'entreprise mentionnée:

A. sont publiés par dépôt auprès de la Banque nationale de Belgique par cette entreprise;
B. sont effectivement publiés par cette entreprise dans un autre Etat membre de l'Union européenne, dans les formes prévues à l'article 16 de la directive (EU) 2017/1132;
C. sont intégrés par consolidation globale ou par consolidation proportionnelle dans les comptes consolidés de la société, établis, contrôlés et publiés conformément aux dispositions du Code des sociétés et des associations relatives aux comptes consolidés;
D. concernent une société simple.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE, FORME JURIDIQUE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Code éventuel

N°	0867322926	C-cap 6.6

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE – AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	0	0
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686		0
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Charge à reporter :	253.680

N°	0867322926	C-cap 6.7.1

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DU CAPITAL			
Capital			
Capital souscrit au terme de l'exercice	100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.300.700
Capital souscrit au terme de l'exercice	(100)	1.300.700	

	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Représentation du capital			
Catégories d'actions			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
Actions dématérialisées	8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....

	Codes	Montant non appelé	Montant appelé, non versé
Capital non libéré			
Capital non appelé	(101)	.....	xxxxxxxxxxxxxxxx
Capital appelé, non versé	8712	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
Actionnaires redevables de libération			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Montant du capital détenu	8721	.....
Nombre d'actions correspondantes	8722	.....
Détenues par ses filiales		
Montant du capital détenu	8731	.....
Nombre d'actions correspondantes	8732	.....
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	.....
Montant du capital à souscrire	8741	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	.....
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	.....
Montant du capital à souscrire	8746	.....
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	.....
Capital autorisé non souscrit	8751	.....

N°	0867322926	C-cap 6.7.1

	Codes	Exercice
Parts non représentatives du capital		
Répartition		
Nombre de parts	8761	
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

	Exercice
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	

N°	0867322926	C-cap 6.7.2

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIÉTÉ À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

DÉNOMINATION des personnes détenant des droits sociaux dans la société, avec mention de L'ADRESSE (du siège pour les personnes morales) et, pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			
	Nature	Nombre de droits de vote		%
		Attachés à des titres	Non liés à des titres	

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 6.8

PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT	Exercice
Financement des suites de l'étude actuelle en vue de remplacer notre système ERP Datameal, qui ne	100.000
correspond plus à nos besoins	0

N°	0867322926	C-cap 6.9

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	185.442
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	185.442
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	185.442
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	12.000
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	12.000
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	3.194.439
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	3.194.439
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	3.194.439

N°	0867322926	C-cap 6.9

	Codes	Exercice
DETTES GARANTIES *(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)*		
Dettes garanties par les pouvoirs publics belges		
Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061	
Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société		
Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	
Emprunts obligataires non subordonnés	8942	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952	
Etablissements de crédit	8962	
Autres emprunts	8972	
Dettes commerciales	8982	
Fournisseurs	8992	
Effets à payer	9002	
Acomptes sur commandes	9012	
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022	
Impôts	9032	
Rémunérations et charges sociales	9042	
Autres dettes	9052	
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	

	Codes	Exercice
DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES		
Impôts *(rubriques 450/3 et 178/9 du passif)*		
Dettes fiscales échues	9072	
Dettes fiscales non échues	9073	149.650
Dettes fiscales estimées	450	960
Rémunérations et charges sociales *(rubriques 454/9 et 178/9 du passif)*		
Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076	
Autres dettes salariales et sociales	9077	2.159.402

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 6.9

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
Charges à imputer : Frais de Banque + Chèque Repas 12/2024	135
Toe te rekenen kosten : Bankkosten + Maaltijdscheques 12/2024	135
Charges à imputer : Déclassement Matériel Cuisine Brugmann	17.204
Toe te rekenen kosten : ontmanteling Materiaal Keuken Brugmann	17.204

=> C 16

N°	0867322926	C-cap 6.10

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Ventilation par marché géographique			
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
.....		.....	.....
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740	1.871.425	2.017.282
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	338	310
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	301,6	281,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	416.579	422.782
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	11.899.576	11.619.791
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	3.759.120	3.521.959
Primes patronales pour assurances extralégales	622	0	12.675
Autres frais de personnel	623	1.111.195	1.147.991
Pensions de retraite et de survie	624	0	0

N°	0867322926	C-cap 6.10

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	635	0	0
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111		
Sur créances commerciales			
Actées	9112	1.623	181.432
Reprises	9113	2.597	148.123
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115		
Utilisations et reprises	9116	0	0
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	715.644	651.814
Autres	641/8	38.943	11.001
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096	20	28
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	20,7	30,2
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	3.726	6.189
Frais pour la société	617	280.714	436.739

N°	0867322926	C-cap 6.11

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125	5.894	9.458
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	49	171
Autres			
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501		
Intérêts portés à l'actif	6502		0
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		0
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	86	0
Ecarts de conversion de devises	655		
Autres			

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 6.12

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	178	
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	178	
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	178	
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	117.204	
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	117.204	
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620	0	0
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	117.204	0
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

N°	0867322926	C-cap 6.13

IMPÔTS ET TAXES

	Codes	Exercice
IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT		
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	2.823
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	2.823
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	
Suppléments d'impôts estimés	9137	0
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138	1.327
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139	1.327
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140	
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		

	Exercice
Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice	

	Codes	Exercice
Sources de latences fiscales		
Latences actives	9141	
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	
Autres latences actives		
Latences passives	9144	
Ventilation des latences passives		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS			
Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte			
A la société (déductibles)	9145	735.769	606.669
Par la société	9146	507.249	588.286
Montants retenus à charge de tiers, au titre de			
Précompte professionnel	9147	2.001.229	1.993.415
Précompte mobilier	9148		

N°	0867322926	C-cap 6.14

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

N°	0867322926	C-cap 6.14

	Codes	Exercice
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91612	
Montant de l'inscription	91622	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91812	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91912	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92012	
Le montant du prix non payé	92022	

	Codes	Exercice
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
Les Cuisines Bruxelloises ont un bail emphytéotique de 40 ans (jusque fin 2053) pour Haren dont le		0
canon annuel s'élève à 30kEUR		0
Les Cuisines Bruxelloises ont un bail pour Anderlecht dont le loyer annuel est de l'ordre de 30kEUR		0
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	

N°	0867322926	C-cap 6.14

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

.....
.....
.....
.....

Mesures prises pour en couvrir la charge

.....
.....
.....
.....

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME	Codes	Exercice
Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées	9220	.....
Bases et méthodes de cette estimation		
.....		
.....		
.....		
.....		

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 6.14

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

	Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

	Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

	Exercice
L'entité est membre d'une unité de TVA et ainsi solidaire entre ses membres	0
LCB a 17 parts pour 8.602,90 € d'EthiasCo. Cette participation existe tant que l'Association est membre coopérateur.	0
	0
De rechtspersoon is lid van een btw-eenheid waarvan de leden dus hoofdelijk aansprakelijk zijn.	0

=> C 17

N°	0867322926	C-cap 6.15

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)		
Participations	(280)		
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances	9291		
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311		
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351		
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421		
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		

N°	0867322926	C-cap 6.15

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253		
Participations	9263		
Créances subordonnées	9273		
Autres créances	9283		
Créances	9293		
A plus d'un an	9303		
A un an au plus	9313		
Dettes	9353		
A plus d'un an	9363		
A un an au plus	9373		
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393		
Autres engagements financiers significatifs	9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252		
Participations	9262		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

	Exercice
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ	
Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société	
Néant - 0 EUR / Nihil - 0 EUR	0
Etant entendu qu'en l'absence de critères juridiques permettant un inventaire des transactions avec	0
des parties liées en dehors des conditions normales du marché,aucune information n'a pu être incluse	0
Bij gebrek aan wettelijke criteria die het mogelijk zouden maken om een inventaris op te maken van	0

=> C 17

N°	0867322926	C-cap 6.16

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

	Codes	Exercice
LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500	
Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé		
Garanties constituées en leur faveur	9501	
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502	
Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable		
Aux administrateurs et gérants	9503	
Aux anciens administrateurs et anciens gérants	9504	

	Codes	Exercice
LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)		
Emoluments du (des) commissaire(s)	9505	7.226
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95061	
Missions de conseils fiscaux	95062	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95063	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95081	
Missions de conseils fiscaux	95082	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

N°	0867322926	C-cap 6.17

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

POUR CHAQUE CATÉGORIE D'INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS NON ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

				Exercice		Exercice précédent	
Catégorie d'instruments financiers dérivés	Risque couvert	Spéculation/ couverture	Volume	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur

	Valeur comptable	Juste valeur
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES COMPTABILISÉES À UN MONTANT SUPÉRIEUR À LA JUSTE VALEUR		
Montants des actifs pris isolément ou regroupés de manière adéquate		
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
Raison pour lesquelles la valeur comptable n'a pas été réduite		
.....		
.....		
.....		
.....		
Eléments qui permettent de supposer que la valeur comptable sera recouvrée		
.....		
.....		
.....		
.....		

N°	0867322926	C-cap 6.18.1

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion*

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)*

La société et ses filiales ne dépassent pas, sur base consolidée, plus d'une des limites visées à l'article 1:26 du Code des sociétés et des associations*

La société ne possède que des sociétés filiales qui, eu égard à l'évaluation du patrimoine consolidé, de la position financière consolidée ou du résultat consolidé, ne présentent, tant individuellement que collectivement, qu'un intérêt négligeable* (article 3:23 du Code des sociétés et des associations)

La société est elle-même filiale d'une société mère qui établit et publie des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*

Dans l'affirmative, justification du respect des conditions d'exemption prévues à l'article 3:26, §2 et §3 du Code des sociétés et des associations:

.....
.....
.....
.....

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la société mère qui établit et publie les comptes consolidés en vertu desquels l'exemption est autorisée:

Nom .....
Adresse ..... No / Boite .....
Code postal ..... Commune .....
Pays ..... Numéro d'entreprise .....

INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation**:

* Biffer la mention inutile.

** Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

N°	0867322926	C-cap 6.18.2

RELATIONS FINANCIÈRES DU GROUPE DONT LA SOCIÉTÉ EST À LA TÊTE EN BELGIQUE AVEC LE (LES) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

	Codes	Exercice
Mentions en application de l'article 3:65, §4 et §5 du Code des sociétés et des associations		
Emoluments du (des) commissaire(s) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9507	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par le(s) commissaire(s)		
Autres missions d'attestation	95071	
Missions de conseils fiscaux	95072	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95073	
Emoluments des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés) pour l'exercice d'un mandat de commissaire au niveau du groupe dont la société qui publie des informations est à la tête	9509	
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies auprès de ce groupe par des personnes avec lesquelles le (les) commissaire(s) est lié (sont liés)		
Autres missions d'attestation	95091	
Missions de conseils fiscaux	95092	
Autres missions extérieures à la mission révisorale	95093	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

.....
.....
.....
.....

N°	0867322926	C-cap 6.19

RÈGLES D'ÉVALUATION

I. Principes généraux
Les règles d'évaluation sont établies conformément aux dispositions à l'arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des Sociétés et Associations.
La dernière modification des règles d'évaluation a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 25 mai 2021.
Ainsi, en vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants:
En tenant compte de l'expérience de la durée de vie réelle de nos investissements, il nous a paru opportun de suivre le rythme d'amortissement de certains types d'immobilisations incorporelles et corporelles, à savoir :

Compte: 215100 Type d'investissement: Logiciel propre

Taux d'amortissement actuel: 20%Durée d'utilité actuelle (en année): 5
Taux d'amortissement proposé: 25% Durée d'utilité proposée (en année): 4
Actuellement, il s'agit principalement des investissements réalisés dans le cadre de Datameal (ERP gérant les commandes et la production à l'origine pour le secteur de la santé) et de RESCO (logiciel lié à la gestion des encaissements des repas scolaires). Pour ce type d'investissements, nous estimons que vu le rythme plus soutenu des adaptations informatiques à venir, il est plus raisonnable d'envisager une durée de 4 ans plutôt que 5 ans.

Compte: 221000Type d'investissement: Construction

Taux d'amortissement : 10% ou 6,67% ou 5% ou 4% ou 3% Durée d'utilité (en année): 10 ou 15 ou 20 ou 25 ou 33,33
Par construction, il faut entendre tout ce qui peut être directement lié à l'infrastructure des bâtiments.
Pour ce qui concerne l'achat d'un bâtiment, la durée est de 33,33 ans, soit un taux d'amortissement de 3%.
Pour ce qui concerne les aménagements des bâtiments existants (installations de cuisines par ex), la durée peut être ramenée à 10 ans ;
Pour ce qui est des constructions lourdes (installation d'une cabine haute tension telle qu'envisagée pour le site de Krugmann par ex), une durée de vie de 25 ans nous paraît justifiée ;
Pour l'adaptation d'un bâtiment existant avec des installations de type 'technique spéciale' tel que prévue pour Haren, une durée de vie de 20 ans peut être maintenue.
Pour les travaux électriques, une durée de vie de 15 ans est à prendre en considération afin de s'aligner sur la durée du certificat de conformité (CA du 25/05/2021).

Compte: 230000 Type d'investissement: Installations techniques et machines/subsidiées

Taux d'amortissement : 10% ou 14,3% ou 20% Durée d'utilité (en année): 10 ou 7 ou 5
Pour ce type d'investissements, l'adaptation de la durée de vie estimée résulte du fait de la technique/ puissance utilisée et de l'intensité d'utilisation des installations et machines.
Pour les chariots de transport de repas : avec les chariots de type 'technique embarquée' : 7 ans Pour les chariots avec borne : 7 ans
Pour les bornes : 10 ans
Pour les bandes de portionnement : 10 ans.
Pour les systèmes de lavage :
-un tunnel de lavage (100.000 €) : 10 ans
-les autres types de lave-vaisselle (20.000€/30.000€) : 7 ans.
Pour les fours :
-les fours de remise à température (four de régénération) tels que par ex ceux utilisés pour la liaison froide : 7 ans
-les fours de cuisson/combi : 10 ans.
Pour les installations frigorifiques :
-les investissements liés à la création de groupes de froid ou chambres froide : 10 ans
-les armoires frigorifiques et congélateurs : 7 ans.
Pour les chaudières : 10 ans.
Pour les soudeuses : 7 ans (type Rescaset) ou 10 ans (type Mechapack)
Pour les systèmes d'étiquettage et d'impression : 7 ans.
Pour les installations et machines légères : 3 ans (CA du 25/5/2021)

Comptes: 232000/232050Type d'investissement: Outillage/subsidié

=> C 17

N°	0867322926	C-cap 6.20

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE

.....
.....
.....
.....

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 7

AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

RAPPORT DE GESTION

.....
.....
.....
.....

RAPPORT DE GESTION - CSRD - XHTML/IXBRL

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 8

RAPPORT DES COMMISSAIRES

.....

.....

.....

.....

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 9

RAPPORT DES PAIEMENTS AUX GOUVERNEMENTS

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 10

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: ....

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	259,7	183,4	76,3
Temps partiel	1002	60,6	32,8	27,8
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	293,1	201,0	92,1
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	369.093	259.977	109.116
Temps partiel	1012	47.486	24.716	22.770
Total	1013	416.579	284.693	131.886
Frais de personnel				
Temps plein	1021	14.274.223	9.846.735	4.427.488
Temps partiel	1022	1.357.597	635.139	722.458
Total	1023	15.631.820	10.481.874	5.149.946
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	359.670	248.763	110.907

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003			
Nombre d'heures effectivement prestées	1013			
Frais de personnel	1023			
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

N°	0867322926	C-cap 10

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	263	75	301,6
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	213	21	228,9
Contrat à durée déterminée	111	49	54	71,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113	1		1,0
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	187	39	206,8
de niveau primaire	1200	35	4	37,2
de niveau secondaire	1201	137	34	154,1
de niveau supérieur non universitaire	1202	12	1	12,5
de niveau universitaire	1203	3		3,0
Femmes	121	76	36	94,8
de niveau primaire	1210	10	4	11,7
de niveau secondaire	1211	51	30	66,8
de niveau supérieur non universitaire	1212	13	2	14,3
de niveau universitaire	1213	2		2,0
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	48	8	53,8
Ouvriers	132	215	67	247,8
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150	1,0	19,7
Nombre d'heures effectivement prestées	151	2.061	1.665
Frais pour la société	152	59.226	221.488

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 10

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	125	109	169,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	8		8,0
Contrat à durée déterminée	211	114	109	158,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213	3		3,0

SORTIES	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	114	92	151,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	9		9,0
Contrat à durée déterminée	311	103	92	140,7
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313	2		2,0
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	2		2,0
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	4	4	5,6
Autre motif	343	108	88	144,1
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

N° 0867322926 | C-cap 10

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5801	25	5811	19
Nombre d'heures de formation suivies	5802	750	5812	570
Coût net pour la société	5803	12.750	5813	9.690
dont coût brut directement lié aux formations	58031	12.750	58131	9.690
dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs	58032	0	58132	0
dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)	58033	0	58133	0
Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5821	99	5831	42
Nombre d'heures de formation suivies	5822	1.485	5832	630
Coût net pour la société	5823	25.245	5833	10.710
Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur				
Nombre de travailleurs concernés	5841	1	5851	
Nombre d'heures de formation suivies	5842	706	5852	
Coût net pour la société	5843	2.268	5853	

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 11

RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

.....

.....

.....

.....

N°	0867322926	C-cap 12

CONFLITS D'INTÉRÊTS ET CONTRATS

- *Procès-verbal ou rapport spécial sur les décisions et/ou la conclusion d'une opération impliquant un intérêt opposé de nature patrimoniale entre un administrateur et la société et/ou sur les contrats conclus entre l'administrateur unique étant également l'actionnaire unique et la société (article 5:77, §1, article 6:65, §1, article 7:96, §1 et article 7:103, §1 du Code des sociétés et des associations)*
- *Rapport sur les contrats conclus entre l'actionnaire unique et la société (article 7:231, 3ème alinéa du Code des sociétés et des associations)*

.....
.....
.....
.....

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C-cap 13

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

d'une société européenne (article 15:29 du Code des sociétés et des associations) ou d'une société coopérative européenne (article 16:27 du Code des sociétés et des associations)

.....

.....

.....

.....

N°	0867322926	C-cap 14

LES COMPTES ANNUELS

de l'(des) entreprise(s) dans laquelle (lesquelles) la société déposante assume une responsabilité illimitée en qualité d'associé ou membre à responsabilité illimitée (à ajouter uniquement si les codes A, B, C et D dans la section C-cap 6.5.2 ne sont pas d'application) (article 3:12, §1, 7° du Code des sociétés et des associations)

.....
.....
.....
.....

N°	0867322926	C-cap 15

AUTRES DOCUMENTS

(à spécifier par la société)

.....
.....
.....
.....

N°	0867322926	C 16

Administrateurs et gérants (suite de la page C 2.1)

LEPOIVRE, Sébastien						
Allées de Provence		20		1140	Evere	Belgique
	Administrateur [13] (30/05/2022 - 30/06/2025)					
LHOEST, Sonia						
Chaussée d'Ixelles		126	bte 6	1050	Ixelles	Belgique
	Administrateur [13] (24/06/2019 - 30/06/2025)					
LUAHABI, Ismail						
Rue des Secours		27		1210	Saint-Josse-ten-Noode	Belgique
	Administrateur [13] (02/09/2019 - xx/xx/xxxx)					
OURIAGHLI, Mohamed						
Avenue de la Bugrane		118		1020	Laeken	Belgique
	Administrateur [13] (24/06/2019 - 30/06/2025)					
TAYENNE, Brigitte						
Boulevard Maurice Herbette		80		1070	Anderlecht	Belgique
	Administrateur [13] (02/09/2019 - 30/06/2025)					
WAUTERS, Didier						
Rue Marie-Christine		131		1020	Laeken	Belgique
AZDAD, Abderrachid						
Avenue François Sebrechts		63	bte 25	1080	Molenbeek-Saint-Jean	Belgique
	Administrateur [13] (30/05/2022 - 30/05/2024)					
BUISSERET, Laurence						
Avenue Claire		22		1410	Waterloo	Belgique
DE CALLATAY-HERBIET, Françoise						
Rue au Bois		272		1150	Woluwe-Saint-Pierre	Belgique
EL GHOUL, Saïd						
Rue Jules Lahaye		155A		1090	Jette	Belgique
	Administrateur [13] (25/10/2021 - 30/06/2025)					
LOUYEST, Geneviève						
Rue De Wand		221	bte 2	1020	Laeken	Belgique
	Administrateur [13] (30/09/2024 - 30/06/2025)					
MALENGREAU, Nicole						
Avenue du Roi Albert		52		1120	Neder-Over-Heembeek	Belgique
	Administrateur [13] (21/06/2021 - 30/06/2025)					
MYAUX, Georges						
Avenue du Forum		15	bte 9	1020	Laeken	Belgique
	Administrateur [13] (30/05/2020 - 30/06/2025)					
PAPADOPOULOS, Anastasia						
Rue Drootbeek		35		1020	Laeken	Belgique
	Administrateur [13] (30/05/2024 - 30/06/2025)					
SALENGRO, Jean-Corentin						
Chemin de la Forêt		25		1180	Uccle	Belgique
	Administrateur [13] (30/05/2024 - 30/06/2025)					
SEDDOUK, Sofia						
Rue de la Pastorale		72	bte 1	1070	Anderlecht	Belgique
	Administrateur [13] (29/06/2023 - 30/06/2025)					
VANDE WEYER, Marc						
Drève des Maricolles		92		1082	Berchem-Sainte-Agathe	Belgique
	Administrateur [13] (30/05/2024 - 30/06/2025)					
VUCKOVIC, Aline						
Rue du Drabe		9		1440	Braine-le-Château	Belgique
ZIAN, Khalid						
Rue Stevens Delaunoy		73		1020	Laeken	Belgique

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important (suite de la page C 6.9)

Charges à imputer : Gaz 2024 UCP Anderlecht	60.000

LES CUISINES BRUXELLOISES
DE BRUSSELSE KEUKENS

N°	0867322926	C 17

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important (suite de la page C 16)

Toe te rekenen kosten : Gaz 2024 UCP Anderlecht	60.000

Autres droits et engagements hors bilan (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés) (suite de la page C 6.14)

DBK heeft 17 aandelen voor € 8.602,90 in EthiasCo. Deze participatie bestaat zolang de vereniging	0
meewerkend lid is.	0

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de (suite de la page C 6.15)

de transacties met de verbonden partijen buiten normale marktvoorwaarden, kan hier geen informatie	0
over worden opgenomen	0

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C 6.19)

Taux d'amortissement: 20% ou 33,3% Durée d'utilité ces années: 5 ou 3
Pour les mixers/broyeurs:
-les mixers professionnels à haute puissance utilisés avec les douches : 5 ans
-les mixers de type "portatif" : 3 ans
Pour les balances : selon leur utilisation et type, 3 à 5 ans.
Pour les trancheuses : 5 ans quel que soit le type (manuel, semi manuel, automatique).
Pour les nettoyeurs vapeur : 5 ans.
Il est à noter que les règles d'évaluation actuelles prévoient que pour les biens d'une valeur individuelle de moins de 250€ HTVA et maximum 1.000 €, il y a une prise en charges complète immédiate.

2. Actifs immobilisés
Les frais d'établissement sont immédiatement pris en charge .

3. Actifs circulants
Stocks:
Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition calculée selon la méthode Fifu,
Commandes en cours d'exécution:
Les commandes en cours sont évaluées au coût de revient

4. Passif
Dettes:
Le passif composte des dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt faible.

5. Autres
Lors de la clôture des comptes 2017, notre réviseur (Groupe Audit Belgium) nous a signalé ne pas approuver, les provisions constituées depuis plusieurs années (sous le contrôle des réviseurs successifs précédents) en vue d'aménagements futurs, nécessaires pour assurer les services de l'Association, qui ne peuvent plus être considérées comme telles. Il s'agissait d'une démarche en "bon père de famille" afin de ne pas impacter les années futures.
De par la nature des montants provisionnés, nos réviseurs ont recommandés que ces provisions soient réaffectées en réserves, avec l'approbation du Conseil d'Administration. Cette réaffectation de compte à compte au Bilan ne peut se faire que par une écriture comptable qui passe par les comptes de résultats, ce qui dès lors augmente le bénéfice de l'exercice. (Approbation de CA du 16/04/2018). Il en ira dès lors ainsi pour la gestion future des réserves.

6. Les activités des repas scolaires
La législation prévoit qu'une créance ou une dette vis-à-vis d'une personne physique ouverte depuis plus de 10 ans doit être considérée comme irrécouvrable et donc être prise en charge ou en produit. Le Conseil d'Administration prend la décision pour la facturation des repas

N°	0867322926	C 18

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C 17)

scolaires, à destination des parents, compte tenu de la nature de l'activité, de réduire ce délai à 5 ans. Toutefois, cette mesure n'empêchera pas les Cuisines Bruxelloises de poursuivre ses démarches de recouvrement de la créance prise en charge.
La mise en application de cette règle commence pour les comptes 2018 (Approbation du CA du 20/05/2019)

1. Algemene principes
De waarderingsregels worden vastgesteld overeenkomstig de bepalingen van het koninklijk besluit van 29 april 2019 tot uitvoering van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen.
De laatste wijziging van de waarderingsregels werd op 25 mei 2021 goedgekeurd door de raad van bestuur.
Om een getrouw beeld te geven, wordt in de volgende uitzonderlijke gevallen afgeweken van de waarderingsregels die in dit besluit zijn vastgesteld:
Rekening houdend met de ervaring van de reële levensduur van onze investeringen, achten we het opportuun om het afschrijvingsritme van bepaalde soorten immateriële en materiële vaste activa te volgen, namelijk:

Rekening: 215100 Investeringstype: Eigen software

Huidig afschrijvingspercentage: 20%Huidige nuttige levensduur (in jaren): 5
Voorgesteld afschrijvingspercentage: 25% Voorgestelde nuttige levensduur (in jaren): 4
Momenteel gaat het vooral om investeringen in Catameal (ERP voor het beheer van bestellingen en de productie van oorsprong voor de gezondheidssector) en RESCU (software voor het beheer van de ontvangen betalingen voor schoolmaaltijden). Voor dit soort investeringen achten wij het, gezien het snellere tempo van toekomstige IT-aanpassingen, redelijker een periode van 4 jaar in plaats van 5 jaar in aanmerking te nemen.

Rekening: 221000Investeringstype: Bouw

Afschrijvingspercentage: 10% of 6,67% of 5% of 4% of 3% Gebruiksduur (in jaren): 10 of 15 of 20 of 25 of 33,33
Onder bouw wordt verstaan alles wat rechtstreeks verband houdt met de infrastructuur van gebouwen.
Voor de aankoop van een gebouw is de duur 33,33 jaar, dus een afschrijvingspercentage van 3%.
Voor verbeteringen aan bestaande gebouwen (zoals het plaatsen van scheidingswanden) kan de periode worden teruggebracht tot 10 jaar.
Voor zware constructies (zoals de installatie van een hoogspanningscabine die bv. is gepland voor de site Brugmann) lijkt een levensduur van 25 jaar ons gerechtvaardigd.
Voor de aanpassing van een bestaand gebouw met 'speciale technische installaties', zoals gepland voor Haren, kan een levensduur van 20 jaar worden aangehouden.
Voor elektrische werken moet een levensduur van 15 jaar in aanmerking worden genomen om in overeenstemming te zijn met de duur van het certificaat van conformiteit (KvB van 25/05/2021).

Rekening: 230000 Investeringstype: Technische installaties en machines/gemoderniseerd

Afschrijvingspercentage: 10% of 14,3% of 20% Gebruiksduur (in jaren): 10 of 7 of 5
Voor dit soort investeringen vloeit de aanpassing van de geraamde nuttige levensduur voort uit de gebruikte technologie/het gebruikte vervoer en de gebruiksintensiteit van de installaties en machines.
Voor trolleys voor het vervoer van maaltijden: voor de trolleys met 'ingebouwde techniek': 7 jaar Voor trolleys met terminal: 7 jaar
Voor de terminals: 10 jaar
Voor de portioneringshanden: 10 jaar
Voor de reinigingssystemen:
- een wastunnel (€ 100.000): 10 jaar
- de andere soorten vaatwasmachines (€ 20.000 / € 30.000): 7 jaar
Voor de ovens:
- de regeneratieovens (zoals deze die voor de koude lijn worden gebruikt): 7 jaar
- De bak-/combi-ovens: 10 jaar
Voor koelinstallaties:
- investeringen in verband met de installatie van koudegroepen of koelcellen: 10 jaar
- koelkasten en diepvriezers: 7 jaar
Voor boilers: 10 jaar
Voor sealmachines: 7 jaar (Rescaset-type) of 10 jaar (Mecapack-type)
Voor etiketteer- en druksystemen: 7 jaar

N°	0867322926	C 19

Règles d'évaluation - Texte (suite de la page C 18)

Voor lichte installaties en machines: 5 jaar (BvR van 25/5/2021)

Rekeningen: 232000/232050Investeringstype: Gerwedschappen/gezondheidszorg

Afschrijvingspercentage: 20% of 33,3% Gebruiksduur (in jaren): 5 of 3

Voor mixers/maalmachines:

- krachtige professionele mixers voor gebruik met de opuithuppen: 5 jaar

- draagbare mixers: 3 jaar

Voor weegschalen: afhankelijk van hun gebruik en type, 3 tot 5 jaar.

Voor snijmachines: 5 jaar, ongeacht het type (handmatig, semi-handmatig, automatisch).

Voor stoomreinigers: 5 jaar

We merken op dat de huidige waarderingsregels bepalen dat goederen met een individuele waarde van minder dan € 250 exclusief btw en tot maximaal € 1.000 onmiddellijk volledig ten laste worden genomen.

2. Vaste activa

De oprichtingskosten worden onmiddellijk ten laste genomen.

3. Vlottende activa

Voorraden:

De voorraden worden gewaardeerd tegen de aanschafprijs volgens de FIFO-methode.

Bestellingen in uitvoering:

De bestellingen in uitvoering worden gewaardeerd tegen hun kostprijs.

4. Passiva

Schulden:

De passiva omvatten langlopende, niet-rentedragende schulden of schulden met een lage rente.

5. Andere

Bij de afsluiting van de rekeningen van 2017 heeft onze revisor (Groupe Audit Belgium) ons meegedeeld dat hij niet akkoord ging met de voorzieningen die gedurende verschillende jaren (onder de controle van de vorige opeenvolgende revisoren) waren aangelegd voor toekomstige inrichtingen, noodzakelijk om de diensten van de vereniging te verzekeren, die niet langer als duurzaam konden worden beschouwd. Het ging om een werkwijze als 'goede huisvader' om een impact op de volgende jaren te vermijden.
Gezien de aard van de voorziene bedragen, hebben onze revisoren aanbevolen deze voorzieningen, met goedkeuring van de raad van bestuur, optioneel toe te wijzen aan de reserves. Deze hertoewijzing van de ene rekening naar de andere op de balans kan alleen geschieden door een boeking via de resultatenrekening, waardoor de winst voor het boekjaar stijgt (goedgekeurd door de BvB op 16/04/2018). Dit zal dan ook van toepassing zijn op het toekomstig beheer van de reserves.

6. De Activiteit Schoolmaaltijden

De wetgeving bepaalt dat een vordering of schuld die al meer dan 10 jaar openstaat tegenover een natuurlijk persoon, als oninbaar moet worden beschouwd en dus ten laste moet worden genomen of als opbrengst moet worden beschouwd. De raad van bestuur heeft besloten de termijn voor de facturering van schoolmaaltijden aan de ouders terug te brengen tot 5 jaar, gezien de aard van de activiteit. Deze werkwijze zal De Brusselse Keukens evenwel niet beletten om stappen te nemen om de ten laste genomen schuldvordering alsnog te innen.
Deze regel is van toepassing op de rekeningen vanaf 2018 (goedgekeurd door de BvB op 20/05/2019).

RAPPORT COMMISSAIRE AUX COMPTES

Groupe Audit Belgium

«LES CUISINES BRUXELLOISES» ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC

Rapport du commissaire pour
l'exercice clos le 31 décembre 2024
adressé à l'assemblée générale

BRUXELLES
Avenue du Bourgmestre Etienne Demunter 5/10
B-1090 Jette

ANTWERPEN
Uitbreidingstraat 42-46
B-2600 Berchem

NIVELLES
Rue du Bosquet 8
B-1400 Nivelles

RAPPORT DU COMMISSAIRE
A L'ASSEMBLEE GENERALE DE «LES CUISINES BRUXELLOISES» ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de **«LES CUISINES BRUXELLOISES» ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC** (« l'Association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'organe d'administration du 29 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat vient à échéance à la date de l'organe d'administration délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de **«LES CUISINES BRUXELLOISES» ASSOCIATION DE DROIT PUBLIC** durant 8 exercices consécutifs.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'Association, comprenant le bilan au 31 décembre 2024, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 24.838.833 EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 578.534 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'Association au 31 décembre 2024, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 et au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de l'Association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre l'Association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de l'Association ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de l'Association. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire de l'Association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de l'Association.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de l'Association au cours de notre mandat.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Nivelles, 9 juin 2025

«GROUPE AUDIT BELGIUM» SRL
Commissaire

Représentée par Julien TISON
Réviseur d'entreprises